

Université de Montréal

L'apport de l'école québécoise de terminologie à la socioterminologie

par  
Marleine Gagnon

Département de linguistique et de traduction  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.)  
en traduction  
option recherche

Avril 2005

© Marleine Gagnon, 2005



P

25

U54

2005

v.007

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

L'apport de l'école québécoise de terminologie à la socioterminologie

présenté par :

Marleine Gagnon

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

président-rapporteur

Monique C. Cormier  
directrice de recherche

membre du jury

Georges BASTIN  
Président-rapporteur

Aline FRANCOEUR  
Membre du jury

Mémoire accepté le : 19 mai 2005

## Résumé

Titre : L'apport de l'école québécoise de terminologie à la socioterminologie

Mots clés : terminologie, socioterminologie, école québécoise de terminologie, aménagement linguistique, histoire, lois linguistiques

Résumé :

Les deux écoles de pensée en terminologie que représentent le Québec (terminologie) et Rouen (socioterminologie) partagent des filiations et des influences, qui n'ont jamais été réellement mises en lumière. En effet, la terminologie, telle qu'elle est pratiquée au Québec, a toujours tenu compte, par exemple, des facteurs sociaux mis de l'avant en socioterminologie. Dans la présente recherche, nous tentons de mettre en évidence ce qui distingue et ce qui rapproche la socioterminologie et la terminologie. Pour ce faire, nous étudions les pratiques terminologiques au Québec, les fondements sur lesquels s'appuient cette pratique et le contexte historique et social dans lequel elle s'inscrit. Nous étudions également la socioterminologie, son origine, le cadre théorique qu'elle réfute et le nouveau cadre proposé. Enfin, nous tentons de démontrer que l'idée de pratiques fondées sur une socioterminologie découle des pratiques terminologiques observées au Québec.

## Summary

Title : The Contribution of Québec's Terminology School of Thought to Socioterminology

Key words : terminology, socioterminology, Quebec terminology school of thought, language planning, history, linguistic laws

Summary :

Québec's terminology school of thought and Rouen's socioterminology school of thought share relations and influences that have never really been clarified. In fact, as practiced in Québec, terminology has always taken into account the social factors which are highlighted in socioterminology. In our research, we've tried to define what distinguishes and what is shared by socioterminology and terminology. To do so, we've studied terminological practice in Québec, the foundations upon which it is based and the historical and social context in which it developed. We've also studied socioterminology in terms of its origins, the theoretical framework which it rejects, and the alternate framework it puts forward. And, lastly, we've tried to put forward that the idea of socioterminological practice actually developed out of terminology as practiced in Québec.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>v</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 LA LÉGISLATION LINGUISTIQUE ET LES DIFFÉRENTS MANDATS DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b> .....	<b>4</b>
1.1 UN PEU D'HISTOIRE .....	4
1.1.1 La Nouvelle-France est conquise .....	4
1.1.2 Le statut du français .....	5
1.1.2.1 Le statut du français sur le plan démographique .....	5
1.1.2.2 Le statut du français sur le plan socio-économique .....	5
1.1.3 Le sentiment d'appartenance à une nation .....	6
1.1.4 La nécessité de légiférer .....	6
1.1.4.1 La prise de conscience des Québécois .....	7
1.1.4.2 Le statut du français à son plus bas et un statut économique inférieur .....	8
1.1.4.3 Un événement déclencheur .....	8
1.1.5 Les différentes lois linguistiques .....	9
1.1.5.1 La loi 63 ou Loi pour promouvoir la langue française au Québec .....	9
1.1.5.2 La loi 22 ou Loi sur la langue officielle .....	10
1.1.5.3 La loi 101 ou Charte de la langue française .....	11
1.2 UN ORGANISME DE GESTION .....	13
1.2.1 L'Office à ses débuts (de 1961 à 1969) .....	13
1.2.2 L'Office sous la Loi pour promouvoir la langue française (de 1969 à 1974) .....	14
1.2.3 La Régie de la langue française sous la Loi sur la langue officielle (de 1974 à 1977) .....	16
1.2.4 L'Office de la langue française sous la Charte de la langue française (de 1977 à 2001) .....	17
1.2.5 Un nouveau paradigme .....	18
1.2.6 La loi 104 et l'Office québécois de la langue française (de 2001 à aujourd'hui) .....	19
1.3 CONCLUSION .....	21
<b>CHAPITRE 2 L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE</b> .....	<b>22</b>
2.1 LES HYPOTHÈSES DE DÉPART .....	22
2.2 LES FACTEURS PRÉLIMINAIRES À L'ÉLABORATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE .....	24
2.2.1 Les facteurs déterminants de la situation linguistique .....	24
2.2.2 Les facteurs d'ordre sociolinguistique .....	25
2.2.2.1 Le bilinguisme .....	26
2.2.2.2 Les fonctions de la langue au sein de l'organisation sociale .....	28

2.2.2.3	La distinction entre communication individualisée et communication institutionnalisée .....	28
2.2.2.4	La norme de l'usage linguistique.....	29
2.2.3	Les stratégies élaborées et les principes directeurs .....	30
2.3	LES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE .....	33
2.4	CONCLUSION .....	35
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>LES COLLOQUES ET L'ACTIVITÉ TERMINOLOGIQUE.....</b>	<b>36</b>
3.1	LES COLLOQUES INTERNATIONAUX.....	36
3.1.1	La démarche .....	37
3.1.1.1	Donner une assise intellectuelle aux travaux de terminologie .....	37
3.1.1.2	Apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans la pratique .....	38
3.1.1.3	Unir les efforts de tous les pays francophones en matière de terminologie .....	39
3.1.2	Les thèmes retenus.....	39
3.1.2.1	Les données de la fiche terminologique.....	40
3.1.2.1.1	Les données de base essentielles.....	40
3.1.2.1.2	Les domaines d'emploi.....	40
3.1.2.1.3	La définition terminologique.....	41
3.1.2.2	La synonymie .....	45
3.1.2.3	La normalisation, la régulation et le dirigisme linguistique .....	49
3.1.2.3.1	La normalisation.....	49
3.1.2.3.2	La normalisation et la régulation linguistique .....	51
3.1.2.3.3	Le droit et le devoir d'intervenir .....	51
3.1.2.3.4	Les modalités de la normalisation .....	53
3.1.2.3.5	Le dirigisme linguistique et l'aménagement linguistique.....	54
3.1.2.4	La néologie.....	57
3.1.2.4.1	Les besoins néologiques du Québec.....	57
3.1.2.4.2	La vision d'un réseau international de néologie .....	59
3.1.2.5	La définition de la terminologie .....	62
3.1.2.6	L'aménagement des usages.....	65
3.2	LES COLLOQUES NATIONAUX.....	72
3.2.1	La démarche .....	72
3.2.2	Les thèmes retenus.....	73
3.2.2.1	La méthodologie des travaux de terminologie .....	73
3.2.2.1.1	La documentation.....	73
3.2.2.1.2	La constitution du corpus .....	73
3.2.2.1.3	Les types de fiches et de dossiers terminologiques.....	75
3.2.2.1.4	Le découpage du terme .....	75
3.2.2.2	La concertation et la constitution d'un réseau .....	77
3.2.2.3	Le partage des tâches .....	78
3.2.2.4	Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie .....	79
3.2.2.5	L'implantation et la diffusion des terminologies .....	80



3.3 CONCLUSION .....	84
<b>CHAPITRE 4 LA SOCIOTERMINOLOGIE.....</b>	<b>86</b>
4.1 L'ÉMERGENCE DE LA SOCIOTERMINOLOGIE.....	86
4.2 UNE THÉORIE À DÉPASSER.....	87
4.2.1 Des postulats à contester.....	88
4.2.1.1 À une structure notionnelle doit correspondre une structure terminologique qui la reflète.....	88
4.2.1.2 La nature du concept.....	89
4.2.1.3 L'appartenance à un domaine .....	90
4.2.1.4 L'univocité du terme.....	92
4.2.1.5 La monoréférentialité .....	92
4.2.1.6 La monosémie .....	93
4.2.1.7 Le primat accordé à l'étude des textes scientifiques .....	94
4.2.1.8 Le concept de langue de spécialité.....	94
4.2.2 Conséquences des postulats de l'approche classique.....	95
4.3 UN NOUVEAU PROGRAMME.....	97
4.3.1 Des facteurs à intégrer.....	97
4.3.2 L'apport d'autres disciplines .....	98
4.3.2.1 La sociolinguistique .....	98
4.3.2.2 Le dialogisme .....	99
4.3.2.3 La praxématique.....	99
4.3.2.4 L'ethnolinguistique.....	100
4.3.2.5 La sociologie .....	101
4.3.3 Un champ d'étude élargi .....	101
4.3.3.1 L'émergence, la circulation et les transformations des notions et des termes	101
4.3.3.2 L'étude de la communication entre spécialistes .....	102
4.3.3.2.1 L'apport de l'éditologie .....	103
4.3.3.3 L'étude de la dynamique des domaines du savoir et de la production.....	105
4.3.3.4 L'étude des actions de gestion des langues : la glottopolitique .....	106
4.3.3.5 L'histoire des termes, de leur signification, des idées et des façons de dire..	107
4.4 CONCLUSION .....	108
<b>CHAPITRE 5 L'APPORT DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE DE TERMINOLOGIE À LA SOCIOTERMINOLOGIE .....</b>	<b>110</b>
5.1 LES CRITIQUES ADRESSÉES À LA THÉORIE TRADITIONNELLE PAR LES DEUX ÉCOLES .....	110
5.1.1 Les domaines d'emploi .....	111
5.1.2 La définition terminologique .....	111
5.1.3 La synonymie.....	111

5.2 LES ÉLÉMENTS ET FACTEURS INTÉGRÉS PAR LA SOCIOTERMINOLOGIE ET L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE DE TERMINOLOGIE .....	112
5.2.1 Une attitude nouvelle et un point de vue différent.....	112
5.2.2 La prise en compte de l'apport d'autres disciplines .....	113
5.2.3 Un champ d'étude commun : l'étude des actions de gestion des langues .....	115
5.3 CONCLUSION .....	117
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>119</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXE I : LES COLLOQUES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DE TERMINOLOGIE .....</b>	<b>i</b>

## REMERCIEMENTS

Nous voulons exprimer notre sincère gratitude envers notre directrice de recherche, Madame Monique C. Cormier, pour nous avoir proposé un sujet de recherche aussi passionnant. Nous la remercions de même pour ses conseils judicieux, son soutien et son encouragement, mais aussi pour nous avoir fait confiance et avoir cru en notre potentiel. Nous lui en sommes reconnaissante pour toujours. Nous considérons comme un privilège le fait d'avoir pu travailler à ses côtés. Elle représente pour nous un modèle à suivre.

Nous aimerions également remercier chaleureusement Madame Chantal Robinson, de l'Office québécois de la langue française, qui nous a aidée à trouver certains documents pour notre recherche. De même, nous tenons à remercier le personnel de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, plus particulièrement Madame Marielle Papillon Tremblay et Monsieur Vincent Perrault. Enfin, un merci spécial à Madame Véronique Grech, du Département de linguistique et de traduction, qui nous a été d'un secours incomparable pour ce qui traite des questions administratives. Toutes ces personnes nous ont apporté une collaboration spéciale, qui nous a été essentielle étant donné la rédaction de ce mémoire à distance.

Nous remercions ensuite notre compagnon de vie, Alain Beiner, pour son appui moral et sa force de caractère qui nous ont soutenue tout au long de la rédaction. Nous remercions également les membres de notre famille, nos deux sœurs Annie et Maryse, notre mère, Liliane Tremblay Gagnon, et notre père, Adrien Gagnon. Ils ont toujours valorisé ce que nous entreprenions et nous leur en sommes profondément reconnaissante.

## INTRODUCTION

La terminologie a joué un rôle de premier plan au cours des vingt-cinq dernières années dans la lutte de la société québécoise pour conserver et faire évoluer la langue française. L'activité terminologique et la réflexion sur cette activité ont été telles qu'on peut parler aujourd'hui d'une véritable école québécoise de terminologie. Le Québec a d'ailleurs servi de modèle à d'autres nations, elles aussi confrontées au problème de la gestion des langues sur leur territoire. C'est le cas de la Catalogne, en Espagne, et de la Belgique par exemple. Depuis une quinzaine d'années, parallèlement à la terminologie qui s'est effectuée au Québec, s'est développé un courant terminologique en France, associé à l'Université de Rouen, et qu'on identifie sous le nom de « socioterminologie ». En prenant connaissance de ce courant, il nous est apparu lié de très près à l'école québécoise de terminologie, au point même de nous demander si l'école québécoise de terminologie n'avait pas, dès ses débuts, fait de la socioterminologie. Nous nous proposons donc d'étudier les liens qu'entretient l'école québécoise de terminologie avec la socioterminologie. Comment se définit l'école québécoise de terminologie? Comment se définit la socioterminologie? Quels liens unissent les deux écoles et comment se sont-elles influencées?

Pour répondre à ces questions, nous commencerons, dans le premier chapitre, par l'étude de l'évolution de l'Office québécois de la langue française<sup>1</sup>, tel qu'on le connaît aujourd'hui, et des différents mandats qui lui ont été confiés. Nous situerons d'abord la société québécoise dans l'histoire pour comprendre la situation linguistique du Québec, les différentes lois sur la langue adoptées au Québec et la mise en place d'un Office de la langue française. Nous verrons que les mandats de l'Office de la langue française, et, par le fait même, l'activité terminologique au Québec, sont liés aux différentes lois linguistiques, elles-mêmes prenant place dans un contexte sociopolitique précis.

---

<sup>1</sup> Créé en 1961, l'organisme de gestion qu'est l'Office québécois de la langue française a connu différentes dénominations. Il a été désigné par l'Office de la langue française jusqu'en 2001, sauf de 1974 à 1977 sous la Loi sur la langue officielle, où il portait alors le nom de la Régie de la langue française. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, sous la loi 104, il se désigne par l'Office québécois de la langue française. Tout au long du mémoire, nous utilisons l'expression « Office de la langue française » pour le désigner et, dans les références, l'abréviation « OLF », « OQLF » lorsqu'il s'agit d'une référence au site internet de l'Office québécois de la langue française, et « RLF » lorsqu'il s'agit d'un document écrit dans la période de la Régie de la langue française.

Nous examinerons par la suite les fondations théoriques sur lesquelles s'est édifiée la Charte de la langue française. La théorie de l'aménagement linguistique, conçue par Jean-Claude Corbeil, a jeté les bases solides à l'élaboration de stratégies qui se regroupent sous la Charte de la langue française. Nous étudierons les hypothèses qui ont permis de concevoir la théorie de l'aménagement linguistique, les facteurs pris en compte avant l'élaboration de stratégies propres au Québec, les stratégies élaborées pour redresser la situation linguistique au Québec, et les conditions de succès d'un plan d'aménagement linguistique.

Le plan d'aménagement linguistique du Québec a engendré une intense activité terminologique que nous nous proposons d'analyser, au troisième chapitre, par l'étude et l'analyse des actes des colloques nationaux et internationaux de terminologie organisés en collaboration avec l'Office de la langue française. Les colloques sont riches en enseignements sur l'idéologie de l'école québécoise de terminologie, ses orientations et les problématiques sur lesquelles elle a poussé sa réflexion. Nous avons regroupé ces informations sous différents thèmes pour en faciliter l'analyse.

Après avoir cerné le cadre de l'école québécoise de terminologie, nous nous attarderons, au quatrième chapitre, à la socioterminologie. Nous verrons que la socioterminologie est née de la critique de postulats énoncés dans la théorie wüstérienne de terminologie, théorie qui influence encore aujourd'hui des organismes internationaux de terminologie comme le comité de l'ISO/TC/37 de l'Organisation Internationale de normalisation, et comme Infoterm et Termnet. Nous tenterons ensuite de définir le programme de la socioterminologie, programme qui intègre des facteurs jusqu'alors oubliés, des notions nouvelles et des disciplines, programme qui élargit aussi son champ d'étude.

C'est après avoir compris ce qu'est la socioterminologie que nous pourrons relever, au cinquième chapitre, les éléments socioterminologiques de l'école québécoise de terminologie et mesurer son apport. Nous pourrons constater que de nombreux liens existent entre l'école québécoise de terminologie et la socioterminologie, en particulier dans la remise en question de présupposés de la théorie traditionnelle et la glottopolitique.

En somme, nous désirons comprendre ce que sont les écoles québécoise et rouennaise de terminologie, et tenter de démontrer que l'idée de pratiques fondées sur une socioterminologie découle des pratiques en terminologie observées au Québec.

## CHAPITRE 1 LA LÉGISLATION LINGUISTIQUE ET LES DIFFÉRENTS MANDATS DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

On ne peut dissocier les pratiques terminologiques québécoises des différents mandats confiés à l'Office de la langue française et on ne peut dissocier les mandats de l'Office de la langue française de la situation politique du Québec. C'est pourquoi il importe de présenter un aperçu de l'évolution de la question linguistique, d'examiner les différentes lois linguistiques qui ont vu le jour au cours des quarante dernières années, l'évolution des mandats de l'Office et les pratiques terminologiques qui en découlent.

### 1.1 UN PEU D'HISTOIRE

#### 1.1.1 LA NOUVELLE-FRANCE EST CONQUISE

L'histoire de la question linguistique au Québec remonte à loin, au moment de la Conquête, il y a de cela environ deux cent cinquante ans. Avant elle, les colons français qui habitent la Nouvelle-France accomplissent toutes leurs activités quotidiennes, domestiques, commerciales, scolaires, sociales et étatiques en français. Il y a bien quelques échanges avec les Amérindiens et les Anglais de la côte Atlantique, mais la langue de la population est le français à tel point que les armées anglaises doivent avoir recours à des traducteurs et à des interprètes pour communiquer (Corbeil 1980 : 12-13). Il n'est donc pas question de concurrence entre les langues ou d'aménagement des langues. Après la Conquête, des Anglais s'établissent en Nouvelle-France, et ce sont eux qui prennent le contrôle du commerce, des affaires, et de l'économie. Le français continue d'être parlé par la majorité, mais l'anglais devient la langue des affaires et de l'industrie. Les habitants de la Nouvelle-France, maintenant le Bas-Canada, ont dorénavant intérêt à parler anglais s'ils veulent prendre part à la vie économique, et l'affichage se fait en anglais même chez les marchands français (Corbeil 1980 : 14). C'est le début d'un malaise linguistique. Pour Jean-Claude Corbeil (1980 : 13), c'est le début de « la concurrence de statut entre ces deux langues » et du « processus de contamination du français au fur et à mesure que l'anglais s'affirme comme langue dominante ». Dans les deux siècles qui suivent la Conquête, le statut du français se voit graduellement amoindri par rapport à celui de l'anglais, tant sur le plan démographique que sur le plan socio-économique.

## **1.1.2 LE STATUT DU FRANÇAIS**

### **1.1.2.1 Le statut du français sur le plan démographique**

Sur le plan démographique, les changements constitutionnels de l'Union de 1840 et de la Confédération de 1867 confirment et accentuent une mise en minorité des francophones dans un pays britannique (Linteau *et al* 1989a : 75). De plus, bien que la Confédération canadienne donne une certaine autonomie de gestion au Québec dans les domaines de l'éducation, la culture et les lois civiles françaises (Linteau 1989a *et al* : 75), elle renforce aussi le pouvoir du gouvernement central fédéral dont la politique d'immigration favorise le nombre d'Anglo-Saxons (Corbeil 1980 : 16). Enfin, le nombre de personnes parlant anglais au Québec et au Canada augmente : les immigrants allophones et beaucoup de francophones, surtout ceux qui vivent dans les autres provinces du Canada, mais aussi au Québec, s'assimilent à l'anglais (Corbeil 1980 : 16).

### **1.1.2.2 Le statut du français sur le plan socio-économique**

Sur le plan socio-économique, le statut du français se voit aussi s'amoindrir. D'abord, pendant les deux cent cinquante ans qui suivent la Conquête, la majorité des Québécois se retrouvent au bas de l'échelle économique. Cela s'explique par le fait que l'initiative du commerce, de l'industrialisation et de l'urbanisation est laissée au peuple conquérant, les Québécois se repliant vers l'agriculture et les professions libérales. Cela s'explique aussi par le taux élevé de natalité des Québécois, qui entraîne un surplus de main-d'œuvre. Les Québécois doivent donc émigrer vers les villes et ils constituent peu à peu la classe ouvrière. On assiste donc à la prolétarianisation des gens de la campagne (Corbeil 1980 : 17).

De plus, durant la période d'industrialisation, l'économie et le commerce continuent de passer aux mains des Britanniques, et ce sont les grandes sociétés de type monopolistique, anglo-saxonnes, puis américaines, qui possèdent et contrôlent l'industrie. Par le fait même, l'anglais devient la langue de l'industrie : les industries sont administrées par des étrangers de langue anglaise et on parle l'anglais au travail. Là encore, les Québécois sont au bas de l'échelle. Ils fournissent une main-d'œuvre à bon marché et des bilingues de service. Ils sont



au plus contremaîtres ou cadres inférieurs. On assiste donc à l'anglicisation massive de la classe ouvrière (Corbeil 1980 : 14-15).

Enfin, bien qu'aujourd'hui il soit relativement normal d'aller à l'université, la population québécoise est sous-scolarisée jusqu'en 1960 (à cette date, la scolarité moyenne ne dépasse pas la cinquième année) (Corbeil 1980 : 25-26). Les Québécois qui ont quitté la campagne et formé la classe ouvrière sont donc les plus vulnérables à l'assimilation ou à la perte de la qualité de leur langue (Corbeil 1980 : 27).

### 1.1.3 LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À UNE NATION

L'amointrissement du statut de la langue n'aurait sans doute pas eu tant d'importance s'il n'avait existé chez les Québécois un sentiment profond d'appartenance à une nation dont la langue française est certainement l'une des principales caractéristiques. Comme le soulignent les historiens Linteau, Durocher et Robert (1989a : 358-359), la question de savoir s'il existe bel et bien une nation est relative, mais les Canadiens français se sont perçus et ont été perçus comme une nation avec ses caractéristiques propres et, au cours des deux siècles suivant la Conquête, ils ont cherché à maintenir leur langue, leurs lois, leurs institutions et leur religion. Cela est également mis en évidence par Jean-Claude Corbeil (1980 : 31) :

*« Depuis la conquête anglaise, c'est-à-dire depuis l'introduction brusque de l'anglais dans ce pays qui était jusqu'alors la Nouvelle-France et qui deviendra peu à peu, à la manière d'une peau de chagrin, le Québec, la volonté de défendre la langue et la culture françaises a toujours existé chez les francophones, exprimée de diverses manières par les générations successives des porte-parole et des chefs de file de la communauté. »*

### 1.1.4 LA NÉCESSITÉ DE LÉGIFÉRER

La volonté de préserver un Québec français est si grande que, pour diverses raisons — la prise de conscience des Québécois, le statut du français qui diminue et un conflit dans une Commission scolaire —, les gouvernements seront forcés à se définir et à légiférer sur la question linguistique.

#### 1.1.4.1 La prise de conscience des Québécois

Les Québécois prennent peu à peu conscience de leur situation. Ils en viennent à refuser définitivement leur statut de peuple colonisé et à revendiquer un Québec français qui respecte les droits linguistiques de la très grande majorité de ses habitants. Cette solide affirmation coïncide avec l'arrivée des années 1960 et l'époque de la révolution tranquille qui, comme on le sait, se caractérisent par de nombreux changements sur les plans économique, politique et idéologique. On assiste entre autres à l'élection du gouvernement libéral dirigé par Jean Lesage et son « équipe du tonnerre », à la nationalisation de l'électricité et à la création des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps). Ces changements coïncident aussi avec une prise de conscience des Québécois et une prise de la parole sur leur identité et leur situation, une libéralisation des esprits, surtout par rapport à l'Église et à l'État, et un renouveau du nationalisme (Corbeil 1980 : 22). Selon Jean-Claude Corbeil, les Québécois se trouvent dans une idéologie de dépassement et ont le désir de prendre leur destin en main. Ils veulent que le Québec reprenne le contrôle de son économie et s'occupe lui-même de son destin politique. Ils veulent s'assurer d'une certaine qualité de vie sur les plans économique, social, culturel et écologique. Ils veulent que les citoyens soient présents dans les diverses institutions de la société (Corbeil 1980 : 23).

La question linguistique domine les débats. Dans le passé, après la Conquête, les dirigeants politiques avaient déjà dû intervenir à plusieurs reprises pour protéger les droits constitutionnels du français. De même, après la Confédération, qui consacrait le caractère bilingue de certaines institutions au Québec et au Canada, on a maintes fois dénoncé le non-respect de ces droits, surtout à l'extérieur du Québec. Le problème n'est donc pas nouveau (Linteau *et al* 1989b : 595). Mais cette fois, il prend une ampleur jusqu'alors jamais vue et est de nature différente. Les débats ont lieu tant sur la scène provinciale que fédérale. La question linguistique n'en est plus une de langue, mais de politique. Conserver le français est le symbole de la réussite des Québécois à reprendre les rennes de leur destin.

#### 1.1.4.2 Le statut du français à son plus bas et un statut économique inférieur

La situation du français au Québec et dans le reste du Canada est de plus en plus mise au jour. À l'extérieur du Québec, on assiste à l'assimilation progressive des Canadiens français, même là où ils sont concentrés géographiquement, comme dans l'est de l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. Au Québec, en général, le français maintient le même pourcentage de francophones et conserve sa majorité, mais la situation est menacée par le choix de l'anglais chez les immigrants. Le Québec est francophone, mais l'anglais constitue une force d'attraction considérable, surtout à Montréal, comme l'expliquent bien les historiens Linteau, Durocher et Robert (1989b : 597) :

*« Ainsi, les transferts linguistiques, qui sont le plus souvent de nature permanente, jouent surtout en faveur de l'anglais. Tout en perdant des effectifs, à la suite des nombreux départs de Québécois d'origine britannique, le groupe anglophone arrive donc à conserver un certain poids en intégrant de plus en plus des individus d'autres origines ethniques. Parmi ces derniers, le degré d'assimilation à l'anglais varie d'un groupe à l'autre mais il n'en représente pas moins un phénomène massif, qui prend une ampleur encore plus considérable à Montréal. »*

De plus, le statut économique inférieur des Québécois leur est révélé. La Commission Laurendeau-Dunton, par exemple, instituée par le gouvernement fédéral, à la suite du mécontentement exprimé par les Canadiens français, pour examiner la situation linguistique au Canada, démontre le peu d'importance des francophones dans l'économie du Canada et du Québec. En effet, les postes de commande sont tenus par les anglophones, particulièrement à Montréal. De plus, les anglophones ont un revenu supérieur aux francophones de 35 % au Canada et de 40 % au Québec (Corbeil 1980 : 41-45).

#### 1.1.4.3 Un événement déclencheur

Les débats culminent en 1968 où un événement apparemment banal fait éclater la situation et oblige les gouvernements à agir sur la question linguistique. Linteau, Durocher et Robert (1989b : 602-604) relatent que les commissaires d'école de la Commission scolaire des écoles catholiques de Saint-Léonard, après avoir observé que des immigrants d'origine italienne choisissent d'envoyer leurs enfants à des classes dites bilingues, mais où près des

trois quarts des cours sont donnés en anglais, décident de déclarer toutes les classes de leur territoire unilingues françaises. Les Italiens réagissent vivement à ce qu'ils perçoivent comme une atteinte à leurs droits et fondent la Saint Leonard English Catholic Association of Parents. Les francophones réagissent aussi et mettent sur pied le Mouvement pour l'intégration scolaire (MIS). Une lutte se déroule sur plusieurs fronts. Le gouvernement, les tribunaux, les médias et les citoyens, tous y participent. Une manifestation organisée par le MIS tourne à l'émeute et le conflit prend une envergure nationale. Linteau, Durocher et Robert (1989b : 602-603) présentent ainsi les enjeux posés dans le conflit à Saint-Léonard. D'un côté, les tenants du libre choix où tous les parents sont libres d'envoyer leurs enfants soit à l'école anglaise soit à l'école française. De l'autre, les tenants de l'unilinguisme français où tout le monde doit aller à l'école française, bien que certains soient prêts à reconnaître des droits acquis à la minorité britannique (Linteau et al 1989b : 602-603).

Le conflit de Saint-Léonard prend une telle ampleur qu'il force les gouvernements à prendre position et à légiférer sur la question linguistique. Le conflit sur la langue est si grand et la volonté des Québécois de préserver leur langue est si ferme, que les gouvernements subiront tour à tour la défaite électorale jusqu'à ce qu'une loi satisfaisant le désir de la majorité soit enfin adoptée.

### **1.1.5 LES DIFFÉRENTES LOIS LINGUISTIQUES**

#### **1.1.5.1 La loi 63 ou Loi pour promouvoir la langue française au Québec**

Le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand fait d'abord adopter, en 1969, la loi 63, ou Loi pour promouvoir la langue française au Québec, qui consacre le principe du libre-choix et propose des mesures incitatives pour l'usage du français dans la société. Cette loi vise avant tout à annuler la décision de la Commission scolaire de Saint-Léonard et à accorder officiellement aux immigrants le droit de choisir la langue d'enseignement (Leclerc 2005a). Selon Jacques Leclerc, Jean-Jacques Bertrand avait alors cédé à la pression de l'opinion publique anglophone et tenté de satisfaire tout le monde en accordant aux parents le droit d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix. Jacques Leclerc explique que cette loi ignorait la question de l'évolution démographique et des transferts linguistiques réalisés au profit de la minorité. Il ajoute encore que, parce qu'elle était calquée sur la politique du

multiculturalisme prônée par le gouvernement fédéral, la loi ramenait le Québec dix ans en arrière (Leclerc 2005a). Pour la première fois cependant, il est question de faire du français la langue du travail et la langue prioritaire de l'affichage public (OQLF 2004a), bien que de façon très évasive et sans assurer à la langue française le statut qui lui revient. La Loi pour promouvoir la langue française au Québec est vivement contestée du côté francophone et donne lieu à de nombreuses manifestations qui contribuent à la défaite du gouvernement Bertrand. Avant la défaite, le premier ministre Bertrand crée, en 1968, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, présidée par le linguiste Jean-Denis Gendron.

### **1.1.5.2 La loi 22 ou Loi sur la langue officielle**

Le premier ministre suivant, Robert Bourassa, à la tête du parti libéral, attend les résultats du rapport Gendron avant d'agir sur la question épineuse de la langue. La Commission dépose son rapport à la fin de 1972 et émet un grand nombre de recommandations sur plusieurs aspects de la question linguistique. En tout premier lieu, elle recommande que le gouvernement du Québec fasse du français la langue commune des Québécois et que ce soit le français qui serve d'instrument de communication entre les Québécois francophones et non francophones. Elle recommande aussi de franciser le monde du travail et elle affirme que le gouvernement a tous les pouvoirs pour légiférer en matière de langue d'enseignement (Linteau *et al* 1989b : 604) .

En 1974, à la suite du rapport Gendron, le gouvernement Bourassa fait adopter le projet de loi 22, ou Loi sur la langue officielle, qui proclame le français la langue officielle du Québec, tout en reconnaissant deux langues nationales. Il promeut également le français comme langue du travail, de l'Administration publique, des affaires et de l'enseignement, et limite le libre-choix de la langue d'enseignement aux enfants anglophones ayant déjà une connaissance suffisante de l'anglais. Bien que la Loi sur la langue officielle constitue le premier effort véritable d'un gouvernement d'intervenir de façon globale dans le domaine de la langue, elle se trouve de nouveau contestée. D'une part, les francophones trouvent qu'elle accorde trop de privilèges à l'anglais et qu'elle n'affirme pas assez les droits du français. D'autre part,

les anglophones la contestent pour les raisons tout à fait inverses. Pour la deuxième fois, la question linguistique contribue à la défaite du gouvernement (Linteau *et al* 1989b : 604-605). Selon Jacques Leclerc (2005a), le problème à la base de la Loi sur la langue officielle est que le gouvernement Bourassa a refusé de se servir des pouvoirs du gouvernement du Québec pour renforcer le fait français. Il explique qu'en ce sens, la Loi sur la langue officielle ne réglait rien du tout : elle ne s'attaquait pas au processus d'assimilation des francophones et des nouveaux immigrants à la minorité anglophone, et elle n'empêchait pas la prépondérance socio-économique de l'anglais. Il enchaîne en disant que, loin d'améliorer la situation linguistique au Québec, la Loi sur la langue officielle n'a contribué qu'à aggraver le ressentiment et l'hostilité entre les groupes linguistiques.

### **1.1.5.3 La loi 101 ou Charte de la langue française**

En 1976, le Parti québécois, dirigé par René Lévesque, est élu. La loi 101, ou Charte de la langue française, est adoptée en 1977. Jacques Leclerc (2005a) nous apprend que l'objectif principal du gouvernement est d'affirmer la prédominance du français au Québec, d'en faire la langue commune pour tous et partout, de faire du Québec une province aussi française que les autres provinces du Canada étaient anglaises. La charte de la langue française fait donc du français la langue officielle et commune de tous les Québécois. Elle « affermit le statut de la langue française face à la langue anglaise, confirme le respect par l'État québécois des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise, et garantit aux Amérindiens et aux Inuits du Québec leur droit de maintenir et de développer leurs langue et culture d'origine » (Larose 2001 : 10). Les enfants doivent aller à l'école française, mais les enfants dont l'un des parents de nationalité canadienne est allé à l'école anglaise gardent le droit à l'école anglaise (Larose 2001 : 10). Cette loi reçoit en général un appui solide de l'opinion publique francophone, mais elle est vivement contestée par les anglophones et les allophones. Alliance Québec réussit à en faire invalider plusieurs parties devant les tribunaux (Linteau *et al* 1989b : 604-605).

Le chemin aura été long et tumultueux avant d'arriver à la Charte de la française. Nous avons pu constater que l'intervention du gouvernement dans le domaine de la langue

n'est pas le fruit du hasard. D'abord, nous nous trouvons face à un peuple conquis, pour qui la perte de la langue française est aussi la perte d'une part essentielle de son identité culturelle. Ensuite, nous assistons à une période de prise de conscience de la part des Québécois et de libéralisation des esprits. Enfin, nous nous retrouvons face à la volonté fermement exprimée de la part des Québécois de faire respecter leurs droits linguistiques.

Malgré la Conquête, où normalement un peuple aurait été lentement annihilé, le peuple québécois a réussi à garder sa culture et sa langue. Selon Linteau, Durocher et Robert (1989b : 607), la francisation<sup>2</sup> du Québec est maintenant beaucoup plus nette, en partie grâce à la politique linguistique et aussi grâce au processus plus général d'affirmation des francophones<sup>3</sup>. Selon eux, la francisation du Québec « semble résulter d'une dynamique complexe où les actions tant individuelles que collectives ont leur part ». Ils admettent que la francisation demeure un acquis fragile parce que la société québécoise est soumise à de nombreuses pressions politiques, culturelles et socio-économiques venant de l'Amérique du Nord, du Canada et du Québec anglophone. La francisation doit aussi se heurter à la Constitution canadienne, particulièrement en ce qui a trait au bilinguisme officiel et aux droits individuels (Linteau et al 1989a : 607). La Commission Larose partage cet avis. Elle affirme qu'une forme de sécurité a gagné la population grâce à la loi 101, qui protège le statut du français au Québec, mais elle admet que cette stabilité est fragile à cause des pressions économiques et sociales sur le plan international, qui tendent à imposer l'anglais sur le français. De là, des reculs et plafonnements observables : francisation qui stagne dans les entreprises, progression constante de l'affichage bilingue, prolifération des raisons sociales en langue anglaise, attrait constant d'adopter l'anglais comme langue d'usage (Larose 2001 : 10). La Commission va plus loin en affirmant que « [l]a fragilité de la langue française est une donnée structurelle qui ne disparaîtra pas » (Larose 2001 : 11), d'où la nécessité de toujours être à l'affût des meilleures interventions pour la protéger.

---

<sup>2</sup> Par francisation du Québec, on entend de faire du français la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises (OQLF 2004b)

<sup>3</sup> Cette affirmation est en accord avec le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, présidée par Gérard Larose. Selon la Commission, la Charte de la langue française aura permis de progresser beaucoup : la majorité des immigrants fréquentent l'école française, le français est plus présent dans l'affichage et au travail et il n'existe presque plus d'écart entre le revenu des francophones et celui des anglophones.

## **1.2 UN ORGANISME DE GESTION**

Dans le cadre des différentes lois linguistiques, le gouvernement se dote d'un organisme de gestion connu aujourd'hui sous le nom de Office québécois de la langue française. Cet organisme sera le maître d'œuvre de l'application de la politique linguistique. Nous traçons ici un bref historique de son évolution et des différents mandats qui lui ont été confiés.

### **1.2.1 L'OFFICE À SES DÉBUTS (DE 1961 À 1969)**

L'Office de la langue française est créé en 1961, avant le début des promulgations successives des lois sur la langue, par la loi du ministère des Affaires culturelles. Il est alors considéré comme un simple service du ministère des Affaires culturelles, sans vraiment de prestige, ni de structure administrative et de programme. À cette époque, selon les mots de Jean-Claude Corbeil, à la fin d'une idéologie de rattrapage et à l'aube d'une idéologie de dépassement, on assiste à une recrudescence du purisme et l'on pense que le français du Québec doit être aussi fidèle que possible au français de France. On a une attitude de mépris à l'égard de la langue populaire québécoise et on la qualifie de jocal de façon méprisante (Corbeil 1980 : 21). Il n'est donc pas surprenant que le mandat de l'Office de la langue française à sa création soit de veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite. Une des principales tâches de l'Office sera d'ailleurs de travailler à une « Norme du français écrit et parlé au Québec », qui reflétera cette idéologie.

Les objectifs de l'Office seront « d'assurer le développement harmonieux du français dans toutes les classes de la société, de rectifier la langue de l'enseignement et de l'Administration, d'aider les spécialistes à établir des terminologies conformes au bon usage et de collaborer avec des organismes québécois, canadiens et étrangers à la diffusion du français universel » (Lamy 1988 : 50), ce qu'il atteindra par des publications, la diffusion d'études et de bibliographies, de l'animation culturelle dans les régions et l'organisation de colloques (Lamy 1988 : 50-51). Durant cette période, l'Office crée une commission consultative de normalisation, révisé des manuels scolaires, crée un centre de documentation, met sur pied



un service de terminologie ponctuelle, fait la promotion et la diffusion du français par la publication de différents documents et implante des bureaux régionaux (Lamy 1988 : 52).

### **1.2.2 L'OFFICE SOUS LA LOI POUR PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE (DE 1969 À 1974)**

Après la promulgation de la Loi pour promouvoir la langue française (loi 63), l'Office est toujours un service du ministère des Affaires culturelles composé d'une dizaine de personnes, mais il acquiert un pouvoir d'enquête et de recommandation (Linteau et al 1989a : 607) et se voit confier « la tâche nouvelle de favoriser l'utilisation du français comme langue des affaires et du travail en concertation avec les entreprises » (Corbeil 1980 : 55). L'Office ne peut prendre que des mesures incitatives, mais il a maintenant l'autorité voulue pour engager le processus de francisation de l'économie et de l'industrie (Corbeil 1980 : 55).

La période de 1970 à 1977 est sans doute la période la plus stimulante en termes d'idées et d'action. Le parti libéral l'emporte sur le gouvernement Bertrand et est élu en 1970. On sent une volonté de plus en plus grande de la part des élus d'agir sur la question linguistique, particulièrement en ce qui a trait à la question du français, langue de travail. Les élus sont aussi de plus en plus convaincus de la nécessité d'établir une politique linguistique globale. L'Office voit ses ressources humaines et financières augmentées, ce qui lui permet une plus grande activité et lui donne un plus grand rayonnement.

Une équipe « d'un nouvel esprit » est formée. Jean-Claude Corbeil (1980 : 56) en décrit ainsi le mandat :

*« Au-delà de l'objectif global de promotion du français, l'équipe Cholette poursuit un double objectif : déterminer les limites possibles de l'utilisation du français entre les deux limites extrêmes d'un unilinguisme français irréaliste et d'un bilinguisme généralisé, et définir pour l'ensemble de la politique linguistique et pour chacun de ses constituants une méthodologie d'intervention efficace et contrôlable. »*

Pour nous, la formation de cette équipe est le début de l'originalité de l'école québécoise de terminologie. Des réflexions de cette équipe découleront d'abord la Loi sur la langue officielle (loi 22), puis la Charte de la langue française (loi 101). Ces réflexions influenceront aussi l'orientation des travaux entrepris à l'Office de la langue française.

L'Office de la langue française commence à développer des outils d'implantation du français dans les entreprises. Il réfléchit sur les moyens d'implantation à mettre en œuvre, précise peu à peu le concept de français, langue de travail, fixe des objectifs à atteindre. Les besoins des entreprises en terminologie sont évalués. Des expériences d'implantation sont tentées dans quelques entreprises volontaires (Corbeil 1980 : 57-58). Des réflexions et recherches se font aussi sur l'étiquetage, l'affichage public, dont les raisons sociales et les marques de commerce (Corbeil 1980 : 58-59), de même que sur la langue juridique et administrative (Corbeil 1980 : 61-64).

Les travaux de terminologie se poursuivent. Pour ce qui est de la terminologie systématique, de vastes chantiers terminologiques sont entrepris en liaison étroite avec les entreprises québécoises et avec les industries françaises du même secteur, grâce aux missions de la coopération franco-québécoise. L'Office de la langue française se rend compte que la tâche à accomplir pour fournir aux entreprises toute la terminologie française dont elles ont besoin est trop grande, et les tâches et responsabilités sont réparties entre les entreprises, le ministère de l'Éducation et l'Office. En terminologie ponctuelle, l'Office continue l'organisation du service de consultation. Enfin, la diffusion de la terminologie par la publication d'ouvrages de terminologie se poursuit et l'on crée une banque de terminologie informatisée (Corbeil 1980 : 63-67).

Durant cette période, l'Office se préoccupe moins de qualité de la langue, l'idée étant qu'en améliorant le statut de la langue, la langue s'améliorera d'elle-même (Corbeil 1980 : 65). Cela coïncide d'ailleurs avec l'idéologie de dépassement décrite par Jean-Claude Corbeil (1980 : 24). Dans cette idéologie, la plupart des linguistes et de nombreux intellectuels québécois conçoivent maintenant qu'il existe plusieurs variétés de français et que le français du Québec ne peut être identique à celui de la France. Les Québécois ont la volonté d'orienter la langue selon leur propre conception et leurs propres projets. Ils tentent de se débarrasser du sentiment de honte associé à la langue qu'ils parlent. Au lieu de mépriser leur langue, ils la valorisent. Dans cette idéologie, on passe à l'analyse et à la description de la langue française au Québec.

### 1.2.3 LA RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE SOUS LA LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE (DE 1974 À 1977)

Sous la Loi sur la langue officielle, ou loi 22, l'Office de la langue française, alors nommé la Régie de la langue française, devient un organisme autonome très structuré, qui possède une plus grande autonomie administrative. Il a un directeur, mais aussi un conseil d'administration, et il comporte plusieurs fonctions : consultative, linguistique, diffusion de la langue française, juge, expert-conseil auprès du gouvernement. Il voit son budget et son personnel s'accroître de façon encore plus significative.

La Régie de la langue française doit remplir cinq fonctions fondamentales : une fonction de surveillance de l'observance des lois et règlements relatifs à la langue française d'une part, et de l'état de la langue française d'autre part ; une fonction de guide linguistique de la qualité de la langue ; une fonction de juge dans les plaintes portées à l'organisme, dans les programmes de francisation soumis par les entreprises ou dans les listes officielles d'administrés de langue anglaise ; une fonction de diffusion de la langue française ; et une fonction d'expert conseil en matière linguistique auprès du ministre et du gouvernement (RLF 1975 : 36).

La Régie met sur pied un programme pour aider l'entreprise privée à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de francisation. On se rappellera que la loi oblige les entreprises désireuses de traiter avec l'État à se doter d'un certificat de francisation. La Régie aborde le problème sous quatre angles : « étaler dans le temps l'opération francisation ; définir les principes de sa collaboration ; formuler les objectifs de la francisation des entreprises ; [et] établir les premiers éléments d'une stratégie » (RLF 1975 : 45). Elle s'applique donc à répartir les entreprises en différentes catégories qui servent à déterminer la date d'exigibilité du certificat de francisation pour les entreprises désireuses de l'obtenir. Elle offre aussi aux entreprises son expertise pour l'analyse et l'évaluation de la situation linguistique de l'entreprise et pour l'élaboration de programmes de francisation. Elle offre également l'expertise de linguistes-conseils pour la terminologie. Elle aide à l'organisation de stages en France et au Québec de cadres en provenance des entreprises des deux pays (accord

Bourassa-Chirac). Enfin, elle renseigne sur l'organisation de cours de français aux dirigeants et au personnel de l'entreprise. Elle s'attarde également à définir ce à quoi consiste la francisation de l'entreprise et des moyens de l'évaluer (RLF 1975). La Régie sera assez bien structurée et les programmes assez bien élaborés pour que l'Office de la langue française, créé par la Charte de la langue française (loi 101), puisse reprendre les activités en place (OLF 1981a : 13).

#### **1.2.4 L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE SOUS LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (DE 1977 À 2001)**

La Charte de la langue française, ou loi 101, crée l'Office de la langue française et lui confère le mandat de veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises, et de définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie (article 100 de la Charte). Le règne d'or de l'Office se poursuit jusque dans les années 1980. Après, on assiste à la crise économique et à un certain désenchantement de la population vis-à-vis la question linguistique.

L'Office est très structuré et comprend entre autres une Direction générale de l'implantation du français, qui coordonne le travail de trois directions : la Direction des programmes de francisation, la Direction de la terminologie et la Banque de terminologie du Québec. Chacune de ces directions se divise elle-même en différents services, par exemple, le Service des travaux terminologiques, le Service des linguistes-conseils, et le Service du traitement des données terminologiques.

L'Office se met à l'œuvre pour amener les entreprises et organismes de l'Administration soumis au processus de certification et de francisation à respecter l'échéance donnée par la loi. Il s'attarde également à la mise en œuvre des mécanismes d'implantation et de suivi des programmes de francisation, à fournir à tous les travailleurs une terminologie adéquate en améliorant les méthodes de diffusion auprès d'eux des terminologies spécialisées dont ils se servent quotidiennement. L'Office s'attache particulièrement à préciser l'aide terminologique dont l'entreprise et les organismes de l'Administration ont besoin en faisant une

étude de leurs besoins terminologiques. Parallèlement, l'Office se préoccupe d'accroître les données de la Banque de terminologie, et poursuit les services de consultation terminologique auprès des usagers (OLF 1981a).

### **1.2.5 UN NOUVEAU PARADIGME**

Après la Charte de la langue française, les batailles et revendications politiques ont surtout été faites par le reste du Canada et les anglophones du Québec. On a assisté, par exemple, au rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne et à la Loi constitutionnelle de 1982 dans laquelle le paragraphe 23.2 est conçu spécialement pour neutraliser la Charte de la langue française (Leclerc 2005b). On se souvient aussi de l'adoption de la loi 178 pour contrer une décision de la Cour suprême quant à l'interdiction de l'affichage unilingue, puis à l'adoption de la loi 86 et du retour au bilinguisme dans l'affichage. On a aussi droit à des tentatives de nouvelles ententes constitutionnelles : l'accord du lac Meech, l'entente constitutionnelle de Charlottetown et l'entente de Calgary de 1997 (Leclerc 2005b). Mais, en somme, l'Office de la langue française conduit la politique linguistique québécoise sous la Charte sans changement majeur de structure ou de mandat pendant près de vingt-cinq ans. Toutefois, le gouvernement du Québec, alors dirigé par Lucien Bouchard, crée le 29 juin 2000 la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. La Commission est instituée afin « d'identifier et d'analyser les principaux facteurs qui influencent la situation et l'avenir de la langue française au Québec, de dégager les perspectives et les priorités d'action pertinentes, de procéder à l'examen des articles de la Charte de la langue française mis en cause et, enfin, de présenter des recommandations visant à assurer l'usage, le rayonnement et la qualité de la langue française au Québec » (Larose 2001 : i).

Le désir de la Commission de se démarquer de l'approche traditionnelle de la question linguistique pour insérer le débat dans un nouveau paradigme est frappant. D'un cadre qui cloisonne la société québécoise en trois groupes opposés, les francophones, les anglophones et allophones, la Commission suggère de passer à un cadre de société plurielle, inclusive des différents groupes ethniques, où le français devient un élément déterminant de la cohésion sociale :

*« Les Québécoises et les Québécois sont prêts à passer à une autre étape. Il y a une volonté commune d'avancer vers un projet social inclusif, de construire un espace commun de vie et d'abaisser les barrières qui divisent la société québécoise selon l'origine ethnique » (Larose 2001 : 4).*

Selon la Commission, les réalités ont changé. L'antagonisme français-anglais au Québec a été remplacé par celui de petit peuple face à l'anglo-américanisme ; le français est maintenant reconnu par presque tous comme la langue commune des Québécois ; il existe une volonté partagée de faire rayonner le français ; et aussi la conviction que la société québécoise possède les atouts pour rayonner comme peuple de langue française dans le monde entier. La Commission propose une approche globale pour consolider les acquis de la société québécoise et aller plus loin, une approche qui interpelle tous les acteurs de la société (Larose 2001 : 194-195). La Commission va même jusqu'à proposer l'institution d'une citoyenneté québécoise, pas nécessairement dans le sens de capacité juridique à participer à l'exercice du pouvoir, mais plutôt dans le sens d'appartenance à un même patrimoine et de partage de références politiques, culturelles et identitaires communes (Larose 2001 : 12). C'est sur une note teintée d'optimisme quant à l'avenir de la langue française qu'elle laisse le lecteur et dans ce nouveau contexte que sera créé l'Office québécois de la langue française.

#### **1.2.6 LA LOI 104 ET L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (DE 2001 À AUJOURD'HUI)**

À la suite du rapport de la Commission Larose, le gouvernement adopte, en juin 2002, la loi 104, mise en vigueur en octobre 2002, qui modifie la Charte de la langue française et crée l'Office québécois de la langue française. Cette loi modifie le partage des responsabilités et des ressources confiées aux organismes responsables de l'application de la Charte. L'Office québécois de la langue française regroupe dorénavant en un seul organisme les effectifs et les mandats auparavant attribués à l'Office de la langue française, à la Commission de protection de la langue française et à une partie du Conseil de la langue française (OQLF 2004c : xiii).

L'Office a la responsabilité de définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises. Il est également chargé d'assurer le respect de la loi (article 159). Il doit surveiller

linguistiques (article 160). Il veille aussi à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises, et il peut prendre toute mesure appropriée pour assurer la promotion du français (article 161).

L'Office comprend en son sein deux comités, le Comité d'officialisation linguistique et le Comité de suivi de la situation linguistique, qui soumettent, chacun dans leur domaine, des propositions et des avis (article 165.11). Un Conseil supérieur de la langue française est institué et a la mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la loi sur toute question relative à la langue française au Québec (article 187).

Cette loi comprend des dispositions pour qu'un enfant fréquentant l'école anglaise privée, non subventionnée, ne puisse plus s'inscrire automatiquement l'année suivante à une école anglaise subventionnée. De plus, l'utilisation unique du français dans les communications écrites de l'Administration est imposée. Enfin, les collèges et universités doivent se doter d'une politique linguistique (Leclerc 2005c).

Selon le rapport de gestion (OQLF 2004c), en 2002-2003, l'Office s'occupe du traitement des plaintes pour non-respect de la loi. Il détermine l'ampleur des travaux à faire pour assurer le suivi de la situation linguistique. Il prend en charge la gestion du système permettant la diffusion et l'utilisation du *Grand dictionnaire terminologique* (GDT), son produit vedette, pour que la diffusion gratuite dans Internet se maintienne. L'Office continue d'offrir des services de consultation gratuits aux internautes québécois et travaille au développement de la Banque de dépannage linguistique (BDL), conçue dans une perspective de correction et d'enrichissement de la langue française écrite et parlée, aussi offerte dans Internet. Il poursuit la réflexion sur la norme linguistique du français à promouvoir au Québec, et sa réflexion sur le traitement des emprunts. Il travaille aussi à assurer une place encore plus grande au français au travail et dans la population en général.

### 1.3 CONCLUSION

Le peuple québécois, pour des raisons de conservation de son identité culturelle, a réclamé des gouvernements qu'ils se prononcent quant à la question linguistique et qu'ils légifèrent pour définir le statut du français et des autres langues sur le territoire du Québec. Pour gérer l'application des lois linguistiques, le gouvernement du Québec a créé l'Office de la langue française, qui a vu ses mandats évoluer en fonction des différentes lois linguistiques.

L'élaboration des diverses lois linguistiques, surtout à partir de la Loi sur la langue officielle (loi 22), ne s'est pas faite à l'aveuglette. Au contraire, elles ont été élaborées après des réflexions solides s'appuyant sur la sociolinguistique et l'anthropologie. L'ensemble de ces réflexions a été synthétisé dans un ouvrage clé pour la théorie de la terminologie au Québec, *L'aménagement linguistique du Québec* (Corbeil 1980). Cet ouvrage fait de Jean-Claude Corbeil, son auteur, le père de la théorie de l'aménagement linguistique et un des grands fondateurs de l'école québécoise de terminologie. La théorie de l'aménagement linguistique fait l'objet de notre prochain chapitre.



## CHAPITRE 2 L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

La théorie qui a orienté la rédaction des lois et les travaux de l'Office de la langue française à partir des années 1970 est connue sous le nom de l'aménagement linguistique. Jean-Claude Corbeil en est le père. C'est lui, en effet, qui a su analyser en profondeur de nombreuses questions sous-jacentes à la question linguistique au Québec et qui a eu la vision de la possibilité d'intervenir dans le domaine de la langue, au Québec, ou partout où se trouve posé le problème de la concurrence entre les langues. À partir de deux hypothèses fondamentales et d'une analyse appuyée sur l'anthropologie et la sociolinguistique, il a élaboré une théorie qui demeure centrale encore aujourd'hui à la gestion des langues sur le territoire du Québec, et qui, une fois mise en application, peut se définir comme l'ensemble des dispositions sociales qui influencent le comportement linguistique des individus au sein de la société (OLF 1978b : 157). Dans la section qui suit, nous tentons de présenter les idées, les conceptions et les hypothèses qui ont inspiré Jean-Claude Corbeil<sup>4</sup>.

### 2.1 LES HYPOTHÈSES DE DÉPART

Face aux problèmes sociopolitiques soulevés par la question linguistique et pour tenter de les résoudre, Jean-Claude Corbeil est parti de deux hypothèses. La première : il est possible d'identifier les forces sociales qui définissent la situation sociolinguistique des langues en présence sur un territoire et d'agir sur elles pour obtenir une situation désirée :

*« On peut donc formuler l'hypothèse que les forces sociales qui ont déterminé la situation linguistique québécoise telle qu'elle se présentera en mille neuf cent soixante sont les mêmes que celles qui en assureront le redressement. En d'autres mots, si, en relisant l'histoire dans cette perspective, on arrive à identifier les facteurs qui ont fait du français une langue dominée et qui ont enclenché un début de créolisation au sein du prolétariat urbain, alors on saura avec plus de certitude comment bloquer cette évolution et quelle stratégie sociale adopter pour orienter la dynamique linguistique vers la " francisation " du Québec, selon l'expression courante » (Corbeil 1980 : 13).*

Cette hypothèse est primordiale à la théorie de l'aménagement linguistique puisque c'est elle qui permet d'entrevoir la possibilité d'intervenir dans le domaine de la langue, de changer le statut d'une langue, et même, à la limite, d'agir sur tous les facteurs qui interviennent dans le choix des mots par les locuteurs :

---

<sup>4</sup> Ces idées, conceptions et hypothèses sont principalement exprimées dans un ouvrage fondamental de Jean-Claude Corbeil, *L'aménagement linguistique du Québec*. Voir Corbeil (1980) en bibliographie.

*« M. Corbeil pense, pour sa part, que la procédure habituelle selon laquelle les mots entrent en concurrence les uns avec les autres, pénètrent dans le lexique, la période de temps requise pour que la communauté les accepte, les acclimate, les refuse, tout cela peut être changé ; il se peut qu'une intervention normative, soit linguistique, soit juridique, vienne arrêter ou modifier cette loi du temps » (OLF 1978b : 133).*

C'est pour cela qu'on présente l'école québécoise de terminologie comme étant interventionniste puisque, dans le cadre de l'aménagement linguistique, on croit qu'on peut influencer l'évolution d'une langue et qu'on en a même le devoir lorsqu'une société sent que sa langue est menacée et que la majorité de ses membres réclament qu'on la protège :

*« Pour les spécialistes de l'aménagement linguistique, la terminologie est un secteur de la langue dans lequel on doit intervenir pour réaffirmer l'existence, l'utilité et la survivance d'une langue et pour garantir, au moyen de sa modernisation, sa continuité en tant que moyen d'expression » (Cabré 1998 : 35).*

La deuxième hypothèse de Jean-Claude Corbeil repose sur l'observation en société que le statut juridique de la langue sur un territoire donné est presque toujours défini. En effet, Jean-Claude Corbeil observe que l'ensemble des lois et des règlements qui existent dans des domaines particuliers, l'alimentation par exemple, imposent une façon d'utiliser la langue. Il en conclut donc qu'il est possible d'élaborer une politique linguistique générale qui regroupe en une seule loi tous les domaines imaginables qui touchent l'utilisation de la langue :

*« Nous nous sommes aussi rendu compte que, dans la plupart des pays, bon nombre de pratiques linguistiques sont définies par des lois ou des règlements visant entre autres l'enseignement d'une ou de plusieurs langues maternelles ou étrangères, la langue du système juridique, la langue des raisons sociales, des marques de commerce, du commerce intérieur et extérieur, de l'affichage et de l'étiquetage, etc. En fait, si l'impression subsiste qu'il est rare de légiférer en matière de langue, c'est qu'on a surtout à l'esprit des lois portant spécifiquement sur la ou les langues, comme la Charte de la langue française ou la Loi sur les langues officielles. On oublie ou on ignore que des dispositions législatives ou réglementaires traitent de l'usage des langues dans des domaines particuliers et que l'ensemble finit par constituer le statut juridique d'une langue sur un territoire » (Corbeil 1980 : 10).*

Cette dernière hypothèse rend possible la création d'un plan d'aménagement linguistique qui répond aux besoins d'une société. En effet, le projet d'aménager les langues

d'un pays ou d'un territoire découle avant tout d'un projet de société. Un tel projet naît de la volonté des membres d'une société prenant conscience d'un déséquilibre dans l'évolution de leur langue d'intervenir sur les langues en présence pour remédier à la situation. Selon la théorie de l'aménagement linguistique, « le statut d'une langue en danger peut s'améliorer par l'intervention systématique et stratégique des organismes mandatés à cette fin, une législation adéquate et des mesures destinées à promouvoir le changement » (Cabré 1998 : 39).

Jean-Claude Corbeil en est en fait venu à concevoir la langue comme un bien tangible, une ressource naturelle ou un bien collectif, qu'on peut administrer pour mieux en tirer parti et pour s'assurer que les droits de différentes communautés soient respectés :

*« [L'expression aménagement linguistique] évoque un effort à moyen et à long termes pour mieux tirer parti d'une ressource collective, la ou les langues, en fonction des besoins et des intérêts de la nation, selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans la brusquer mais au contraire en réclamant son adhésion et sa participation » (Corbeil 1980 : 9).*

Les deux hypothèses de départ de Jean-Claude Corbeil, plutôt audacieuses, ont permis aux dirigeants politiques de dresser un plan d'intervention dans le domaine de la langue. Nous allons maintenant jeter un coup d'œil aux facteurs qui ont été considérés avant l'élaboration du plan d'aménagement linguistique.

## **2.2 LES FACTEURS PRÉLIMINAIRES À L'ÉLABORATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

### **2.2.1 LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE LA SITUATION LINGUISTIQUE**

Les facteurs préliminaires à l'élaboration du plan d'aménagement linguistique ont été de deux ordres. Un premier groupe, plutôt politique, comprend les facteurs déterminants de la situation linguistique. Pour qu'une langue ait une position privilégiée sur un territoire, elle doit être la langue utilisée dans certains domaines particuliers. Trouver quels sont les facteurs qui déterminent la situation linguistique sur un territoire et agir sur eux pour rééquilibrer le statut des langues en présence est une des préoccupations de l'aménagement linguistique. Jusqu'à

ce jour, l'analyse a montré<sup>5</sup> qu'il suffit qu'une langue soit la langue des pouvoirs politique, économique et scientifique et qu'elle conserve son pouvoir linguistique pour lui donner un statut privilégié sur un territoire. L'analyse révèle aussi que d'autres facteurs secondaires sont aussi susceptibles d'influencer la situation sociolinguistique dans des circonstances particulières ou d'une manière annexe. Ce sont la religion, la vie militaire, l'enseignement, l'urbanisation et la démographie (OLF 1994a : 21-25).

La langue est celle du pouvoir politique lorsqu'elle est utilisée « dans toutes les situations et dans tous les textes de la vie politique et administrative de chaque citoyen et de l'ensemble du pays » (OLF 1994a : 20). Elle est celle du pouvoir économique lorsqu'elle est utilisée « dans la gestion des entreprises, dans la publicité, les modes d'emploi, les contrats d'adhésion, les conventions collectives, l'étiquetage des produits, les garanties, etc. » (OLF 1994a : 21). Posséder la langue constitue alors une motivation économique réelle, qui oriente les choix linguistiques de chaque locuteur (OLF 1994a : 21). Troisièmement, la langue est celle du pouvoir scientifique lorsqu'elle est la « langue d'accès à l'information scientifique et la langue de diffusion des travaux de chaque chercheur au sein de sa communauté scientifique internationale » (OLF 1994a : 21). Enfin, pour que la langue conserve son pouvoir linguistique, elle doit être capable d'exprimer tous les aspects du réel de par son niveau de développement, notamment lexical et terminologique (OLF 1994a : 22). Pour redresser le statut de la langue au Québec, le plan d'aménagement linguistique a visé à agir sur chacun de ces facteurs.

### 2.2.2 LES FACTEURS D'ORDRE SOCIOLINGUISTIQUE

En plus des facteurs déterminants de la situation linguistique, certaines autres questions d'ordre sociolinguistique ont dû être éclaircies. C'est le cas du bilinguisme, des fonctions de la langue au sein de l'organisation sociale, de la distinction entre communications institutionnalisées et communications individualisées, et de la norme de l'usage linguistique (Corbeil 1980 : 67). Dans la section qui suit, nous allons étudier chacune d'elles et tenter de montrer comment elles ont influencé les stratégies adoptées par le Québec.

---

<sup>5</sup> Juan Cobarrubias, *The Spread of the Spanish Language in the Americas*, p. 49-92, cité dans Office de la langue française 1994a, p19.

### 2.2.2.1 Le bilinguisme

Jean-Claude Corbeil explique que la notion de bilinguisme est plus complexe qu'elle puisse le laisser paraître. En effet, le bilinguisme comporte différents angles et certaines distinctions doivent être établies : distinction entre bilinguisme de langue commune et bilinguisme de langue spécialisée, distinction entre bilinguisme projet individuel et bilinguisme projet collectif, distinction entre bilinguisme institutionnel et bilinguisme fonctionnel (Corbeil 1980 : 67-71).

Le bilinguisme de l'individu renvoie aux facultés qu'a un individu de pouvoir communiquer dans plus d'une langue, tandis que le bilinguisme d'une collectivité renvoie à la cohabitation de communautés de langue différente sur un même territoire. De la distinction entre bilinguisme projet individuel et bilinguisme projet collectif découle le choix de faire du français la langue officielle du Québec. La logique derrière ce choix étant qu'une société n'a pas à imposer que tous les membres de sa collectivité soient bilingues. Étant donné que la très grande partie de la population québécoise est de langue française, le français est choisi comme la langue commune de tous les Québécois et Québécoises. Chaque individu est libre d'apprendre d'autres langues, mais tous les Québécois ne sont pas obligés d'être bilingues. De cette distinction, découle aussi le choix de maintenir les liens avec la communauté anglaise qui entoure le Québec, tant au reste du Canada qu'aux États-Unis (Corbeil 1980 : 69-71).

La notion de bilinguisme institutionnel renvoie au bilinguisme généralisé d'une institution comme cela est le cas du gouvernement fédéral canadien. Tous les documents et services d'une institution bilingue existent dans les deux langues. Le bilinguisme fonctionnel renvoie à un bilinguisme partiel où seulement certaines fonctions sont bilingues. De cette distinction découle le rejet d'un bilinguisme institutionnel et l'option d'un bilinguisme fonctionnel. Jean-Claude Corbeil explique qu'institutionnaliser le bilinguisme par la loi aurait renforcé le statut de la langue anglaise et menacé à long terme la survie et l'épanouissement de la culture française au Québec et en Amérique du Nord, comme l'ont démontré les commissions d'enquête et les rapports du Commissaire aux langues officielles. Mais pour maintenir les liens avec la communauté anglaise, il est possible et nécessaire d'avoir un

bilinguisme dans certaines fonctions bien identifiées et clairement limitées, d'où la notion de passerelle linguistique.

La notion de passerelle linguistique (Corbeil 1980 : 73-74) est née dans l'esprit de Jean-Claude Corbeil après avoir observé de façon plus précise le circuit de la communication dans un certain nombre d'établissements. Pour lui, il est clair que, puisque le Québec participe étroitement à l'économie nord-américaine, une partie de sa population devra toujours passer d'une langue à l'autre, mais il s'est rendu compte que ce passage d'une langue à l'autre pouvait être assuré par un nombre relativement restreint de personnes facilement identifiables, du sommet à la base de la hiérarchie industrielle, de la conception à l'exécution. Voici ce qu'il entend par l'expression de passerelle linguistique :

*« [...] une nouvelle attribution confiée à des personnes occupant des postes stratégiques le long de la chaîne des communications au sein de l'établissement, postes où le passage d'une langue à l'autre peut s'effectuer pour permettre l'usage généralisé du français comme langue du travail sans pour autant couper les relations avec le monde anglophone environnant. Le bilinguisme est alors uniquement le fait de titulaires de ces postes, soit un nombre restreint de personnes qui le pratiquent pour des motifs très précis » (Corbeil 1980 : 74).*

Il explique que la passerelle linguistique permet en somme à deux unilinguismes techniques de coexister sans difficulté. Il considère que la passerelle linguistique est le concept clé du bilinguisme fonctionnel, qu'il faut concevoir comme une stratégie visant à assurer la communication d'une langue à l'autre au sein d'un réseau donné ayant fait l'objet d'une analyse appropriée (Corbeil 1980 : 74).

Dernière observation sur le bilinguisme, la différenciation entre le bilinguisme de langue commune et celui de langue spécialisée. Le bilinguisme de langue commune renvoie à la connaissance de la langue seconde dans les gestes familiers de la vie quotidienne. La notion de bilinguisme de langue spécialisée renvoie, quant à elle, à la connaissance du vocabulaire d'une langue seconde, d'une science, d'une technique, d'un métier ou d'une entreprise. La distinction entre bilinguisme de langue commune et bilinguisme de langue spécialisée a permis d'identifier dans une entreprise qui, à quelle position et à quel niveau,

devra être bilingue. Seulement certaines personnes et à certains niveaux ont besoin d'être bilingues (Corbeil 1980 : 68-69).

### **2.2.2.2 Les fonctions de la langue au sein de l'organisation sociale**

Avant l'élaboration du plan d'aménagement linguistique, Jean-Claude Corbeil a aussi réfléchi aux fonctions de la langue au sein de l'organisation sociale : la fonction d'intégration sociale, la fonction de communication, la fonction d'expression, la fonction esthétique et la fonction ludique. Sans vouloir les décrire, il nous importe cependant de constater la prise en compte des fonctions de la langue au sein de la société et des portées respectives de chacune au moment de l'élaboration d'un modèle d'aménagement. Pour Jean-Claude Corbeil, les fonctions de la langue sont au centre de la distinction entre communications institutionnalisées et communications individualisées et elles permettent de comprendre le phénomène de l'usage linguistique (Corbeil 1980 : 75).

### **2.2.2.3 La distinction entre communication individualisée et communication institutionnalisée**

La distinction entre communication individualisée et communication institutionnalisée est importante puisque de cette distinction découle la décision de faire du français la langue officielle dans les institutions. Selon le principe énoncé par Jean-Claude Corbeil, « ce sont les communications institutionnalisées qui déterminent une situation linguistique et non les communications individualisées » (Corbeil 1980 : 116). La notion de communication individualisée renvoie à « l'acte personnel par lequel un individu entre en relation avec un autre au moyen du langage » (Corbeil 1980 : 78). Celle de communication institutionnalisée, quant à elle, renvoie à « l'acte, le plus souvent anonyme ou impersonnel, par lequel une institution entre en relation avec des personnes soit en tant que membres de cette institution, soit dans la relation employeur-employé, ou encore en qualité de clients, d'auditeurs ou de spectateurs » (Corbeil 1980 : 79).

Jean-Claude Corbeil a divisé les communications en quatre grands groupes, soit l'enseignement, l'administration publique, les institutions économiques et les médias. Cette

distinction a permis de légiférer sur la langue de l'enseignement, de l'administration publique, des institutions économiques et celle des médias d'information (Corbeil 1980 : 79-80).

#### **2.2.2.4 La norme de l'usage linguistique**

La dernière question qui s'est posée est celle de la question de la régulation linguistique, c'est-à-dire « la manière dont les comportements linguistiques d'une collectivité se standardisent » et sur l'analyse du concept de normalisation, selon qu'il s'applique aux vocabulaires de spécialités ou à la langue commune (Corbeil 1980 : 10). Le point de départ à la réflexion sur les concepts de norme et de normalisation a été une approche anthropologique, qu'on appelle aussi sociologique, mise en relation par la suite avec la linguistique. L'approche de Jean-Claude Corbeil est donc sociolinguistique puisque la sociolinguistique tente de faire le joint entre l'anthropologie et la linguistique (Corbeil 1980 : 81-82).

Dans l'approche anthropologique, la langue est un phénomène social, qui est partie intégrante de la culture. Une grande importance est accordée à l'aspect épistémologique de toute étude. Par exemple, est gardé à l'esprit le fait que les descriptions des chercheurs ne sont que des constructions de la réalité et qu'il est primordial de bien définir dans quelle optique et selon quelle école une recherche est effectuée (Corbeil 1980 : 82-85). Par rapport à la norme, l'approche anthropologique permet d'entrevoir qu'au lieu d'une seule norme objective, il existe en fait plusieurs normes qui sont de plus hiérarchisées. De même, il existe différents usages et différentes descriptions de ces usages qui varient selon diverses composantes (Corbeil 1980 : 86-90).

La normalisation repose sur la qualité de la description des usages et elle sous-entend une intention d'intervenir dans l'usage. Elle n'est utile et nécessaire que lorsque la concurrence entre les usages s'avère une source de difficultés de nature à perturber la communication. Elle s'exerce donc surtout sur le plan des communications institutionnalisées et pour les langues de spécialité. En effet, les communications individualisées s'accrochent très bien de la variation des usages. Elles n'ont que très rarement besoin de la normalisation,



sauf dans les rares cas où le groupe ou la communauté linguistique éprouve le besoin de confier à une autorité compétente le soin de dégager un consensus (Corbeil 1980 : 91-92).

Nous venons d'énumérer les hypothèses de départ qui ont précédé l'idée de l'intervention dans le domaine de la langue et les différents facteurs considérés avant l'élaboration du plan d'aménagement linguistique du Québec. La section suivante présente les stratégies qui ont été mises de l'avant par le Québec. Ces stratégies se sont concrétisées par l'adoption de la Charte de la langue française en 1977.

### **2.2.3 LES STRATÉGIES ÉLABORÉES ET LES PRINCIPES DIRECTEURS**

Les objectifs principaux de la Charte se résument en deux points : préciser et modifier le statut des langues en présence, et favoriser l'usage d'un français de qualité comme langue commune des Québécois (Corbeil 1980 : 111).

Sur le plan du statut des langues en présence, la société québécoise, s'appuyant sur le fait que le Québec est une nation dont la très grande majorité de la population est de langue française, a choisi de faire du français la langue officielle du Québec (OLF 1994a : 27). Le français est devenu, par la loi, la langue de l'Administration publique et des organismes parapublics, de la législation et de la justice, la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Il est intéressant de noter que ce principe de la loi correspond aux facteurs de la langue des pouvoirs politique, économique et scientifique tels que relevés précédemment dans l'analyse de Juan Cobarrubias<sup>6</sup>. Le statut du français par rapport à l'anglais se trouve ainsi précisé et modifié. Des dispositions sont cependant prises à l'égard du respect de la langue des minorités culturelles dans des domaines qui les touchent particulièrement (Corbeil 1980 : 104). Des dispositions sont également prises dans la loi pour la protection du consommateur et son accès aux services. Le français est la langue officielle et le bilinguisme institutionnel généralisé est rejeté, mais l'usage de l'anglais et d'autres langues est autorisé dans des domaines qui

---

<sup>6</sup> Juan Cobarrubias, *The Spread of the Spanish Language in the Americas*, p. 49-92, cité dans Office de la langue française (1994a : 19).

sp R. 10

touchent la protection du consommateur, comme les services de santé, les services sociaux et les contrats d'adhésion (Corbeil 1980 : 103).

Des principes directeurs ont guidé le choix de cette stratégie. Un premier principe directeur réside dans la conviction que « le bilinguisme généralisé, officiel ou officieux, est à rejeter comme la plus grande menace à la survie et à l'épanouissement de la langue française au Québec » (Corbeil 1980 : 99). Le Québec a donc rejeté le bilinguisme institutionnel avec toutefois l'usage de l'anglais, langue internationale, lorsque la nécessité en est démontrée (Corbeil 1980 : 99). Un deuxième principe directeur derrière la stratégie est la mise en perspective du fait que la nation québécoise est composée non pas de deux peuples, soit une majorité francophone et une minorité anglophone, mais bien d'une majorité francophone et de plusieurs autres minorités de langues différentes. « Face à la langue officielle, toutes les minorités doivent être traitées sur un pied d'égalité [...] » (Corbeil 1980 : 98). En effet, il existe la volonté d'intégrer les minorités culturelles à la nation tout en respectant le maintien de leur culture d'origine (Corbeil 1980 : 98). Selon Jean-Claude Corbeil, un des principes fondamentaux de la Charte est que « l'épanouissement des minorités doit être assuré comme élément de la richesse culturelle collective » (OLF 1993b : 29). Cela est également mis en évidence dans le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec :

*« La société québécoise est une société plurielle. Et le français, langue officielle et commune, est un élément déterminant de sa cohésion sociale. Les Québécoises et les Québécois sont prêts à passer à une autre étape. Il y a une volonté commune d'avancer vers un projet social inclusif, de construire un espace commun de vie et d'abaisser les barrières qui divisent la société québécoise selon l'origine ethnique » (Larose 2001 : 4).*

Un troisième principe directeur derrière la loi est que la langue parlée par les institutions est celle qui détermine, à la longue, la langue d'un territoire donné. Par institution, Jean-Claude Corbeil entend le système scolaire, donc la langue de l'enseignement et la langue enseignée, l'administration publique, donc la langue des lois, des décrets, des règlements, des directives et des formulaires, et le monde de l'économie, du commerce et de l'industrie, donc la langue des plans, des procédés, des directives, des catalogues, des modes d'emploi et de l'étiquetage (Corbeil 1980 : 116). Finalement, un dernier principe directeur se

situé dans l'établissement du fait que les manifestations extérieures de la langue sont le reflet d'une situation et qu'elles jouent un rôle dans l'édification de la personnalité des individus. Il est donc important que ces manifestations extérieures reflètent la situation souhaitée. Par manifestation extérieure de la langue, Jean-Claude Corbeil entend, par exemple, la langue des premières années d'école, la langue de l'affichage, la langue des médias, et le vocabulaire et la terminologie (Corbeil 1980 : 116-117).

La Charte de la langue française a donc visé à préciser et à modifier le statut des langues en présence et nous avons résumé les principes qui sous-tendent cette stratégie. La Charte contient également des dispositions pour favoriser l'usage d'un français de qualité comme langue commune des Québécois. Jean-Claude Corbeil explique que des dispositions existent dans la loi pour les grands domaines institutionnalisés : la législation et la justice, l'Administration, le commerce et les affaires, le travail et les entreprises, l'étiquetage et la publicité, et l'enseignement (Corbeil 1980 : 107). Le principe étant que la façon d'utiliser la langue par les individus est fortement influencée par la langue qu'utilisent les institutions. Pour avoir un français de qualité dans la population, on doit d'abord commencer par les communications institutionnalisées (Corbeil 1980 : 105). L'Office, le ministère de l'Éducation et les médias ont des responsabilités quant à la qualité de la langue. L'Office, en effet, a le devoir de normaliser et de diffuser les termes et les expressions qu'il approuve. Le ministère de l'Éducation, quant à lui, est responsable de la qualité de l'enseignement du français de langue courante et de langue technique et scientifique. Les médias, finalement, ont une responsabilité quant aux modèles de langue qu'ils diffusent (Corbeil 1980 : 107-108).

Cependant, il semble que l'objectif de favoriser l'usage d'un français de qualité ait été négligé au cours des années. L'accent a été mis davantage sur l'amélioration du statut du français aux dépens de la promotion de sa qualité :

*« Depuis l'adoption de la Charte de la langue française, l'accent a été mis essentiellement sur le statut. Toutefois, le Québec doit aujourd'hui, tout en préservant et en raffinant les outils qu'il s'est donnés, imaginer de nouvelles stratégies pour le rayonnement et l'avenir de sa langue officielle et commune en valorisant la qualité de la langue, cette grande oubliée de la politique linguistique » (Larose 2001 : 78).*

C'est pourquoi la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec préconise un plan global d'aménagement linguistique qui lie statut et qualité de la langue pour valoriser le français et améliorer la qualité de la langue (Larose 2001 : 79). Cet axe d'intervention sur la qualité de la langue apporte une nuance au sens donné à l'aménagement linguistique. Le premier sens de l'aménagement linguistique renvoie à « toute intervention dans les relations entre les langues en présence sur un territoire donné » (Larose 2001 : 80). C'est l'aménagement linguistique qui touche au statut de la langue, le plus souvent par des lois et règlements dans des domaines précis. Ce sont sur ces aspects qu'ont porté les différentes législations linguistiques au Québec (Larose 2001 : 30). Le deuxième sens de l'aménagement linguistique renvoie à la langue elle-même, c'est-à-dire à la maîtrise et à la qualité de la langue. Selon ce sens, aménager la langue consiste à comprendre comment une variation d'une langue s'est structurée et à définir la norme sociale et légitime qui la sous-tend :

*« Il [le second sens de l'aménagement linguistique] désigne les phénomènes qui se rapportent à la manière dont la variation d'une langue s'est structurée par l'émergence d'une norme sociale reconnue et légitime. Il vise de plus à développer les ressources internes de la langue pour qu'elles puissent être utilisées efficacement » (Larose 2001 : 80).*

Les recommandations du rapport Larose quant à l'amélioration de la qualité de la langue visent trois objectifs principaux : celui de « rester des locuteurs du français à part entière », celui de « reconnaître officiellement notre diversité linguistique et culturelle » et enfin, celui de « légitimer le français standard en usage au Québec, le décrire et le diffuser » (Larose 2001 : 79).

Le Québec a donc élaboré des stratégies visant à modifier le statut des langues en présence sur son territoire et à favoriser l'usage d'un français de qualité. Nous allons maintenant examiner les conditions qui, selon Jean-Claude Corbeil, sont essentielles au succès du plan d'aménagement linguistique du Québec.

### **2.3 LES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

Un plan d'aménagement linguistique, dans une province où les pressions de l'anglais sont constantes, demeure toujours précaire. Selon Jean-Claude Corbeil (OLF 1994a : 18), il

faut garder à l'esprit que les stratégies d'un plan d'aménagement linguistique sont soumises aux fluctuations des relations entre les groupes linguistiques en présence et à l'ensemble des facteurs qui définissent la situation sociolinguistique des langues en présence. Il insiste sur le dynamisme d'un plan d'aménagement linguistique : le plan peut être amené à se modifier plus ou moins radicalement selon la situation sociolinguistique et politique du moment.

Jean-Claude Corbeil (OLF1994a) estime donc que pour assurer le succès d'un plan d'aménagement linguistique, il faut toujours demeurer conscients des forces de concurrence linguistique et ne pas altérer le plan d'aménagement tant qu'elles ne seront pas maîtrisées. Il est également essentiel d'obtenir l'adhésion des autres communautés culturelles et de leur donner en échange les garanties et les conditions du maintien de leurs langues et de leurs cultures. Il mentionne le rôle primordial du gouvernement, principal agent de la politique d'aménagement linguistique, à jouer dans la concertation des actions de tous les ministères impliqués. Enfin, il est primordial de maintenir la capacité terminologique du français, surtout dans les secteurs à forte innovation technologique.

Mais la condition essentielle qui sous-tend toutes les autres semble être la définition d'un projet collectif et le maintien du consensus social au sein de la majorité pour le mener à sa réalisation (OLF 1978b : 135-136). Jean-Claude Corbeil voit, de toute évidence, que la situation objective de la langue française au Québec a toujours été et demeurera toujours précaire, soumise à la concurrence constante de l'anglais. Il croit que la seule garantie de succès du plan d'aménagement repose sur la volonté de chacun de le soutenir (OLF 1994a : 33) :

*« L'avenir du français se présente mieux aujourd'hui. Cet avenir se forge au jour le jour, à travers les comportements et les attitudes de chacun d'entre nous. La seule garantie que demain ressemblera à aujourd'hui est la constance de la volonté des Québécois, de tous les Québécois, de toute origine et de toute langue, de vivre en français dans l'État du Québec ».*

## 2.4 CONCLUSION

La théorie de l'aménagement linguistique sous-tend la Charte de la langue française et constitue les fondements des travaux et des orientations de l'Office de la langue française entrepris à partir des années 1970 jusqu'à ce jour. C'est dans le cadre de l'aménagement linguistique que s'est développée l'école québécoise de terminologie.

La théorie de l'aménagement linguistique a été conçue grâce à l'apport de la sociolinguistique, de la psycholinguistique, de la sociologie et de l'anthropologie. En effet, identifier les facteurs déterminants d'une situation linguistique, par exemple, et considérer les fonctions de la langue au sein de l'organisation sociale relèvent bien de la sociolinguistique. Par ailleurs, analyser les effets psychologiques d'une situation linguistique particulière relèvent de la psycholinguistique. Et l'étude des concepts de norme et de normalisation s'est faite sous l'éclairage particulier de l'anthropologie.

L'originalité de la théorie de l'aménagement linguistique réside dans le fait d'avoir isolé la langue comme un bien tangible qu'on peut administrer, d'avoir observé que la langue ne se crée pas et n'évolue pas au gré du vent, mais qu'elle subit, tout comme toute institution sociale, l'influence de différents facteurs qu'il est possible d'isoler, au moins en partie, qu'il était possible d'agir sur certains facteurs et d'influencer l'évolution d'une langue.

Nous avons fait un tour d'horizon du cadre général dans lequel la terminologie s'est développée au Québec. Nous avons ainsi pu saisir que la situation linguistique au Québec a forcé les gouvernements à légiférer sur la question linguistique à maintes reprises. L'aboutissement des diverses lois a vu le jour dans la Charte de la langue française, qui fonde ses assises sur la théorie de l'aménagement linguistique.

### CHAPITRE 3 LES COLLOQUES ET L'ACTIVITÉ TERMINOLOGIQUE AU QUÉBEC

Dans les chapitres précédents, nous avons vu que, de façon à redonner au français le statut qui lui revient, la Charte de la langue française a été adoptée pour faire du français la langue de l'Administration, des affaires et du travail. Dans ce contexte de francisation du Québec, la terminologie devient un outil privilégié pour arriver au but. En effet, les instances administratives au Québec ont besoin de terminologie française, ce que l'activité terminologique va leur procurer. Déjà avec la Loi sur la langue officielle (loi 22), des chantiers terminologiques avaient été mis en œuvre pour aider à la francisation du travail. L'activité terminologique s'intensifie davantage avec la venue de la Charte de la langue française. La terminologie est à ce point importante que l'Office de la langue française organise presque chaque année, à partir de 1972, un colloque international ou national de terminologie. Le présent chapitre porte sur l'étude et l'analyse des actes des colloques, organisés par l'Office de la langue française ou dont les actes furent publiés par l'Office entre 1972 et 2001<sup>7</sup>. Ces colloques nous apparaissent comme une source privilégiée pour mieux comprendre la spécificité de l'école québécoise. En les étudiant, nous voulons cerner la spécificité de l'école québécoise de terminologie, son orientation, la philosophie qui la sous-tend, les questions posées, les réalisations. Pour les fins de la présente recherche, nous avons retenu huit colloques internationaux de terminologie, six colloques nationaux<sup>8</sup>, un congrès de l'Association internationale de linguistique appliquée portant sur les problèmes de découpage du terme, et un colloque international de sociolinguistique sur les implications linguistiques de l'intervention juridique de l'État dans le domaine de la langue (voir annexe 1).

Nous avons regroupé les colloques sous deux catégories : les colloques internationaux de terminologie et les colloques nationaux. Le colloque de sociolinguistique s'inscrit tout à fait dans la lignée des colloques internationaux. Nous l'avons donc inclus dans cette catégorie.

#### 3.1 LES COLLOQUES INTERNATIONAUX

Nous commençons la présentation de notre étude par celle des colloques internationaux, d'abord parce que le premier colloque, tenu en 1972, a été un colloque

---

<sup>7</sup> *Terminogramme*, numéro 101-102, hors série (2001 : 173-176).

<sup>8</sup> Les six colloques nationaux s'intitulent en fait les rencontres des traducteurs et terminologues du Québec.

international et, ensuite, parce que nous avons constaté que c'est principalement dans les colloques internationaux que nous trouvons l'essence de l'école québécoise de terminologie. En guise de préambule, nous nous attardons quelque peu sur la description de la démarche qui sous-tend les colloques parce qu'elle constitue en soi une caractéristique importante de l'école québécoise. Suivra par la suite la présentation du contenu plus spécifique de chacun d'entre eux.

### **3.1.1 LA DÉMARCHE**

Les colloques internationaux sont le lieu de rassemblement de différents spécialistes de la langue, en provenance de divers pays, surtout du Québec et de la France, mais aussi d'autres pays d'Europe, dont l'activité professionnelle est liée à la terminologie. En soi, ils constituent une démarche, une volonté d'établir une base solide aux travaux intenses de terminologie entrepris au Québec dans le cadre sociopolitique qu'on lui connaît. Nous avons identifié la poursuite de trois buts : donner une assise intellectuelle aux travaux de terminologie, apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans la pratique et unir les efforts de tous les pays francophones en matière de terminologie.

#### **3.1.1.1 Donner une assise intellectuelle aux travaux de terminologie**

À la lecture des actes des colloques, se ressentent une soif de réflexion intellectuelle chez les organisateurs et une volonté de rendre sérieuse, voire scientifique, l'activité de terminologie. L'idée qui sous-tend ces colloques est de rassembler des gens partageant un intérêt commun pour qu'elles puissent réfléchir ensemble à un thème prédéterminé. Ainsi, lors du premier colloque international de terminologie (OLF 1973), Jean-Claude Corbeil, instigateur et président du colloque, fait remarquer que ce colloque se caractérise par « un nombre restreint de participants fortement motivés » placés dans « une certaine forme d'isolement favorable à la concentration » et qu'ils auront à respecter « un horaire de travail très serré, propice au maintien du tonus de l'activité intellectuelle » (OLF 1973 : 3). Il ajoute encore qu'il fait le vœu que « s'établisse rapidement un climat d'intimité et de travail, où chacun pourra trouver la liberté et la joie d'une intense activité intellectuelle [...] » (OLF 1973 : 3).



Pour la plupart, les colloques sont organisés de façon à entendre en matinée des conférenciers sur un sujet spécifique, puis en après-midi à se réunir en petits groupes pour discuter du sujet traité. Dans l'esprit des organisateurs, c'est par ces ateliers de travail et d'exploration que les colloques prennent leur sens, là où les participants peuvent être créateurs et apporter leur contribution (OLF 1974 : 5). Les colloques sont en quelque sorte des laboratoires de recherche dont on veut se servir pour donner une base scientifique à l'activité de terminologie :

*« Il s'agit donc d'essayer de donner une base scientifique minimum aux travaux de terminologie afin d'en faciliter les échanges et, dans une seconde étape, de définir la manière de mettre ces travaux en commun » (OLF 1973 : 4).*

### **3.1.1.2 Apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans la pratique**

Le thème des colloques est souvent décidé en fonction des problèmes qui surviennent dans la pratique de la terminologie à l'Office de la langue française. Ainsi en est-il du premier colloque international sur les données terminologiques où l'on cherche à identifier les éléments pertinents à joindre à la fiche terminologique, ou encore du septième colloque international où, confrontés à la synonymie, les organisateurs soumettent à la réflexion les idées établies de l'univocité et de la mono-référentialité des termes. Cela est dit par Jean-Claude Corbeil, entre autres lors du colloque international de sociolinguistique portant sur l'intervention juridique de l'État dans le domaine de la langue :

*« Nous n'avons jamais caché que nous étions très égoïstes en organisant ces colloques. Nous avons des questions, des éléments de réponse, et nous les testons à travers votre compétence et votre réaction naturelle » (OLF 1978b : 187).*

Les problèmes sont soumis aux participants dans l'optique de les étudier à fond sous différents angles plus que dans l'espoir de les régler de façon définitive. Le but est de faire évoluer la réflexion pour éclairer l'action :

*« En terminant, le président fait remarquer aux participants qu'ils n'ont pas nécessairement de conclusion à dégager, ni d'unanimité à faire, mais qu'ils sont réunis pour faire l'examen et l'inventaire d'une question, dans une pleine liberté intellectuelle, afin d'aider ceux qui ont à prendre des décisions à les prendre sous le meilleur éclairage professionnel possible » (OLF 1978b : 22).*

Par les colloques, l'Office cherche à mettre au point une théorie et une méthodologie de la terminologie, avec ceci de particulier que toute la théorie découle de l'expérience ou est vérifiée par l'expérience. Point fondamental pour l'Office, la démarche suivie est continue entre le théorique et l'expérimental (OLF 1976a : 5).

### 3.1.1.3 Unir les efforts de tous les pays francophones en matière de terminologie

Les colloques représentent non seulement un désir de résoudre les problèmes propres à l'Office de la langue française, mais aussi la volonté de créer des liens avec le reste de la francophonie. En organisant les colloques, les organisateurs cherchent à mettre en commun les énergies disponibles, à créer des réseaux de communication et à harmoniser les méthodes de travail, cela à l'échelle internationale :

*« De notre vision du monde international de la terminologie que nous venons d'esquisser, nous ressentons la conviction qu'il est urgent et primordial d'assurer une réelle concertation internationale en matière de terminologie et de poursuivre, sur le plan international, la recherche d'une théorie et d'une méthodologie de cette activité, de manière à réduire le plus possible les nécessaires adaptations des travaux de l'un aux besoins de l'autre » (OLF 1976a : 9).*

En ce sens, les organisateurs des colloques ont une vision globale de la terminologie.

### 3.1.2 LES THÈMES RETENUS

Les colloques internationaux sont donc le lieu de rencontre de terminologues soucieux de fonder la terminologie sur des bases intellectuelles solides, de demeurer près de la pratique et de travailler de concert avec le reste de la francophonie. Nous allons maintenant examiner de plus près le contenu des actes des colloques. Nous avons choisi de les présenter non pas en fonction de leur titre respectif et de leur ordre chronologique, mais plutôt en fonction de différents thèmes. D'une part, certains sujets, tels que la normalisation linguistique et la synonymie, ont été repris dans plus d'un colloque. D'autre part, plusieurs des colloques nationaux portent surtout sur la méthodologie des travaux de terminologie : nous les avons donc regroupés sous un même thème. Pour ce qui est des colloques internationaux, nous avons retenu les thèmes suivants : les données de la fiche terminologique, la synonymie, la normalisation, la régulation et le dirigisme linguistique, la néologie, la définition de la

terminologie et l'aménagement des usages. Nous ne présentons pas le compte rendu de tout ce qui s'est dit lors des colloques. Nous avons retenu l'information qui souligne, à notre avis, les caractéristiques de l'école québécoise de terminologie et celles qui aideront à faire les liens avec la socioterminologie.

### **3.1.2.1 Les données de la fiche terminologique**

#### **3.1.2.1.1 Les données de base essentielles**

Dès l'aube des travaux de terminologie entrepris en vue de la francisation du monde du travail, il est important pour l'Office de la langue française que soit établi un consensus en ce qui a trait au contenu de la fiche terminologique afin d'éviter le double emploi et la répétition des travaux. À cet égard, les terminologues sentent le besoin « de coordonner [leurs] efforts et de procéder à des échanges de plus en plus intenses et rapides ». De même, ils se rendent compte qu'il est devenu impossible « de manipuler l'accumulation onéreuse de fiches de façon efficace et économique » et sentent « l'urgence de procéder à l'automatisation de l'activité terminologique en général » (OLF 1975 : 1-3).

Ainsi, lors du premier colloque international de terminologie, les participants discutent entre autres des données essentielles à voir paraître sur la fiche de terminologie. Jean-Marie Fortin, de l'Office de la langue française, Robert Dubuc, de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal, et J. Albert Bachrach, du Bureau de la traduction de la Banque de terminologie du Luxembourg, présentent tour à tour le contenu de la fiche terminologique utilisée dans l'organisme qu'ils représentent. Après la présentation et les discussions des participants, un consensus s'établit sur le contenu minimum de la fiche : une unité de signification (mot, groupe de mots, expression), un ou des mots-clés, un ou des domaines d'emploi, un contexte ou une définition, la ou les sources (OLF 1973 : 27-28).

#### **3.1.2.1.2 Les domaines d'emploi**

Lors du premier colloque international de terminologie, les domaines d'emploi sont identifiés comme une des données problématiques de la fiche terminologique (OLF 1973 : 30). Les problèmes qu'ils entraînent sont présentés dans un exposé de Bernard Quemada (OLF

1973 : 29-39) portant sur l'identification des domaines d'emploi. Bernard Quemada note un problème quant à la présentation des domaines d'emploi. Il fait remarquer que dans tous les tableaux établis jusqu'à présent, par l'Université de Montréal et l'Office de la langue française, les listes sont incomplètes et hétérogènes, qu'elles présentent une différence considérable entre les niveaux des données retenues et qu'il n'y a pas de hiérarchisation entre les véritables domaines (OLF 1973 : 30-31). Cependant, selon lui, il n'est pas du ressort des terminologues de discuter de l'organisation de la connaissance. Il propose donc d'envisager le problème sous un autre angle, c'est-à-dire de chercher plutôt à décrire l'usage et de donner le maximum d'indications extra-linguistiques (OLF 1973 : 31-37). Il propose des variables de la situation qu'il serait possible de voir paraître sur le fichier d'entrée : qui emploie telle expression, pour qui et pourquoi, où et quand, et finalement comment (OLF 1973 : 36). Il s'agit de répertorier les données essentielles qui caractérisent tout usage terminologique (OLF 1973 : 37).

À la suite de l'exposé de Bernard Quemada, les participants mentionnent l'importance d'avoir des paramètres sociologiques pour l'identification des domaines d'emploi. Une équipe de travail constate que l'identification des domaines d'emploi s'est faite jusqu'à maintenant de façon thématique, soit à partir des fonctions ou encore des qualités professionnelles de l'auteur ou du locuteur (OLF 1973 : 41). L'équipe suggère donc de « préciser cette identification en lui associant une série de paramètres sociologiques ou sociolinguistiques qui définissent l'application du terme » (OLF 1973 : 42). On mentionne aussi l'importance de traiter le terme ou l'expression en contexte. Ainsi, la même équipe « est d'avis que c'est, de fait, la situation qui est valorisante et qui permet l'utilisation de la fiche, d'où la nécessité de traiter le terme ou l'expression " en situation" » (OLF 1973 : 42).

### **3.1.2.1.3 La définition terminologique**

La définition terminologique est aussi une donnée de la fiche qui donne lieu à des difficultés. La question est abordée lors du huitième colloque international de terminologie (OLF 1983b), où Jean-Claude Corbeil fait remarquer que la définition est un thème aride qui revient constamment, par manque de solutions satisfaisantes du point de vue théorique et méthodologique (OLF 1983b : 3). Lors de ce colloque, les séances de travail touchant la

définition terminologique portent sur les caractères propres et sur les exigences de la définition terminologique, les rapports entre la définition terminologique et la délimitation des notions, le comment et le pourquoi de plusieurs définitions différentes pour un même terme, et enfin, l'obligation ou non de définir chaque terme. De ce colloque, nous retenons particulièrement les présentations de Louis-Jean Rousseau et de Pierre Auger, de l'Office, et certaines interventions de divers participants.

La présentation de Louis-Jean Rousseau (OLF 1983b : 35-47), « La définition terminologique », est en réalité un commentaire qui fait suite à l'exposé de Ingetraut Dahlberg (OLF 1983b : 15-35) portant sur la spécificité de la définition terminologique. Louis-Jean Rousseau (OLF 1983b : 35-37) s'interroge d'abord sur la spécificité de la définition terminologique. Il émet l'idée qu'il n'y a peut-être pas vraiment de différence entre la définition lexicographique et la définition terminologique. Selon lui, toute définition est un peu définition linguistique et définition encyclopédique.

Louis-Jean Rousseau (OLF 1983b : 38) présente ensuite les conceptions généralement admises dans les milieux terminologiques des fonctions et de la nature de la définition terminologique. Ainsi, la terminologie servirait à nommer les choses, dans une perspective de connaissance et d'expression ou de communication. La définition, quant à elle, servirait à décrire les notions, à les délimiter et à les distinguer, à les classer dans un système organisé dans le but de décrire un système terminologique. Cette définition devrait être une description exhaustive de la notion que l'on fait à partir des traits pertinents de la notion. Mais Louis-Jean Rousseau (OLF 1983b : 39-41) explique que, dans la pratique, ces conceptions causent des problèmes certains. Ainsi en est-il du choix des traits pertinents. La pertinence est un critère très difficile à évaluer. Mais les terminologues s'en tirent tant bien que mal en tentant de choisir des traits qui aident à délimiter les notions les unes par rapport aux autres à l'intérieur d'un domaine, « chaque domaine consistant, du point de vue terminologique, en un ensemble structuré de notions qu'il faut définir et nommer » (OLF 1983b : 40). Il en va de même de l'exhaustivité de la description. Là encore, les terminologues tentent de contourner le problème en faisant « l'analyse comparée de la compréhension et de l'extension de la notion

de façon à vérifier si les traits relevés pour une classe d'objets s'appliquent à tous les objets de cette classe » (OLF 1983b : 40).

Louis-Jean Rousseau (OLF 1953b : 40-41) met en perspective le fait que la définition terminologique n'est pas quelque chose qu'on peut isoler en soi, et, qu'en fait, le terminologue doit toujours considérer le public visé dans la définition qu'il rédige. Il explique, en effet, que le public cible ne possède pas toujours toutes les connaissances nécessaires à la compréhension du message donné par la définition, qu'il n'est pas toujours capable de reproduire la notion décrite dans son esprit, et d'en déduire la compréhension et l'extension. Les ouvrages terminologiques s'adressent parfois à des professionnels qui ne font pas partie du domaine. La définition doit donc tenir compte de l'objet de la définition et du public visé.

Louis-Jean Rousseau (OLF 1983b : 43-45) se dit quand même d'accord avec une approche systématique comme celle de Ingetraut Dahlberg. Il trouve qu'une approche systématique de la définition peut aider à dégager certains principes méthodologiques à l'intention des terminologues, mais il doute qu'il soit possible d'établir un modèle unique de rédaction des définitions. Pour lui, une notion est toujours considérée d'un certain point de vue. La conceptualisation varie en termes de niveau, de point de vue, de perception. Un même objet peut donner lieu à de nombreuses définitions toutes aussi valables les unes que les autres.

La présentation de Pierre Auger (OLF 1983b : 101-111), « Polymorphisme de la définition en terminologie : synonymie ou homonymie », fait suite, quant à elle, à l'exposé de Lubomir Drozd (OLF 1983b : 87-101), portant sur les synonymes et la définition. Pierre Auger commence par émettre l'idée que la définition possède, de façon intrinsèque, l'aptitude au polymorphisme. Pour lui, la définition n'est qu'une simple paraphrase synonymique du terme à définir (OLF 1983b : 101). Il se rend à l'évidence que, malgré le principe établi d'un terme / une définition, il existe une multitude de définitions valables et différentes données pour un même terme, et que les définitions ne sont pas toujours synonymes entre elles (OLF 1983b : 102).

Cependant, il devient problématique d'envisager la possibilité que puissent exister des définitions différentes, qui ne sont pas synonymes, pour un même terme. Cela fait naître, en effet, la question de savoir si deux définitions complètement différentes constituent en fait des homonymes, à moins que l'on veuille considérer que la différence dans les définitions n'est qu'apparente et qu'elle n'est que le reflet de différence de points de vue. On admet ainsi se retrouver bel et bien en face d'un même concept, mais selon des points de vue différents : onomasiologique, ontologique, socioprofessionnel, sociolinguistique, géographique, dialectal, syntaxique, et autres (OLF 1983b : 102-103).

Les présentations de Louis-Jean Rousseau et de Pierre Auger mettent en perspective la relativité de la définition, relativité de sa nature et de sa valeur. Ils mettent en évidence qu'une définition se fait toujours en fonction de variables, entre autres celles du public visé et du point de vue adopté. Beaucoup d'interventions faisant suite aux exposés de Louis-Jean Rousseau et de Pierre Auger vont dans le même sens (OLF 1983b : 181-186). D'abord, sur la relativité des définitions. Les participants signalent le fait que tout groupe d'utilisateurs est libre d'utiliser l'action de définir pour remplir ses propres besoins. Ils ajoutent que les définitions changent non seulement en même temps que la connaissance individuelle et collective évolue, mais aussi selon les points de vue adoptés (OLF 1983b : 181).

Des propos se tiennent ensuite sur les critères d'évaluation de la définition. On indique qu'il faut avant tout étudier les finalités de la définition pour savoir si elle est valable ou non (OLF 1983b : 186). On réfléchit encore au contenu des définitions (OLF 1983b : 183-184). Il est fait mention que la définition terminologique ne donne pas nécessairement tous les traits d'une notion. En effet, elle peut se limiter aux éléments nécessaires et suffisants à la compréhension du sens du terme par les usagers. On s'attaque, par la suite, à l'exhaustivité de la définition pour déterminer qu'il n'est pas obligatoire qu'une définition soit exhaustive et qu'elle ne peut d'ailleurs pas l'être. Il est donc conclu que l'exhaustivité n'est pas un critère d'une bonne ou d'une mauvaise définition. De même, on détermine qu'il n'est pas possible de donner un modèle unique et universel de définition terminologique puisque la définition est toujours rédigée en fonction d'un public donné, et qu'un même objet peut donner plusieurs définitions acceptables. Le sentiment général est donc que la bonne définition n'existe pas en

soi. Enfin, des propos se tiennent sur ce qu'est la définition. La définition est vue comme la production d'un produit, et il est signalé que cette production n'a pas seulement à voir avec les idées et les abstractions, mais qu'elle est aussi pratique et incluse dans un projet concret. La définition est donc une technique qui a besoin d'outils, d'ouvriers et de processus pour produire un résultat (OLF 1983b : 187).

### 3.1.2.2 La synonymie

La synonymie est un des autres thèmes explorés durant les colloques, principalement lors du deuxième colloque international de terminologie portant sur la normalisation linguistique (OLF 1974), mais aussi lors du colloque international tenu en 1982 et portant sur les problèmes de la définition et de la synonymie (OLF 1983b). Jean-Claude Corbeil, lors du deuxième colloque international, présente la question de la synonymie de la manière suivante. Il explique que, face à plusieurs mots qui désignent la même chose, les terminologues ne savent comment réagir. D'une part, ils sont obligés de se demander si les mots en présence veulent vraiment dire la même chose, si les synonymes doivent tous être conservés et si non, selon quels critères prendre la décision du rejet ou de la conservation. D'autre part, la présence de synonymes confronte également à la question de savoir qui va décider de l'adoption ou du rejet des synonymes (OLF 1974 : 2). Deux aspects complémentaires du problème sont ainsi posés, celui de la synonymie et celui de la normalisation.

Pour pousser plus avant la question des synonymes, Jean-Claude Corbeil adopte une approche linguistique (OLF 1974 : 9). Il part du triangle d'Ogden et Richards pour expliquer la nature du signe linguistique et les notions de référent, de signifié et de signifiant (OLF 1974 : 9-11). Il montre ensuite les types de rapport existant entre signifiant, signifié et référent. Il explique qu'il a classé ces types de rapport en s'inspirant de la linguistique et des travaux effectués à l'Office. Ce faisant, son intention est de « cerner de plus près la notion de "synonyme" appliquée au vocabulaire spécialisé » (OLF 1974 : 11). Il identifie cinq types de rapport existant entre signifiant, signifié et référent, et en retient trois pour l'examen de la synonymie en vocabulaire spécialisé (OLF 1974 : 12-16). Le premier type retenu (le type 3) est celui du cas où plusieurs mots existent pour dire la même chose, donc des signifiants



synonymes. Le deuxième type (le type 4) est celui de la situation où plusieurs termes existent pour désigner une réalité mal cernée, d'où la concurrence de plusieurs termes pour l'exprimer, ce qui se produit le plus fréquemment lorsque le concept est d'abord nommé en anglo-américain. Finalement, le troisième type retenu (le type 5) est celui de la situation où une même réalité est dénommée de différentes manières dépendamment du point de vue où le locuteur se place.

Ce que nous retenons de cette démonstration linguistique, ce sont les parenthèses ouvertes par Jean-Claude Corbeil au sujet des synonymes. Il indique en effet (OLF 1974 : 14) que, en général, les linguistes n'admettent pas qu'il y ait des synonymes réels. Même si l'objet désigné par différents mots est effectivement le même, il y aurait alors des variations dans la connotation, chaque mot ayant une nuance différente. Les linguistes en général pensent donc qu'il y aurait des variations de niveaux de langue, régionales, temporelles, occupationnelles ou statistiques. Cependant, Jean-Claude Corbeil (OLF 1974 : 15) exprime des doutes à ce sujet. Il est porté à croire qu'en vocabulaire spécialisé, il pourrait peut-être y avoir une véritable synonymie de dénomination, sans connotation. Il dresse un inventaire des causes de synonymes<sup>9</sup> et fait remarquer que les causes sont si nombreuses qu'il serait surprenant qu'il n'en existe pas du tout, ce que lui font dire les réflexions provoquées par les travaux en cours à l'Office (OLF 1974 : 20).

Jean-Claude Corbeil poursuit (OLF 1974 : 20-21) en mentionnant que le contraste entre le discours général et l'observation dans les travaux effectués à l'Office de la langue française l'ont amené à examiner de plus près les mots spécialisés. Il en est venu à identifier deux types de mots spécialisés selon qu'ils appartiennent à ce qu'il nomme provisoirement une nomenclature ou un vocabulaire. Des mots de certaines nomenclatures sont univoques, ne permettent aucune commutation et ne donnent pas lieu à la synonymie, tandis que des mots de certains vocabulaires tendent à être univoques et présentent des cas de synonymie avec commutation rigoureuse ou stylistique<sup>10</sup>. Il conclut (OLF 1974 : 22) en soulignant que les connaissances en matière de vocabulaire spécialisé sont insuffisantes et superficielles. Il

---

<sup>9</sup> Voir OLF (1974 : 16-20).

<sup>10</sup> Voir la démonstration dans OLF (1974 : 20-23).

aimerait savoir ce qu'est véritablement un mot technique, comment il se comporte dans le discours et quels sont les types de mots spécialisés.

À la suite de la présentation de Jean-Claude Corbeil, les discussions sont alimentées par le sujet des cas de synonymie observés lors des travaux effectués à l'Office de la langue française et que présentent Pierre Auger<sup>11</sup> et Bruno de Bessé<sup>12</sup>. Les interventions des participants se font en faveur de la tolérance de la synonymie et de la polysémie (OLF 1974 : 49-58). De ces interventions, nous retenons, entre autres, l'analyse d'Alain Rey (OLF 1974 : 51-56) pour l'éclairage particulier qu'elle apporte. Pour Alain Rey (OLF 1974 : 52), un mot a un tel niveau d'abstraction que les possibilités de synonymie et de polysémie sont très grandes. Dans le système abstrait de la langue, les linguistes ont raison de dire qu'il n'y a pas de synonymie, mais dans une situation concrète de communication, ils ont tort. Alain Rey (OLF 1974 : 53) croit qu'il doit y avoir synonymie, sinon il ne serait pas possible d'enseigner le lexique d'une langue. « C'est la synonymie qui rend l'apprentissage possible. » Sur ce plan, il pense que la synonymie n'est pas une chose à combattre, mais qu'elle est bien plutôt une nécessité absolue de la langue. Et au contraire de ce que l'on pourrait croire, il ne voit pas d'opposition entre la théorie et la pratique (OLF 1974 : 54). Dans le domaine de l'aménagement, la synonymie fonctionne et elle doit fonctionner. Par contre, il y a des synonymies qui créent des problèmes de communication, et ce sont celles-là seulement que l'on devrait chercher à enrayer (OLF 1974 : 54-55). Alain Rey croit aussi que, dans la façon de présenter les termes, plus la définition ou la description d'un terme sera fine, et plus des indications tels le domaine, la zone ou le temps d'emploi seront précisées, plus la synonymie va s'estomper, et c'est là que vont se rallier la théorie et la pratique (OLF 1974 : 55).

D'autres propos ressortent également. En général, les participants se demandent s'il y a bien lieu de choisir entre différents synonymes (OLF 1974 : 66). Sur cette question, Jean-Claude Corbeil pense que le terme « synonyme » est trop flou pour être utilisé efficacement dans les discussions. Selon lui, des recherches devraient être faites pour définir le concept plus rigoureusement et arriver à une typologie des différents cas de synonymie (OLF 1974 :

---

<sup>11</sup> Pierre Auger, « Observation de la synonymie dans la terminologie minière » (OLF 1974 : 25-35).

<sup>12</sup> Bruno de Bessé, « Observation de la synonymie dans la terminologie de la métallurgie » (OLF 1974 : 35-49).

66). Dans les discussions de l'atelier animé par Jean-Claude Corbeil (OLF 1974 : 63-65), on émet l'idée d'une notion d'équivalence par rapport à celle de synonyme, une notion d'équivalence qui permet d'entrevoir les différences, comme les différences de région, de niveaux de langue et d'utilisateurs. Avant la clôture de la séance, Alain Rey (OLF 1974 : 71) va dans le même sens en proposant de dresser une typologie sociolinguistique de communication plutôt qu'une typologie linguistique. La typologie sociolinguistique permettrait de faire apparaître la présence de synonymes et de voir s'ils sont gênants ou non pour la communication (OLF 1974 : 71).

La question des synonymes est également abordée au septième colloque international, tenu en 1982, sur les problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie. Jean-Claude Corbeil (OLF 1983b : 241), réagissant aux exposés présentés lors de la séance de la journée<sup>13</sup>, est amené à s'interroger sur la notion de « même langue » utilisée par les conférenciers dans le contexte suivant :

*« Nous n'avons traité jusqu'ici que des problèmes de synonymie au sein d'une même langue. Qu'arrive-t-il lorsqu'il s'agit d'associer deux terminologies de langues différentes? » (OLF 1983b : 202).*

Jean-Claude Corbeil croit que la notion de même langue doit être utilisée avec prudence parce qu'elle suscite diverses questions. Par exemple, s'agit-il de la langue décrite dans les dictionnaires ou de la langue réelle? Ou encore, s'agit-il de la langue dans sa totalité, ce qui comprend les variations linguistiques? Après avoir fait cette observation, il se prononce contre l'exclusion des emprunts de la notion de synonymie. Il croit que la langue doit être prise dans sa totalité et inclure les variations linguistiques, ce qui veut dire que les emprunts doivent être considérés comme synonymes. Il explique que, dans l'usage réel, les emprunts font partie de la langue, et refuser de les considérer comme synonymes, c'est porter un jugement d'exclusion qui est faux du point de vue de l'usage réel (OLF 1983b : 241-242).

---

<sup>13</sup> Quatrième séance de travail portant sur les caractères spécifiques de la terminologie.

### 3.1.2.3 La normalisation, la régulation et le dirigisme linguistique

#### 3.1.2.3.1 La normalisation

L'Office de la langue française pousse très loin les réflexions portant sur la normalisation et le dirigisme linguistique. La question de la normalisation, comme on l'a vu dans le présent chapitre, est d'abord soulevée en complémentarité avec la question de la synonymie (OLF 1974 : 2). Jean-Claude Corbeil (OLF 1974 : 2-5) aborde le problème de manière originale. Il appuie sa réflexion sur l'observation dans la société en général. Il se rend compte que le problème du choix des mots n'est pas propre au Québec, qu'il existe aussi ailleurs, en France et en Allemagne, par exemple. Il observe que des entités très éloignées de la linguistique se trouvent à déterminer et à imposer le choix des mots de par leur simple existence, leur simple vocation. Il en est ainsi des organismes de normalisation technique qui, en normalisant la technique, se trouvent à normaliser le vocabulaire qu'ils utilisent dans la norme, ou des entreprises qui, en formant du personnel, se trouvent à leur enseigner les mots du domaine.

Jean-Claude Corbeil suggère donc « une manière dynamique d'aborder la question de l'usage » en se demandant non pas ce qu'est l'usage, mais comment il se fait (OLF 1974 : 3). Il présente ainsi ses idées :

*«La thèse est la suivante : la société aménage l'usage linguistique comme elle aménage l'économie ou le territoire. Se demander si c'est une bonne ou une mauvaise chose que de vouloir orienter l'usage linguistique est une question strictement académique, qui confond la conscience que l'on a du phénomène avec l'existence de celui-ci. Depuis toujours, sans qu'on le sache, et sans qu'on sache comment, l'usage linguistique a sans cesse été orienté par les forces de pression sociale dans chaque cellule et dans chaque strate du corps social, de même que les sociétés ont toujours fait prévaloir une forme linguistique sur les autres. Ces faits ressortent de la nature même de la langue qui est un phénomène d'abord et avant tout social et qui, d'une part oblige constamment l'individu à se définir par rapport à chacun des groupes où il pénètre, et, d'autre part, manifeste la co-existence difficile ou la lutte de ces groupes au sein de la société. Si nous n'avons pas encore pris conscience de tout cela, si nous ne l'avons jamais étudié, décrit, c'est uniquement parce que personne, ni les linguistes, ni les sociologues, ne s'y est intéressé de très près, avec sérieux et persévérance. »*

Il définit ainsi la normalisation linguistique : « le fait de favoriser, d'une manière consciente ou inconsciente, une forme linguistique par rapport aux autres formes existantes ou possibles » (OLF 1974 : 3). Il souligne que la normalisation sous-entend « un choix linguistique, des agents qui procèdent aux choix et des moyens d'imposer ce choix au reste des usagers » (OLF 1974 : 3).

Pour Jean-Claude Corbeil (OLF 1974 : 122), le concept de normalisation linguistique est souvent trop réduit à une sorte d'activité consciente d'un groupe d'individus qui ont reçu ou qui se donnent le mandat de normaliser. Il pense que le concept de normalisation devrait être étendu à tous les phénomènes en marche à l'intérieur d'une société qui font que l'usage linguistique d'une population est normalement et continuellement orienté. C'est dans ce sens qu'il oriente les réflexions au troisième colloque international de terminologie portant sur la normalisation linguistique. Les participants tentent donc d'établir la manière dont l'usage se crée en société. Ils se rendent compte ainsi que beaucoup d'instances pourtant non vouées à la normalisation linguistique ont une grande influence sur la langue<sup>14</sup>. Les systèmes d'enseignement, les moyens de communication de masse et l'État sont ainsi identifiés comme agents de normalisation.

Dans les ateliers (OLF 1974 : 123-145), les participants établissent aussi des distinctions entre une normalisation spontanée, qui correspond à la norme de l'usage courant, et une normalisation dirigée, qui correspond à l'idéal à atteindre (OLF 1974 : 123). Ils s'interrogent sur la dynamique de la norme et émettent l'hypothèse d'une dynamique interne de la norme, qui correspond à la tendance naturelle des locuteurs à chercher une certaine cohésion dans le discours, et d'une dynamique externe de la norme, qui résulte d'une action à volonté normalisatrice (OLF 1974 : 128).

---

<sup>14</sup> Voir les exposés de M. Guy Richard, ingénieur à l'Association française de normalisation, « Procédure de normalisation technique, Retombées [sic] de cette activité », de M. Jacques Lapalme, directeur au Bureau de normalisation du Québec, « La norme du Bureau de normalisation du Québec et ses retombées linguistiques », et de M. Robert Auclair, conseiller spécial au Bureau des sous-ministres au ministère du Travail du gouvernement du Québec, « La normalisation linguistique par voie de lois et règlements : témoignage et essai d'évaluation ».

### 3.1.2.3.2 *La normalisation et la régulation linguistique*

Dans les pages précédentes, nous avons montré comment Jean-Claude Corbeil en est venu à associer les concepts de normalisation et d'usage. En effet, Jean-Claude Corbeil étend le concept de normalisation à tous les phénomènes qui orientent l'usage en société. Au colloque sur les problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie (OLF 1983b : 347-348), il distingue les deux concepts l'un de l'autre. Il désigne par *régulation linguistique* « la manière dont émerge l'usage à l'intérieur d'une langue » (OLF 1983b : 348). La régulation linguistique porte sur la totalité de la langue et est constamment en mouvement à l'intérieur de la communauté linguistique. La notion de *normalisation*, quant à elle, demeure « le processus par lequel on intervient dans l'usage pour essayer de l'orienter, ou bien par autorité institutionnelle, comme l'Office de la langue française, ou bien par autorité professionnelle, comme les décisions terminologiques de l'Association québécoise des techniques de l'eau ». Contrairement à la régulation linguistique, la normalisation linguistique porte sur des objets très spécifiques et sur une très faible partie du système linguistique (OLF 1983b : 348).

### 3.1.2.3.3 *Le droit et le devoir d'intervenir*

Les questions de l'usage, de la normalisation et de régulation donnent lieu aux questions du droit d'intervenir et de l'éthique de l'intervention. Jean-Claude Corbeil a une position bien définie à ce sujet, qu'il exprime au colloque sur la normalisation linguistique (OLF 1974). Selon lui (OLF 1974 : 134), on ne doit pas se servir du prétexte du respect de l'usage pour s'empêcher d'agir. Il ne voit pas pourquoi, par exemple, l'on devrait entériner l'ensemble des mots anglais passés dans l'usage technique, puisque au fond, le passé du Québec en est un d'aliénation culturelle. Pour lui, le concept d'usage linguistique est flou et de dire que l'usage fait la langue ne veut absolument rien dire.

Lors de ce même colloque, Jean-claude Corbeil réagit fortement à des propos selon lesquels une intervention externe ne s'avérait pas nécessaire si les industries ne décidaient pas d'elles-mêmes de franciser leurs cadres (OLF 1974 :140). Jean-Claude Corbeil croit, au contraire, qu'au moment où une collectivité se définit un bien commun en fonction d'un projet d'avenir, l'intérêt de la collectivité doit l'emporter sur celui des individus, surtout sur celui des individus avides de gain. Il se refuse donc totalement « à laisser aux sociétés industrielles le

soin de décider du vocabulaire ou de la langue du travail à l'intérieur d'un pays » (OLF 1974 : 141). Pour lui, c'est au pays « qu'appartient le droit le plus strict d'imposer cette langue, comme le font d'ailleurs l'Espagne, la France et l'Allemagne » (OLF 1974 : 141). Il croit aussi que le linguiste ne doit pas refuser de participer en tant qu'individu à un projet collectif sous prétexte de pureté de l'observation scientifique. Il se trouverait alors à trahir sa propre science. Il croit que le linguiste doit assumer la responsabilité de l'aménagement linguistique (OLF 1974 : 141).

Jean-Claude Corbeil définit davantage la position de l'Office dans la présentation de la troisième séance au colloque de sociolinguistique sur les conséquences linguistiques de l'intervention de l'État dans le domaine de la langue (OLF 1978b). Dans la conclusion de la deuxième séance du colloque et l'introduction de la troisième, il exprime l'idée qu'à partir du moment où il y a consensus social, il ne s'agit plus de s'interroger sur la légitimité d'une telle action, mais plutôt de s'interroger sur les conditions à la fois juridiques et linguistiques qu'il faudrait respecter pour assurer l'efficacité de l'application des lois sur la langue (OLF 1978b : 134-138). Et, dans l'application des lois, il se préoccupe d'agir de manière à ne pas faire disparaître le consensus social. Il cherche donc à dégager des idées plus nettes sur les conditions d'application qui permettent d'envisager une stratégie réaliste de façon à augmenter la motivation et le respect de l'esprit de la loi (OLF 1978b : 137).

Dans l'exposé de clôture<sup>15</sup>, il exprime l'opinion que l'intervention juridique au Québec sera efficace. D'abord, parce que les lois ne visent pas la totalité des comportements linguistiques au sein de la société. Elles respectent en effet la liberté de l'individu et fixent uniquement l'usage institutionnalisé de la langue (OLF 1978b : 163). Ensuite, parce que ce sont surtout les vocabulaires techniques et commerciaux qui sont touchés, et la tendance à la normalisation de ces vocabulaires est assez marquée (OLF 1978b : 163). Enfin, parce que l'Office de la langue française tentera de faire en sorte que l'application de la loi repose sur le respect de la norme dominante dans la société. À ce sujet, il mentionne l'importance de définir une norme du Québec, et le manque de dictionnaire qui reflète parfaitement la norme

---

<sup>15</sup> Jean-Claude Corbeil, « Les conditions de succès des lois à caractère linguistique » (OLF 1978b : 155-165).

dominante à l'intérieur du Québec. Il ajoute que l'Office tentera de pallier ces difficultés par la normalisation ou par l'intermédiaire de commissions de terminologie que la loi propose de créer (OLF 1978b : 164).

#### **3.1.2.3.4 Les modalités de la normalisation**

Le thème des modalités de la normalisation ou de la « procédure » de la normalisation (OLF 1974 : 145) a été approfondi lors du colloque sur la normalisation (OLF 1974), qui a aussi porté, comme on l'a vu précédemment, sur le concept même de la normalisation. Jean-Claude Corbeil, en début du colloque, aborde le sujet en se demandant si, en présence de mots spécialisés pouvant désigner la même chose, on se devait de les garder tous. Il se demande également quels sont les inconvénients à tous les conserver. Enfin, il se demande, lorsque cette situation se présente, s'il faut choisir certains mots par rapport à d'autres, et si oui, comment, par qui le faire, et selon quels critères (OLF 1974 : 2).

Dans les ateliers, on demande aux participants de bien s'attarder à la façon de normaliser, puisqu'elle se pose quotidiennement pour certains individus qui ont « la responsabilité de choix linguistiques à partir d'un certain nombre de possibilités » (OLF 1974 : 196). On leur demande de réfléchir sérieusement au rôle des gens d'horizons scientifiques dans la procédure de normalisation, aux moyens de diffusion des termes normalisés ou aux moyens à prendre pour s'assurer de l'efficacité de la normalisation (OLF 1974 : 196). On espère ainsi en arriver à identifier les diverses modalités d'implantation des choix linguistiques, que ce soit en passant par la voie juridique, comme le font les Commissions françaises de terminologie, ou en établissant une stratégie plus rationnelle, plus normale et plus saine qui respecte la mécanique même de l'usage linguistique et des procédés déjà présents dans l'état actuel de la langue (OLF 1974 : 196-197).

Les participants (OLF 1974 : 201-210) réfléchissent donc aux modalités de la normalisation. Entre autres, ils établissent des distinctions entre une normalisation spontanée et une normalisation dirigée. Ils revoient aussi les procédures de normalisation de différents organismes. Ils s'interrogent sur qui doit normaliser et comment. Ils soulignent également l'importance de la diffusion et réfléchissent aux étapes de la normalisation.



La politique de l'Office de la langue française sur les modalités de la normalisation se précise davantage lors du colloque international de sociolinguistique sur les implications linguistiques de l'intervention juridique de l'État dans le domaine de la langue (OLF 1978b). Pour l'Office, le terme normalisation « implique de façon sous-jacente une politique souple d'incitation et une certaine théorie des domaines d'application de cette normalisation » (OLF 1978b : 182). Ainsi, l'Office reconnaît que la normalisation ne s'applique pas à l'usage linguistique de l'individu ni à certains domaines comme la langue de la littérature et de la chanson. Par contre, certains autres domaines, comme celui de l'étiquetage ou de la publicité, doivent être normalisés, mais ces domaines restent à être définis davantage (OLF 1978b : 185). Enfin, l'Office ne veut pas faire porter son intervention sur l'ensemble du vocabulaire. Une distinction est à faire entre les recommandations en matière de terminologie et les avis normalisés. L'Office ne veut normaliser que sur des cas spécifiques où son intervention s'avère nécessaire (OLF 1978b : 186).

### **3.1.2.3.5 *Le dirigisme linguistique et l'aménagement linguistique***

Lors du colloque sur les implications linguistiques de l'intervention juridique de l'État dans le domaine de la langue (OLF 1978b), Jean-Claude Corbeil<sup>16</sup> remarque que la promulgation de lois sur l'emploi de la langue française est perçue par plusieurs comme une mesure de dirigisme linguistique (OLF 1978b : 155). Dans son exposé sur les conditions de succès des lois à caractère linguistique<sup>17</sup>, il fait l'examen de la question pour montrer pourquoi cette notion de dirigisme linguistique devait en fait être rejetée dans les discussions.

Il commence par faire l'analyse des traits qui situent le concept. Il fait entre autres remarquer qu'en général, l'expression est utilisée de façon péjorative, et, qu'étrangement, elle ne se retrouve pas dans les vocabulaires scientifiques de disciplines comme la linguistique, la sociolinguistique, la sociologie ou l'anthropologie culturelle, mais semble utilisée surtout dans les polémiques (OLF 1978b : 156).

---

<sup>16</sup> Jean-Claude Corbeil, « Les conditions de succès des lois à caractère linguistique » (OLF 1978b : 155-165).

Pour Jean-Claude Corbeil (OLF 1978b : 156-157), condamner le dirigisme linguistique relève d'une certaine naïveté. Il pense, en effet, qu'il est naïf de croire que la langue, qui est une institution sociale, fonctionne sur sa propre lancée, d'après ses propres lois, sans subir le moindre contrôle, sans être orientée d'aucune manière par les acteurs sociaux :

*« Si un mécanisme complexe où le contrôle du groupe sur l'institution a, comme contrepartie, le respect de l'institution par le groupe, un mécanisme en somme où l'institution contrôle le groupe qui la contrôle aussi, si un tel mécanisme caractérise le mode d'existence des institutions au sein de la société, comment alors croire que la langue échapperait, elle, à ce mécanisme? Ou bien la langue est une institution sociale, et alors le contrôle social sur elle existe, ou bien elle n'en est pas une, ce que personne ne soutiendrait » (OLF 1978b : 157).*

Il ne trouve pas opportun d'utiliser l'expression « dirigisme linguistique » parce que, d'une part, le concept « repose sur une analyse extrêmement superficielle du mécanisme social complexe par lequel un groupe contrôle et oriente la langue » et, d'autre part, parce qu'utiliser l'expression revient à s'engager « dans un labyrinthe de préjugés où l'intelligence et le jugement se perdent » (OLF 1978b : 157). Il continue donc d'utiliser l'expression « aménagement linguistique » pour désigner l'ensemble des dispositions sociales qui influenceront le comportement linguistique des individus au sein de la société (OLF 1978b :157).

Pour résumer un peu avant de poursuivre sur les thèmes de la néologie, de la définition de la terminologie et de l'aménagement des usages, nous avons abordé jusqu'ici les thèmes des données de la fiche terminologique, de la synonymie, de la normalisation, et de la régulation et du dirigisme linguistique. L'information contenue dans les actes des colloques sur ces sujets est dense et révélatrice de la théorie qui sous-tend les travaux de l'école québécoise de terminologie. Nous aimerions en rappeler succinctement les grandes lignes.

D'abord, dès le départ, les terminologues de l'école québécoise se rendent compte des problèmes causés par la notion de domaine d'emploi et la définition terminologique. Premièrement, les terminologues sont d'avis qu'il n'est pas de leur ressort de s'occuper de l'organisation de la connaissance en domaines, mais qu'ils peuvent toutefois chercher à

décrire l'usage et à donner le maximum d'indications sociolinguistiques à cette fin : qui parle, pour qui et pourquoi, où, quand et comment. Deuxièmement, les terminologues n'acceptent pas les conceptions généralement admises dans les milieux terminologiques, mais se rangent plutôt du côté de la relativité de la définition terminologique : il n'existe pas une définition terminologique en soi, les définitions que l'on donne dépendent du public visé, du point de vue que l'on adopte et de l'objet visé.

Ensuite, les terminologues rejettent très tôt le postulat selon lequel les synonymes n'existent pas. En se fondant sur l'observation des travaux effectués à l'Office de la langue française, ils sont vite confrontés à l'existence de la synonymie et se préoccupent plus de la façon de conserver les synonymes plutôt que de la façon de les éliminer. Ils ont une conception de la langue prise dans sa totalité et veulent inclure les variations linguistiques, même les emprunts, dans leurs travaux.

Enfin, les terminologues de l'école québécoise adoptent une manière dynamique d'aborder la question de l'usage en se demandant non pas ce qu'est l'usage, mais comment il se fait. Cela les amène à différencier les notions de normalisation et de régulation linguistique, la normalisation étant le processus par lequel on intervient dans l'usage pour essayer de l'orienter, et la régulation se rapportant davantage à tous les phénomènes en marche à l'intérieur d'une société, qui font que l'usage linguistique d'une population est normalement et continuellement orienté.

Les terminologues du Québec se sont également interrogés sur leur droit à l'intervention dans le domaine de la langue. Ils ont décidé que, à partir du moment où le passé d'une société en est un d'aliénation culturelle et qu'une collectivité se définit un bien commun en fonction d'un projet d'avenir, il est non seulement justifié mais même du devoir des linguistes et terminologues d'intervenir dans le domaine de la langue. La question n'est donc plus celle de la légitimité d'une telle action, mais plutôt celle des conditions qu'il faut respecter pour assurer l'efficacité d'une telle intervention. Dans le contexte québécois, trois conditions ont été respectées pour s'assurer de l'efficacité de l'intervention : les lois ne visent que l'usage institutionnalisé de la langue, les vocabulaires touchés sont surtout du domaine technique et

commercial et ont une tendance à la normalisation assez marquée et l'intervention repose sur le respect de la norme dominante dans la société.

Après avoir résumé les thèmes des données de la fiche terminologique, de la synonymie, de la normalisation et de la régulation et du dirigisme linguistique, nous voilà maintenant en mesure d'aborder les thèmes de la néologie, de la définition de la terminologie et de l'aménagement des usages.

### **3.1.2.4 La néologie**

#### **3.1.2.4.1 Les besoins néologiques du Québec**

Les besoins de création néologique apparaissent très tôt dans les travaux de terminologie effectués par l'Office de la langue française. En effet, dès 1974, au début à peine de l'orientation des travaux vers la francisation du monde du travail et des chantiers terminologiques qui en ont découlé, l'Office de la langue française organise un colloque international ayant pour but la création d'un réseau néologique international (OLF 1975 : 5).

Quel est au juste ce besoin de néologie? Jean-Claude Corbeil, dans son mot d'introduction au colloque (OLF 1975 : 3-4), explique que le besoin de création néologique dans le monde francophone du Québec est fortement ressenti. Ces besoins néologiques proviennent de l'écart entre le vocabulaire américain et le vocabulaire français. Il observe que les mots français ne sont pas toujours disponibles pour exprimer ce que l'on veut dire, ou au contraire, que beaucoup de mots se créent pour signifier la même chose. Selon lui, ces faits linguistiques ont des conséquences psychologiques. Ainsi, les gens en viennent à penser que la langue française est pauvre, qu'elle est une langue figée et qu'elle permet difficilement la création de nouveaux mots. Il parle d'un sentiment de malaise à créer des mots nouveaux et à les utiliser.

Jean-Claude Corbeil (OLF 1975 : 29-30) explique que le besoin néologique se fait sentir lorsque apparaissent, à un certain moment, des choses ou des concepts nouveaux. Ce besoin suggère l'existence réelle et précise d'une chose nouvelle. Cela suggère aussi que cette nouveauté cherchera à se nommer, ce qu'elle peut faire de trois manières différentes : en

utilisant un signifiant déjà existant, en associant un signifié nouveau à un signifiant existant ou en créant un signifiant nouveau. C'est ce que Jean-Claude Corbeil définit par néologisme, c'est-à-dire le moyen nouveau pour exprimer la nouveauté (OLF 1975 : 30). Jean-Claude Corbeil explique ensuite que le néologisme peut être soit interne, c'est-à-dire qu'il se crée à même les ressources de la langue de ceux qui ressentent le besoin, soit externe, c'est-à-dire qu'il se crée dans une autre langue sous la forme d'un emprunt. Dans les pays francophones, le néologisme interne donne un néologisme français. Au Québec, le néologisme externe se présente sous forme d'emprunt à l'anglais (OLF 1975 : 31). Face au néologisme créé dans une autre langue, trois choix s'offrent aux aménagistes de la langue : le choix d'accepter l'emprunt, celui de lui substituer un signifiant déjà existant ou le choix de lui substituer un néologisme (OLF 1975 : 30). L'Office privilégie l'option du néologisme comme en témoignent les exposés de Gilles Leclerc et de Pierre Auger sur l'activité néologique de l'Office<sup>18</sup>.

Différents travaux s'effectuent à l'Office en matière de néologie. Une part des travaux porte sur le vocabulaire de la langue commune par le dépouillement de publications importantes écrites en anglais, l'idée étant d'implanter un équivalent français avant que ne se fasse l'implantation du mot anglais (OLF 1975 : 63). Ce dépouillement se fait de façon plutôt intuitive (OLF 1975 : 66) et l'insertion des mots nouveaux dans la revue *Néologie en marche* se fait aussi de manière arbitraire (OLF 1975 : 67). Une autre part des travaux s'effectue sur le vocabulaire technique et scientifique. Avec l'aide de spécialistes de différents domaines, l'Office de la langue française tente de repérer les néologismes anglais et de leur substituer des mots nouveaux français par la suite (OLF 1975 : 77). Différents buts sont poursuivis par ces travaux (OLF 1975 : 77), entre autres, celui de rendre disponibles des néologismes en langue française selon les besoins, par exemple dans des domaines comme les techniques de l'eau ou de production de l'électricité où le Québec participe au progrès, aussi celui de développer des réflexes français en matière de néologie technique et scientifique chez les scientifiques, les ingénieurs et les techniciens et, enfin, celui de contribuer à enrichir le stock des néologismes français sur le plan international.

---

<sup>18</sup> Voir les exposés de Gilles Leclerc, « Néologie et francophonie », et de Pierre Auger, « Les travaux de l'OLF en néologie de la langue technique et scientifique ».

### 3.1.2.4.2 *La vision d'un réseau international de néologie*

L'équipe de l'Office tient beaucoup à ses travaux en matière de néologie, mais elle demeure consciente de leur portée limitée, voire leur inutilité, sans un effort concerté de tous les pays francophones. Cela se ressent beaucoup à la lecture du colloque sur l'aménagement de la néologie (OLF 1975 : 63-64). C'est pour cela qu'elle recherche la collaboration de la France et d'autres États francophones dans le but de fonder un réseau international de néologie. L'Office, selon la présentation de Jean-Claude Corbeil, entrevoit un réseau international de néologie qui devrait s'édifier sur l'existence de différents modules de travail et leur coordination, et devrait s'organiser avec la participation progressive de tous les pays francophones (OLF 1975 : 31). Jean-Claude Corbeil dégage quatre fonctions qui devraient être assumées par le réseau : la fonction dépistage, la fonction traitement, la fonction recherche et la fonction diffusion (OLF 1975 : 32). Il définit une à une les fonctions, énonce les objectifs pour chacune et décrit les moyens à prendre pour atteindre ces objectifs. Pour lui, ces fonctions devraient être remplies par de nombreuses personnes, de spécialités diverses et d'États différents, réunies en modules (OLF 1975 : 36). Il mentionne qu'il devrait y avoir des négociations constantes entre les différents États, mais insiste sur l'importance immédiate de bien concevoir les fonctions et de les mettre en marche (OLF 1975 : 37). Les modules de travail pourraient devenir ceux de travaux déjà en cours en matière de néologie (OLF 1975 : 5)<sup>19</sup>.

Les tentatives de l'Office débouchent bien sur la formation d'un comité provisoire, qui a comme mandat de créer un document qui définira le cadre d'un éventuel réseau, les aspects organisationnels et les modèles d'action (OLF 1975 : 159-162). Cependant, les réactions des participants permettent de constater que les situations de différents pays, et par le fait même les besoins en matière de néologie, ne sont pas nécessairement les mêmes. Cela ressort de l'intervention d'Alain Rey (OLF 1975 : 101), qui explique que la situation de la France diffère de celle du Québec, et cela non pas à cause d'un assaut étranger différent, mais bien parce que la motivation des locuteurs est différente. Pour lui, les besoins d'une identité linguistico-

---

<sup>19</sup> Travaux déjà entrepris au moment du colloque : le secteur de néologie de l'Office de la langue française ; les travaux du Conseil international de la langue française en néologie, qui publie la *Clé des mots* et la *Banque des mots* ; les travaux de l'Observatoire du français moderne et contemporain de l'Université de Montréal, dirigés par André Clas, et la recherche universitaire en matière de néologie dont les travaux de recherche en néologie lexicale effectués à l'Université de Paris, sur la direction de Louis Guilbert.

culturelle sont beaucoup plus grands au Québec qu'en France. Le problème de la langue au Québec n'est pas seulement linguistique, mais bien politique et socioculturel. Il voit donc comme possible l'organisation d'un réseau de néologie pour les termes techniques et scientifiques, mais pas pour la langue commune. Ces propos sont aussi appuyés par C. Poisson<sup>20</sup>, qui précise que le spécialiste et le technicien en France utilisent autant de sources anglaises que le spécialiste québécois (OLF 1975 : 101). Par ailleurs, on sent, dans l'exposé de Louis Guilbert<sup>21</sup>, certaines réserves quant à l'approche adoptée par l'Office. En effet, il souligne qu'une activité d'adaptation n'est pas nécessairement création néologique (OLF 1975 : 131). Et, en réponse à une question de Gaston Cholette, il explique que de créer un néologisme avant que le terme américain ne soit complètement généralisé, comme le fait l'Office, est de nature à favoriser l'extension de la traduction (OLF 1975 : 136). Voici où il se situe sur le plan théorique :

*« Si l'on considère, comme je le pense, que l'aspect référentiel entre dans le processus linguistique, la création véritable intervient avec sa première dénomination ; c'est à ce stade-là qu'est la véritable création néologique du signe, comme union d'une chose signifiée et d'un signifiant, le nom qui la désigne ; ensuite, il y a adaptation de cette première formulation linguistique dans un autre système linguistique ; le problème est de savoir si on peut appeler cela néologie ou si c'est simplement la traduction dans un autre système d'un phénomène néologique intervenu dans un autre cadre ; je pense que le phénomène de création essentiel se situe dans la langue où est intervenue la création du concept ou de l'objet, ensuite il s'agit d'une adaptation » (OLF 1975 : 131).*

Dans son exposé, Louis Guilbert (OLF 1975 : 129-130) aborde aussi la question de dirigisme linguistique, ou aménagement lexical, qui brimerait la création spontanée propre au système de la langue plutôt que de réellement l'enrichir de nouveaux mots. Il différencie deux aspects de la néologie : une néologie spontanée et une néologie terminologique, qui s'oppose à la première. La néologie spontanée renvoie au processus de création néologique qui se produit dans le discours même. Pour Louis Guilbert, quand il s'agit de cette forme de création, il ne peut être question d'un contrôle quelconque ou d'une intervention quelconque ni de porter un jugement défavorable. Il estime que cette forme de création est profondément liée à l'activité linguistique, et que ce serait nuire à la possibilité d'expression de tout locuteur que de

<sup>20</sup> Monsieur C. Poisson, chef du Service de Documentation de l'Institut de la Soudure à Paris.

<sup>21</sup> Louis Guilbert, « Les travaux de linguistique en matière de néologie » (OLF 1975 : 123-133).

vouloir restreindre sa faculté d'expression aux formations qui existent déjà. La néologie terminologique, quant à elle, renvoie à une néologie dénominative qui est incluse dans l'étape même de la conceptualisation de la chose nouvelle. Comme la normalisation est inséparable de l'efficacité industrielle et commerciale de la communication dans le domaine de la technologie, il entrevoit la possibilité de l'aménagement lexical (OLF 1975 : 131).

À la suite des propos tenus par Louis Guilbert, Jean-Claude Corbeil défend la position de l'Office (OLF 1975 : 133) en précisant que l'organisme n'a nullement l'intention de réduire l'activité créatrice du langage ou le fonctionnement normal du langage dans une société donnée. Au contraire, en organisant un colloque sur la néologie, l'Office ne cherche qu'à trouver les moyens pour favoriser la créativité de la langue française. Il ne cherche qu'à documenter ce qui existe et ce qui est possible de faire. L'Office cherche aussi à libérer les individus du poids psychologique qui les empêche de créer de façon spontanée comme dans le fonctionnement normal d'une langue. Jean-Claude Corbeil reprend, comme à maintes reprises dans différents colloques, l'explication du fonctionnement de la langue en société qui est régi par certaines influences qui orientent le comportement linguistique des individus. La volonté, en faisant de l'aménagement linguistique, est de redonner à la langue ses capacités naturelles.

Malgré les différences de point de vue opposant les chercheurs français et québécois, on voit l'apparition d'un consensus possible, puisque dans son exposé, lors du colloque de 1976 portant sur la définition de la terminologie, Bruno de Bessé cite les propos de Louis Guilbert selon lesquels « on ne peut refuser à une communauté linguistique le droit d'assurer une certaine cohérence à la société qu'elle forme en défendant le système de sa langue par la défense et l'illustration de la terminologie. C'est pourquoi apparaît la nécessité d'une forme quelconque de traduction ou d'adaptation. Et par là même, les échanges économiques et culturels donnent une impulsion à la création terminologique » (OLF 1976a : 85). C'est en 1986, une dizaine d'années après le début des efforts de l'Office de la langue française, qu'on assistera à la naissance du Réseau international de néologie (Service Général des Lettres et du Livre 2004).



### 3.1.2.5 La définition de la terminologie

Les thèmes abordés jusqu'à présent ont été surtout liés aux problèmes soulevés par la pratique de la terminologie. Mais l'Office de la langue française s'intéresse également à des questions plus théoriques comme celle de l'essence de la discipline. Ainsi, au colloque de 1975 sur la définition de la terminologie (OLF 1976a), des questions sont soulevées sur la définition de la terminologie et du métier de terminologue. Trois volets y sont définis : essai de définition de la terminologie par la réflexion théorique, essai de définition de la terminologie par la pratique de cette activité, et essai de définition de la terminologie du point de vue de la formation des terminologues.

L'option théorique de l'Office est présentée par Pierre Auger<sup>22</sup>. En introduction, Pierre Auger parle de Saussure et de l'importance du structuralisme dans l'évolution de la terminologie :

*« Le fait de considérer les terminologies techniques et scientifiques comme des systèmes de notions interdépendantes, et non plus comme des listes de mots à traiter à l'unité, a révolutionné les pratiques en matière de travail terminologique et jeté les bases d'une systématique véritable [...] » (OLF 1976a : 64).*

Selon Pierre Auger (OLF 1976a : 64), les bases d'une terminologie systématique véritable sont les suivantes : le découpage et l'identification des notions pour un univers donné ; la classification de ces notions par domaines hiérarchisés ; l'adjonction à chaque notion d'une dénomination ; la fusion de fichiers et l'harmonisation par un système de renvois ; la publication d'un lexique systématique. Pierre Auger poursuit sa présentation en soulignant que, bien que la théorie saussurienne et dans la même lignée le comité ISO/TC 37, aient eu un apport considérable dans l'évolution de la méthodologie en terminologie, la théorie qui sous-tend leurs travaux est tout de même trop rigide parce qu'elle ne tient pas compte des cas où les langues de spécialité sont peu structurées ou sont en voie de formation, comme c'est le cas dans un contexte linguistique bilingue (OLF 1976a : 64). Il ajoute que les propositions théoriques de l'ISO et la conception structuraliste ne répondent pas à certains problèmes comme les qualités d'un bon corpus en terminologie, la méthodologie de l'enquête

---

<sup>22</sup> Pierre Auger, « La terminologie : une discipline linguistique du XX<sup>e</sup> siècle » (OLF 1976a : 59-73).

terminologique à adopter en situation industrielle et l'identification et le découpage des syntagmes (OLF 1976a : 65-66).

Pour Pierre Auger, seule la linguistique peut apporter les réponses à ces questions, et il pense que les travaux de Louis Guilbert sur le fonctionnement des langues et des vocabulaires technico-scientifiques le démontrent bien (OLF 1976a : 66). Il pense que la terminologie peut utiliser aussi les résultats acquis par la lexicologie et ses méthodes, puisque la terminologie travaille avec des catégories du lexique (OLF 1976a : 66). Il pense aussi que, parce que la terminologie côtoie de près les concepts, elle doit passer par l'ontologie, la logique, l'informatique et la sémantique (OLF 1976a : 66-67). De même, il croit que la terminologie a beaucoup à tirer d'un modèle d'analyse générativiste ou transformationnel parce qu'il devient alors possible d'énoncer des règles combinatoires de formation des syntagmes du lexique, par opposition aux syntagmes du discours, et, d'une façon plus globale, d'étudier la syntaxe des langues de spécialité (OLF 1976a : 67). Enfin, il pense que, dans l'avenir, la terminologie devra s'appuyer sur la sociolinguistique pour arriver « à dégager un modèle fonctionnel et descriptif de la norme et des niveaux de langue en terminologie » et pour « tracer une théorie du changement des habitudes linguistiques d'une collectivité donnée », point sur lequel la psycholinguistique peut également aider (OLF 1976a : 67). Ajoutons que Pierre Auger conçoit le but de la terminologie comme étant celui de produire des lexiques et des vocabulaires (OLF 1976a : 67).

Pierre Auger s'attarde ensuite à la méthodologie de travail de l'Office qu'il considère bien soutenue par la recherche théorique (OLF 1976a : 69). Il définit le contexte dans lequel l'Office travaille (OLF 1976a : 69-70). D'abord, un contexte de francisation des entreprises avec une durée limitée pour élaborer des lexiques, dans des domaines des plus diversifiés. Ensuite, des travaux menés par des terminologues qui sont soit linguistes ou traducteurs de formation, avec consultation des spécialistes. Il définit donc l'approche des terminologues comme étant sémasiologique, l'approche onomasiologique étant laissée aux spécialistes-terminologues. De plus, l'Office travaille dans un contexte bilingue, et seul le français est normalisé. Enfin, les lexiques et les vocabulaires sont d'accès facile parce qu'ils s'adressent

aux spécialistes, bien sûr, mais aussi aux techniciens, d'où le choix d'une présentation alphabétique simple plutôt que « systématique ».

Pierre Auger (OLF 1976a : 70) précise que l'approche de l'Office de la langue française, contrairement à celle de l'ISO est purement linguistique : l'ISO préconiserait une démarche qui part du concept alors que l'Office partirait des termes pour aller aux notions ou aux concepts exprimés par des définitions. Il explicite (OLF 1976a : 70-71) la méthodologie de travail de l'Office. D'abord une analyse détaillée et une subdivision du champ sémantique à couvrir en domaines et sous-domaines dans un arbre hiérarchisé, ensuite le choix d'un corpus pour l'anglais et pour le français en fonction de ces catégories, ce qui va permettre d'obtenir une première idée du nombre de notions à traiter. Une fois la recherche terminologique « sur les dossiers de mots » terminée, ils sont triés, pour les deux langues, selon l'arbre conceptuel élaboré. En dernière étape, les fichiers sont fusionnés. Lorsque les dossiers français et anglais se recoupent complètement, les termes équivalents sont trouvés. Lorsque la juxtaposition des dossiers français et anglais fait apparaître des découpages différents de la réalité, les notions nouvelles ou les cas d'hyperonymie et d'hyponymie sont traités séparément.

Il nous paraissait important de présenter, un peu dans les détails, l'exposé de Pierre Auger pour montrer que, malgré son désir de se défaire de l'approche structuraliste, il en demeure malgré tout prisonnier, surtout lorsqu'il conçoit le but de la terminologie comme celui de produire des lexiques et des vocabulaires. Les exposés de Louis Guilbert, d'Alain Rey et de Bruno de Bessé<sup>23</sup>, représentants de l'école française de terminologie, nous paraissent mieux approfondis et plus éclairés quant à la manière de définir la terminologie. L'exposé de Louis Guilbert, plus particulièrement, met en relief les problèmes soulevés par une conception structuraliste traditionnelle. Il sort la terminologie du cadre des nomenclatures et la met en rapport avec le processus discursif et les idéologies. Nous pensons qu'apparaît ici l'éclatement des théories structuralistes sur lequel la socioterminologie fondera ses nouvelles assises.

---

<sup>23</sup> Louis Guilbert, « Terminologie et linguistique », p. 13-27; Alain Rey, « Préalable à une définition de la terminologie », p. 27-43; Bruno de Bessé, « Pourquoi la terminologie?...Et pour quoi faire? », p. 73-89.

### 3.1.2.6 L'aménagement des usages

Le dernier thème des colloques internationaux auquel nous nous attarderons est celui de l'implantation des usages. Ce thème apparaît lors du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (OLF 1994a et 1994b), tenu en 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi. Le but de ce colloque est de rétablir le « lien indispensable entre la théorie et la pratique » (OLF 1994a : 11). En effet, dans les pages de présentation des actes du colloque, on explique que, bien qu'à l'origine les milieux universitaires se soient trouvés associés de très près à la problématique de l'aménagement linguistique, ils s'en sont trouvés éloignés au fur et à mesure de la mise en œuvre de la politique linguistique par les intervenants (OLF 1994a : 11). Le but du colloque est aussi de dresser le bilan des interventions en aménagement linguistique depuis leur début, dans les années 1960, et de voir comment elles pourraient s'orienter dans la prochaine décennie (OLF 1994a : 12).

C'est dans ce contexte d'évaluation que les organisateurs du colloque invitent les participants à orienter leurs interventions, autour des problématiques préalablement circonscrites de l'aménagement externe, ou aménagement du statut des langues, et de l'aménagement interne, ou aménagement du corpus de la langue par le biais du développement terminologique ou des actions de normalisation. Les organisateurs encouragent aussi les participants à orienter leurs interventions autour d'une dimension nouvelle qu'ils appellent aménagement des usages. Ils désignent sous ce terme « le champ encore mal connu de l'ensemble des conditions psychosociales, économiques et linguistiques pouvant inciter un usager à utiliser naturellement, effectivement et efficacement la langue ayant fait l'objet d'un aménagement externe et interne » (OLF 1994a : 12). Ils veulent ainsi soulever « la problématique d'une implantation linguistique réelle et durable dont il [convient] de cerner les déterminants psycholinguistiques, sociolinguistiques ou démolinguistiques » (OLF 1994a : 12). C'est d'ailleurs ce qui se dégage de la majorité des conférences données lors du colloque : le souci d'orienter les interventions futures pour l'obtention d'une implantation terminologique réelle et durable.

Cette nouvelle orientation vient sans doute de la constatation que, malgré l'obtention du certificat de francisation, le français ne semble pas s'utiliser de façon généralisée dans les milieux de travail. Ainsi s'exprime Pierre Auger<sup>24</sup> :

*« Je crois fermement que les divers vocabulaires et lexiques produits jusqu'à ce jour conviennent bien à la " francisation structurelle" des entreprises (p. ex. terminologies des organigrammes, des titres d'emploi, des conventions collectives, de la comptabilité, de la bureautique, etc.). Je crois en même temps qu'ils conviennent mal à la francisation de la "langue du travail" au quotidien » (OLF 1994b : 487-488).*

En effet, un consensus semble être établi selon lequel les résultats liés à l'implantation terminologique sont peu satisfaisants. Cette constatation suscite des critiques quant aux interventions posées jusqu'alors dans le plan d'aménagement linguistique, interventions qui se seraient éloignées d'une conception de la langue comme un fait social. Voici ce qu'exprime André Martin de l'Office de la langue française :

*« En fait, le déséquilibre entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus s'explique souvent par l'inadéquation des stratégies élaborées par rapport aux objectifs poursuivis parce qu'on aura omis de considérer la langue comme objet social » (OLF 1994a : 188).*

Les critiques les plus approfondies sont sans doute celles de Christiane Loubier<sup>25</sup>, qui reprend une à une les principales stratégies d'intervention de l'Office et montre en quoi elles ont manqué.

Christiane Loubier résume les différentes stratégies adoptées par l'Office : stratégies de promotion, de diffusion et de certification. Elle rappelle que, bien qu'elles aient été adoptées à des périodes diverses en fonction des diverses lois, elles cohabitent toutes aujourd'hui (OLF 1994a : 45). Pour elle, la façon de l'Office de promouvoir le français s'est toujours inscrite dans une approche normative. D'abord en 1961, où l'Office doit veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite au Québec, ensuite en 1975, où l'objectif poursuivi est de réduire le plus possible les écarts entre le français utilisé au Québec et celui

---

<sup>24</sup> Pierre Auger, « Pour un modèle variationniste de l'implantation terminologique dans les entreprises au Québec » (OLF 1994b : 483-494).

<sup>25</sup> Christiane Loubier, « L'implantation du français : fondements théoriques et faits d'expérience » (OLF 1994a : 35-64).

qui est employé en France. Christiane Loubier souligne que bien que l'Office de la langue française ait tenté, vers les années 1980, d'assouplir quelque peu les principes sur lesquels reposaient les travaux d'aménagement linguistique, il a maintenu l'attitude prescriptive jusqu'encore à aujourd'hui (OLF 1994a : 46-48). Loubier insiste sur le fait que les stratégies de promotion de la langue adoptées par l'Office ont contribué et contribuent à dévaloriser le français québécois, à nourrir le sentiment de piètre performance linguistique des Québécois et, peut-être, à conforter la position dominante de l'anglais (OLF 1994a : 47-48).

Christiane Loubier croit que le discours sur la langue au Québec doit être repensé « si l'on veut qu'il contribue à réinstaurer une image de valorisation sociale et économique, contrairement au discours social actuel qui souvent dévalorise le français du Québec » (OLF 1994a : 48). Elle pense que cette nouvelle stratégie de promotion doit tenir compte du phénomène de la variation à l'intérieur des différentes communautés communicatives<sup>26</sup> et que ce phénomène doit être considéré « comme faisant partie d'un système linguistique et non comme une réalité pathologique qui donne naissance à un ensemble hétéroclite de répertoires individuels » (OLF 1994a : 48). Elle souligne aussi l'importance d'occuper le champ symbolique, c'est-à-dire « de prendre en compte les normes subjectives et les attitudes que les locuteurs entretiennent face à la langue » (OLF 1994a : 49). Elle explique que, au lieu de promouvoir la langue en fonction de la qualité, de la pureté ou de la clarté de la communication par exemple, on devrait la promouvoir en axant sur des messages publicitaires qui rehaussent la langue sur les plans socioculturels et socio-économiques. Elle donne en exemple des messages publicitaires possibles énoncés par Denise Deshaies<sup>27</sup> : « la maîtrise du français standard est essentielle pour qui veut avoir droit de parole sur le plan institutionnel », énoncé qui se rattache au pouvoir linguistique de la langue, ou encore, « l'accès aux savoirs scientifique, culturel, historique et social passe par la connaissance du français standard, un accès qui permet un agir éventuel sur ces savoirs », ce qui se rattache au facteur langue du pouvoir scientifique (OLF 1994a : 49).

<sup>26</sup> Par communautés communicatives, Christiane Loubier entend les divers groupes sociaux à l'intérieur d'une communauté linguistique qui partagent des normes socioculturelles semblables, une même capacité d'utiliser les possibilités offertes par la langue et des pratiques langagières propres (OLF 1994a : 38-39).

<sup>27</sup> Deshaies, Denise (1984). « Une norme, des normes ou pourquoi pas autre chose », *Le statut culturel du français au Québec*, Actes du congrès « langue et société au Québec », Éditeur officiel du Québec, vol. II, 1984, pp. 281-291, cité dans Office de la langue française 1994a : 49.

Christiane Loubier s'attarde ensuite à la stratégie de diffusion des termes français de l'Office et aux principes méthodologiques qui la sous-tendent. Elle rappelle que l'un des moyens privilégiés de l'Office pour remplir sa mission a été l'élaboration et la diffusion d'outils linguistiques et terminologiques, d'où une activité terminologique intense de préparation de lexiques anglais-français qui répondront aux besoins des entreprises (OLF 1994a : 49-50). Christiane Loubier (OLF 1994a : 50-51) remet également en question les principes méthodologiques qui ont sous-tendu cette activité terminologique. Elle mentionne l'alignement sur le français dit international et l'accent mis sur la correction de la langue, qui ont suscité une attitude normative chez les rédacteurs de lexiques. Elle critique également la dichotomie présente dès le départ entre les communications institutionnalisées et les communications individuelles dont résultent de nombreuses conséquences négatives. Elle fait en effet remarquer que le phénomène de la variation est relégué à l'individu. Aussi, que c'est une approche qui s'intéresse aux faits de langue (de lexique) plutôt qu'aux réalités de discours. Enfin, que l'action est dirigée sur la production écrite, négligeant ainsi l'oral. Dans ce sens, elle note que « c'est pourtant l'oral qui correspond davantage aux usages réels et qui doit, par le fait même, être obligatoirement pris en compte dans une perspective d'implantation du français. [...] De plus, une simple mise à la disposition des usagers de la terminologie ne suppose aucunement l'usage réel de celle-ci » (OLF 1994a : 51). Pour elle, la stratégie de diffusion adoptée par l'Office néglige la fonction sociale de l'aménagement linguistique et il s'ensuit un milieu de travail mal appréhendé.

Christiane Loubier insiste donc sur « la nécessité d'intégrer l'observation directe des milieux de travail aux méthodes d'élaboration des ouvrages qui leur sont destinés » (OLF 1994a : 51). Elle ajoute que « cette démarche de terrain est la seule qui peut favoriser la description et l'analyse des conditions concrètes de production des discours oraux et écrits » (OLF 1994a : 51). Cette démarche permettrait d'obtenir des données sur les interactions langagières, sur les attitudes linguistiques des locuteurs et sur les réseaux de circulation et de diffusion des termes. Elle pense finalement que cette démarche mènerait naturellement à l'élaboration d'outils terminologiques et linguistiques mieux adaptés aux besoins et à la situation de travail de chaque catégorie de locuteurs (OLF 1994a : 51-52).

Enfin, Christiane Loubier analyse la stratégie de certification adoptée par l'Office, stratégie qu'elle décrit comme étant l'établissement d'un « processus administratif pour mettre en application ces programmes de francisation qui, dans les faits, demeureront davantage rattachés à la délivrance de certificats de francisation qu'à l'implantation du français » (OLF 1994a : 52). Pour elle, la stratégie adoptée présente de sérieuses limites quant à l'implantation du français. En effet, le processus de francisation peut contribuer à franciser une partie de l'entreprise, mais il ne contribue pas à assurer une francisation réelle et durable des milieux de travail (OLF 1994a : 53).

Pour corriger la situation, Christiane Loubier pense qu'il « faut élargir le champ d'intervention à une cellule d'organisation plus vaste, et surtout plus englobante que l'entreprise, si l'on veut maximiser les efforts de francisation d'où la nécessité d'avoir recours à une méthode d'appréhension systémique des milieux de travail à franciser » (OLF 1994a : 53). Selon elle, « il faut développer une méthode de travail qui permet de rassembler et d'organiser les connaissances nécessaires à la description de la dynamique globale d'un secteur d'activité » (OLF 1994a : 54). Cette méthodologie doit « tenir compte de tous les acteurs sociaux, en observant l'entreprise et le secteur d'activité dans sa totalité, sa complexité et sa dynamique » (OLF 1994a : 54).

*« Il s'agit en fait d'établir une problématique linguistique globale d'un milieu de travail, problématique qui conduit éventuellement à l'établissement d'un portrait systémique plus complet de la situation linguistique et à partir duquel il sera possible non seulement de déterminer les besoins de francisation, mais aussi les leviers qui permettront de vaincre les obstacles et ainsi de faire progresser efficacement et réellement l'implantation du français » (OLF 1994a : 54)<sup>28</sup>.*

C'est dans la même veine d'idées que Pierre Auger propose, lors du même colloque, un modèle variationniste de l'implantation terminologique dans les entreprises<sup>29</sup>. Dans ce modèle, il fait sien quatre principes qui, dit-il, vont modifier les façons de faire traditionnelles de l'Office. Le premier principe s'énonce comme suit : « Une terminologie n'est jamais implantable

<sup>28</sup> Pour en savoir plus, voir Loubier dans OLF 1994a : 36-63, « L'implantation du français: fondements théoriques et faits d'expérience ».

<sup>29</sup> Pierre Auger, « Pour un modèle variationniste de l'implantation terminologique dans les entreprises du Québec » (OLF 1994b : 483-494).



directement si elle est importée de l'extérieur » (OLF 1984b : 484). En effet, il remarque que dans les travaux de l'Office de la langue française, la terminologie a été importée directement de la France sans qu'aucune adaptation n'ait été faite. Il ajoute que bien qu'il soit possible pour les strates supérieures de l'entreprise de s'accommoder d'une telle terminologie, il n'en est pas de même pour les travailleurs de la base (OLF 1994b : 485).

Le deuxième principe auquel adhère Pierre Auger est le suivant: « Vus les divers niveaux d'usagers que comporte une entreprise (ou une catégorie d'entreprises) comme objet social complexe et lieu d'interaction langagière variée, il est illusoire de vouloir implanter des terminologies uniques de type standard » (OLF 1994b : 484). Pierre Auger explique, en effet, que l'Office a organisé les travaux de francisation des entreprises en divisant les termes relevant du tronc commun et ceux relevant du secteur d'activités spécifique à l'entreprise. Ce faisant, l'Office reconnaissait un caractère plus normatif au groupe du tronc commun afin d'éviter que les termes retenus soient trop variés et se contredisent entre eux. Mais, dans l'accomplissement des travaux de terminologie, il n'a pas été dit aux terminologues le degré de latitude à observer par rapport au français central, d'où un manque d'uniformité : la proposition de termes totalement étrangers par les terminologues plus normalisateurs, et la gestion d'un certain degré de variation, par les terminologues qualifiés de plus laxistes par Pierre Auger (OLF 1994b : 486-486). Pierre Auger ajoute qu'à la décharge de l'organisme, des réflexions ont été faites avec la nouvelle orientation de considérer les types de communications variés de l'entreprise, comme le montrent les divers questionnaires destinés à l'analyse des entreprises sous gestion. Il pense qu'au minimum, « les activités d'implantation terminologique doivent prendre en compte [la] multiplicité des niveaux langagiers de toute entreprise » (OLF 1994b : 487).

Le troisième principe du modèle variationniste de Pierre Auger tient dans le fait qu'« [à] priori, mais sans les rechercher, les phénomènes de synonymie et de polysémie sont des réalités avec lesquelles doit composer le terminologue » (OLF 1994b : 484). Pour Pierre Auger, c'est dans la gestion de la synonymie et de la polysémie que va se réaliser l'implantation variationniste (OLF 1994b : 489). Selon lui, les terminologies véhiculées jusqu'à ce jour dans les répertoires de termes sont utiles pour les langagiers de l'entreprise qui ont à

produire des documents écrits pour l'entreprise, mais moins valables lorsqu'on veut qu'elles soient utilisées par les travailleurs de la base. « Une implantation "intelligente" de termes pour améliorer la langue du travail devrait comporter une adaptation terminologique respectueuse des acquis langagiers des usagers dans leur plus grande diversité et variation » (OLF 1994b : 490). Il préconise, entre autres, des outils terminologiques mieux adaptés à la réalité quotidienne du travailleur, comme des lexiques comprenant des marques d'usage telles que forme normalisée pour l'écrit, forme proposée pour l'oral, forme de substitution, formes synonymes acceptables, formes à rejeter (OLF 1994b : 490-491). Il suggère aussi que soient inclus dans les lexiques les phraséologismes associés aux termes.

Enfin, le dernier principe du modèle s'énonce ainsi : « C'est auprès des usagers-cibles que le terminologue doit rechercher les consensus préalables nécessaires à une implantation terminologique efficace » (OLF 1994b : 484). Pierre Auger explique que les usagers ont toujours le dernier mot et qu'ils sont maîtres de leurs façons de parler ou d'écrire. Il est donc du devoir du terminologue de ne jamais se mettre en situation d'imposer des usages étrangers aux personnes à qui il destine son travail terminologique (OLF 1994b : 491).

À ces appels pour une implantation terminologique systémique et variationniste, on pourrait ajouter l'appel à être attentif à la dimension symbolique des attitudes à l'égard de la langue et des pratiques linguistiques si l'on veut agir en profondeur sur elles<sup>30</sup>. Enfin, on pourrait également ajouter l'appel à une description du français standard du Québec, tel que le recommande le Conseil de la langue française<sup>31</sup>.

De la section qui précède sur la néologie, la définition de la terminologie et l'aménagement des usages, nous retenons les points suivants. Les terminologues du Québec ont réfléchi à la question de la néologie dans le but de trouver les moyens pour favoriser la créativité de la langue française. Ce faisant, ils ont espéré libérer les individus du poids psychologique qui les empêche de créer de façon spontanée comme dans le fonctionnement normal d'une langue. De plus, les terminologues du Québec ont une vision globale de la

<sup>30</sup> Voir le texte de Lise Harou, « Identité collective et pratiques langagières : aspects symboliques », OLF 1994a : 179-186.

<sup>31</sup> Voir le texte de Pierre Martel, « Quelles sont les suites à l'avis du Conseil de la langue française sur l'aménagement de la langue? », OLF 1994b : 405-428.

terminologie puisqu'ils désirent que les travaux soient coordonnés à l'échelle internationale. Nous retenons aussi que l'école québécoise a réfléchi à la question de la définition de la terminologie, mais que la réflexion théorique la plus poussée à ce sujet provient davantage de Louis Guilbert et d'Alain Rey, qui s'associent à l'école rouennaise de terminologie. Nous sentons le désir des terminologues québécois de se libérer du cadre structuraliste de la définition de la terminologie sans pour autant réussir à s'en affranchir. Enfin, pour ce qui est de la section sur l'aménagement des usages, nous nous contenterons pour l'instant de constater que les terminologues se préoccupent non seulement du statut des langues sur le territoire du Québec, mais aussi de l'utilisation des termes qu'ils proposent, dans le monde du travail par les usagers. Nous verrons dans les pages qui suivent que le thème de l'implantation des terminologies est en fait un thème qui avait déjà été abordé lors du colloque national de terminologie de 1982, colloque dans lequel Jean-Claude Corbeil fait une synthèse éloquentes des deux façons d'utiliser le terme « implantation ». Nous nous rendrons compte que selon le but que l'on se fixe, celui d'aménager le statut des langues ou celui de faire passer dans l'usage des termes en particulier, les stratégies seront différentes. Mais nous sommes déjà en mesure de constater que l'aménagement du statut des langues répond au besoin des Québécois de conserver une part essentielle de leur identité culturelle. Le désir de faire passer des termes dans l'usage se situe à un niveau tout à fait différent, niveau éloigné des raisons initiales qui ont poussé les gouvernements à légiférer dans le domaine de la langue. Ce commentaire étant fait, nous passons maintenant au contenu des actes des colloques nationaux.

## **3.2 LES COLLOQUES NATIONAUX**

### **3.2.1 LA DÉMARCHE**

Les colloques nationaux ont été conçus dans le but de favoriser le rapprochement des terminologues du Québec. Ils ont également fourni l'occasion de se pencher sur des problèmes posés par l'application de la Charte de la langue française et la francisation des entreprises, surtout en ce qui a trait à la coordination. Ils constituent une source riche d'informations sur les façons de faire de l'Office de la langue française et des entreprises. Nous avons retenu les thèmes suivants : la méthodologie des travaux de terminologie, concertation et constitution d'un réseau, le partage des tâches, le rôle du spécialiste dans les

travaux de terminologie, et l'implantation terminologique. De même qu'avec les colloques internationaux, nous ne présentons pas le compte rendu de tout ce qui s'est dit lors des colloques. Nous avons plutôt retenu l'information qui souligne, à notre avis, les caractéristiques de l'école québécoise de terminologie et celles qui aideront à faire les liens avec la socioterminologie.

## **3.2.2 LES THÈMES RETENUS**

### **3.2.2.1 La méthodologie des travaux de terminologie**

Avec la venue des différentes lois linguistiques, se crée soudainement le besoin de faire de la terminologie et naît le métier de terminologue. Dès le départ, les terminologues du Québec veulent mener à bien la tâche qui leur est confiée. Ils sont soucieux de méthodologie et de professionnalisme. Ils veulent faire de la terminologie une profession à part entière.

#### **3.2.2.1.1 La documentation**

Ainsi, les terminologues du Québec s'interrogent sur différents aspects de la méthodologie des travaux de terminologie. Ils établissent, par exemple, l'importance de bien se documenter pour effectuer les travaux et définissent les critères d'une documentation de qualité (OLF 1976b : 4). Ils soulignent aussi le besoin d'établir une méthode d'appréciation des ouvrages (1976b : 5). Ils émettent entre autres des réserves quant à l'utilisation des ouvrages de normalisation qui ne sont pas toujours le reflet d'un usage et ne sont pas près des besoins d'une entreprise (OLF 1976b : 5).

#### **3.2.2.1.2 La constitution du corpus**

Les terminologues du Québec sont également soucieux de se donner une méthode et des critères de base pour établir la nomenclature à étudier et constituer un corpus. Ainsi, dans le but d'établir un corpus exhaustif, ils établissent de ne pas se fier uniquement au critère de la fréquence d'emploi comme indicatif de la fiabilité d'un terme ou d'un syntagme. Ils ne nient pas l'utilité d'un tel critère, mais ils se rendent compte de la nécessité de l'utiliser avec méfiance à cause du danger d'écarter des termes dont l'emploi est plus rare, mais qui sont essentiels à l'établissement du lexique de spécialité (OLF 1976b : 4).

Les terminologues du Québec se sont toujours préoccupés des moyens pour rester près de l'usage. C'est ainsi qu'ils établissent de se servir d'enquêtes orales, de type entrevue libre, sans questionnaire préparé d'avance (OLF 1977 : 17), plutôt que d'utiliser des questionnaires trop structurés qui risqueraient de ne pas dévoiler le véritable usage :

*« Ces entrevues sont des pièces à conviction très représentatives de la langue parlée. De telles enquêtes permettent de relever environ 30 % du corpus, les 70 % devant se compléter par l'analyse des documents. [...] »*

*« La nomenclature est établie en fonction de l'usager. Il y a donc avantage à partir de la notion, c'est-à-dire de la chose à désigner, donc d'une réalité concrète. À l'intérieur de la nomenclature se retrouvent deux niveaux de langue : la langue soignée et le jargon d'usine » (OLF 1977 : 17).*

De même, ils établissent que l'analyse de la documentation doit se faire en fonction des publics cibles et que l'inventaire doit correspondre à l'identification des besoins d'expression des usagers (OLF 1977 : 18).

Cette volonté de rester près de l'usage est aussi apparue dans ce qui n'a été qu'une simple parenthèse au Colloque international de 1982 (OLF 1983b). À ce colloque international, Jean-Claude Corbeil et Louis-Jean Rousseau sont amenés à présenter la méthodologie mise au point à l'Office de la langue française. Jean-Claude Corbeil (1983b : 388-390) explique ainsi que la méthodologie de l'Office est à la fois onomasiologique et sémasiologique. Elle est onomasiologique du fait que, pour identifier la notion, les terminologues constatent les choses d'eux-mêmes ou consultent les spécialistes, lorsqu'il s'agit de choses abstraites. Les terminologues de l'Office se font un devoir d'aller sur le terrain pour s'assurer une connaissance approfondie de la spécialité. Ils tentent d'identifier le plus nettement possible la notion en essayant de connaître tous les traits pertinents de la notion, tous les éléments indispensables au traitement des synonymes, des quasi-synonymes ou des synonymes apparents. La démarche est également sémasiologique du fait que les terminologues dépouillent la documentation pour chercher l'ensemble des termes utilisés dans la pratique réelle de la profession pour désigner les notions. La démarche est lexicographique, donc sémasiologique. Les terminologues tentent de décrire les usages linguistiques de la communauté. Selon Jean-Claude Corbeil, les deux démarches sont intimement liées et sont

poursuivies en même temps. Les résultats de l'une et l'autre sont réunis au moment de la composition du dossier terminologique.

Pour sa part, Louis-Jean Rousseau (OLF 1983b : 390-391) explique que tout ouvrage de l'Office répond aux besoins d'une clientèle particulière, ce qui a des conséquences sur le choix et sur le traitement de la nomenclature. Le format de l'ouvrage terminologique est choisi en fonction de la clientèle, et peut contenir ou ne pas contenir de définitions. Lorsque la rédaction de définitions s'avère nécessaire, elle se fait en étroite collaboration avec les experts du domaine concerné. Finalement, le choix des termes est déterminé en fonction de l'usage, par l'étude comparée des contextes et des définitions relevées, en utilisant des critères comme la fréquence, la précision des termes, leur caractère fonctionnel, et les caractères sociolinguistiques comme ceux de leur acceptation et leur usage par le public visé.

#### **3.2.2.1.3 Les types de fiches et de dossiers terminologiques**

Les terminologues du Québec se penchent sur la classification des fiches et des dossiers terminologiques, et sur le but de chacun (OLF 1977 : 19). Ils établissent deux types de fiches. Une fiche de travail, qui doit contenir les données essentielles telles que définies lors du Colloque de Baie Saint-Paul (OLF 1973), et une fiche synthèse, ou fiche finale, qui contient les données de la fiche de travail plus ou moins normalisées et qui est rédigée une fois le travail terminologique terminé (OLF 1977 : 6). Ils éclaircissent aussi les notions de terminologie ponctuelle, thématique et systématique (OLF 1977 : 9-10).

#### **3.2.2.1.4 Le découpage du terme**

Les colloques nationaux sont aussi le lieu pour tenter de résoudre des problèmes soulevés par la pratique. Un de ces problèmes réside dans la difficulté d'identifier le moment à partir duquel une unité complexe devient un terme : il n'existe pas de critères objectifs qui permettent d'évaluer le degré de lexicalisation ou de cohésion syntagmatique des termes polysegmentaux. Les terminologues du Québec tentent donc de cerner les problèmes du découpage du terme et de les décrire avec précision (OLF 1979b : 5).

Sans réussir à régler la question à fond, ils avancent quelques éléments de réponse. Ainsi, Pierre Auger<sup>32</sup> (OLF 1979b : 15-25) présente le modèle théorique de la syntagmatique lexicale de Louis Guilbert et le commente. Sur les deux critères d'identification des syntagmes établis par Louis Guilbert, le critère de cohérence sur le plan sémantique et celui de la référence à un signifié unique, Pierre Auger retient le dernier comme étant utile au travail du terminologue. Il remarque qu'il n'est toutefois pas suffisant et conclut que la question du découpage des unités terminologiques complexes pose un vrai problème aux terminologues. Il juge utile deux critères d'identification : la relation univoque entre le terme et la notion qu'il désigne, par référence à un objet unique et bien identifié ; et la fréquence d'apparition du terme dans un corpus donné, ce qui permet d'éliminer les groupes accidentels de mots qui n'ont pas de caractère de lexicalisation (OLF 1979b : 25).

Robert Dubuc (OLF 1979b : 53-65) et Jean-Paul Vinay (OLF 1979b : 81-101) tentent d'établir les critères linguistiques qui aident à différencier l'unité terminologique de l'unité lexicale, ou à découper le syntagme terminologique. Cette manière de délimiter l'unité terminologique par des critères linguistiques est remise en cause par différents intervenants (OLF 1979b : 65-80 et 101-107). Pour les uns, le degré de lexicalisation n'a que peu à voir avec la délimitation de l'unité terminologique. L'analyse doit plutôt se fonder sur le champ conceptuel. Le critère de l'analyse conceptuelle est plus fiable que le degré de lexicalisation pour savoir si le concept appartient à la langue de spécialité (OLF 1979b : 104-105). Pour les autres, les syntagmes doivent être identifiés par les spécialistes et ~~se sont~~ sur des critères sémantiques qu'ils peuvent s'appuyer (OLF 1979b : 104-105).

On voit donc le désir des terminologues de trouver des critères objectifs sur lesquels s'appuyer pour identifier les syntagmes terminologiques à relever. Des critères de forme, de sens, de fréquence et d'appartenance à une activité sont relevés, mais en somme, il semble bien que les réflexions amènent les participants à conclure qu'aucun des critères ne permettait d'identifier les syntagmes complexes de manière sûre et objective.

---

<sup>32</sup> Pierre Auger, « La syntagmatique terminologique, typologie des syntagmes et limite des modèles en structure complexe » (OLF 1979b : 10-27).

### 3.2.2.2 La concertation et la constitution d'un réseau

En plus de s'attarder aux techniques terminographiques, les terminologues, comme ils le font au niveau international, réfléchissent aux questions de partage des tâches, et de concertation et d'organisation des travaux. Lors de la deuxième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec, par exemple, ils examinent les objectifs et les modes de fonctionnement des comités interentreprises de terminologie définis dans la Charte de la langue française, la manière de réunir et d'utiliser la documentation requise par le travail terminologique, la méthodologie de la terminologie et la coordination des travaux (OLF 1977 : 3).

Lors de la première rencontre des traducteurs et terminologues du Québec, les terminologues envisagent l'établissement d'un réseau pour la collecte et l'entreposage des données terminologiques. Ils ont la vision d'une banque centrale où les comités d'entreprise pourraient déposer les résultats de leurs recherches et qui serait mise à la disposition de tous les Québécois. Ils voient la banque comme un dépôt où chacun investirait les résultats de son travail et de ses recherches. Par la suite, elle permettrait de répondre rapidement à toute demande de consultation (OLF 1976b : 11).

En somme, les terminologues désirent mettre en place une superstructure responsable de la qualité et de l'uniformité des travaux. Ils voient le travail de terminologie comme une démarche collective :

*« La réussite d'un tel projet [la francisation des entreprises] tient à l'effort de concertation et à la participation active de toutes les parties impliquées. [...] Il faut que tout le travail terminologique entrepris au Québec soit canalisé à l'intérieur d'un grand réseau d'emmagasinage et de diffusion des ressources terminologiques » (OLF 1976b : 10).*



### 3.2.2.3 Le partage des tâches

Les terminologues du Québec s'attardent également à définir le partage des tâches dans les travaux de terminologie entre les entreprises et eux (OLF 1976b : 8)<sup>33</sup>. Pour ce faire, l'Office travaille en collaboration « avec les grandes familles industrielles pour aboutir à une catégorisation du travail terminologique selon les grands secteurs d'activité économique » (OLF 1976b : 10). Ainsi, il est décidé que l'Office doit s'occuper plutôt du vocabulaire de tronc commun (OLF 1976b : 8). Il donne cependant un appui technique à l'entreprise pour ce qui est entre autres de la documentation, de la méthodologie de travail et de l'information (OLF 1976b : 8) et met à la disposition des entreprises une équipe de linguistes-conseils qui les aident dans l'organisation, l'orientation et l'application du travail terminologique (OLF 1976b : 10). De plus, l'Office joue un rôle de coordonnateur et d'animateur, et un rôle d'arbitre en cas de conflit (OLF 1976b : 10). Quant à elles, les entreprises obtiennent la tâche de traiter le vocabulaire spécifique à leur vocation industrielle (OLF 1976b : 8). Elles sont responsables de l'étiquetage et des vocabulaires spécialisés, et doivent assumer les frais de secrétariat (OLF 1977 : 21-22). Elles doivent aussi veiller à la qualité des travaux terminologiques (OLF 1977 : 26). De plus, elles doivent voir à se donner « un équipement terminologique approprié c'est-à-dire un "outillage humain" sérieux et expérimenté (terminologues et documentalistes compétents) de même qu'un outillage documentaire aussi complet que possible » (OLF 1977 : 26).

Les tâches sont aussi réparties entre l'Office de la langue française et les comités de terminologie. L'Office de la langue française joue donc un rôle sur les plans du contrôle et de la diffusion des travaux terminologiques, du maintien des relations entre les comités interentreprises et les commissions ministérielles. Il doit également servir de lien entre les comités de francisation et les comités de terminologie (OLF 1977 : 8). Il a également le rôle de publier les travaux des comités interentreprises sous forme de cahiers ou autres, en fonction de la qualité des travaux terminologiques (OLF 1977 : 26). Les comités de terminologie quant à eux doivent s'occuper de la qualité de la méthodologie, et du choix des experts, spécialistes ou techniciens qu'ils seront appelés à consulter (OLF 1977 : 11).

---

<sup>33</sup> Ce qui donne d'ailleurs naissance à un *Énoncé de politique sur le partage des tâches en matière de travaux terminologique*.

En plus de délimiter les tâches et les répartir entre divers comités, l'Office établit les priorités et décide d'abord de concentrer les efforts sur les « grandes sphères d'activités génératrices du vocabulaire de tronc commun » comme le secteur de l'industrie mécanique, celui de la manutention et de l'entreposage, la circulation des fluides, et le chauffage et la climatisation (OLF 1976b : 9).

Nous retenons donc le travail d'organisation qu'a entraîné l'aménagement linguistique du Québec : répartition de tâches entre l'Office, le monde de l'entreprise et les comités de terminologie, et hiérarchisation des domaines dans lesquels les travaux de terminologie seront effectués. L'aménagement linguistique a également amené les professionnels à définir les rôles propres à chacun dans le travail terminologique, comme nous le verrons dans la section qui suit.

#### **3.2.2.4 Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie**

Les terminologues du Québec voient la terminologie comme une discipline qui nécessite l'interaction du terminologue et du spécialiste :

*« [...] la terminologie ne saurait être le fait exclusif du terminologue – ainsi qu'on le prétendait autrefois. [...] l'association étroite du terminologue et du spécialiste constitue une formule sûre, une formule fonctionnelle » (OLF 1982 : 16).*

Ils tentent donc, lors du troisième colloque national de terminologie (OLF 1982), de définir le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie. Ils se rendent ainsi compte que les terminologues de l'Office, généralement spécialistes de la langue, feront en général équipe avec un membre du personnel de l'entreprise, généralement spécialiste de son domaine (OLF 1982 : 24-25). Ils définissent en détail les tâches de chacun. Par exemple, les spécialistes ont la tâche de réunir un corpus de termes utilisés dans leurs entreprises (OLF 1982 : 26) parce que ce sont eux qui connaissent le milieu, qui comprennent le fonctionnement de l'entreprise et qui peuvent préciser les domaines d'activités de l'entreprise (OLF 1982 : 43). Autre exemple, les terminologues font le recensement de la documentation sur le domaine, mais le spécialiste détermine les ouvrages les plus pertinents (OLF 1982 : 25) et fait ensuite le

dépouillement de ces ouvrages en indiquant les termes et les contextes à retenir (OLF 1982 : 26). Enfin, c'est le terminologue qui complète le travail en consultant les banques de terminologie, dont la banque de terminologie du Québec, sur les termes retenus. Le terminologue prépare le dossier-synthèse et le soumet aux membres du comité interentreprises. Ces derniers étudient les dossiers et décident des éléments qui seront retenus. Les dossiers sont alors remis à la Banque de terminologie pour stockage et diffusion (OLF 1982 : 26).

Les terminologues définissent également le rôle du spécialiste dans les processus de néologie et de normalisation. Le spécialiste joue un rôle de consultant, aide à la rédaction des définitions et prend une part active aux décisions. Il joue un rôle également au niveau de l'implantation, dans son entreprise, des termes normalisés dans les comités de terminologie (OLF 1982 : 215-220).

Pour les terminologues, les spécialistes contribuent à assurer la crédibilité du terminologue auprès du public spécialisé et, comme ils sont aussi les représentants du milieu dans lequel ils travaillent, les représentants de l'entreprise et, par le fait même, d'au moins une classe d'utilisateurs, ils facilitent la diffusion et l'implantation de la terminologie (OLF 1982 : 80).

### **3.2.2.5 L'implantation et la diffusion des terminologies**

L'implantation et la diffusion des terminologies est un thème abordé lors du quatrième colloque national de terminologie (OLF 1983a). Nous aimerions mentionner que le contexte sociopolitique de 1982 est bien différent de celui qui règne lors des trois colloques nationaux précédents. Bien qu'ayant été remis au pouvoir en 1980, le gouvernement péquiste essuie une défaite du référendum sur l'indépendance du Québec. De plus, une récession économique s'installe. On sent chez les terminologues un certain désarroi face à leur profession et une certaine inquiétude de l'avenir. Nous pensons que ce contexte explique la façon dont la langue est présentée lors du colloque. On la présente, en effet, comme un produit de marketing :

*« Le colloque est articulé autour du principe général qui veut que la terminologie soit un produit comme les autres résultant d'une conception et d'une élaboration qui précèdent sa mise en marché pour enfin trouver un acquéreur qui deviendra*

*bientôt un utilisateur. C'est seulement au terme de ce long cheminement que le produit arrive à sa finalité propre et toutes les étapes sont importantes dans ce processus » (OLF 1983a : 26).*

C'est lors de ce colloque qu'apparaît pour la première fois, à notre connaissance, la notion d'aménagement terminologique, qui nous rappelle celui d'aménagement des usages abordée au chapitre précédent :

*« On pourrait définir l'aménagement terminologique comme un "processus éclairé et réfléchi par lequel sont conçues, élaborées et actualisées des terminologies dans le vécu langagier d'un groupe-cible" » (OLF 1983a : 26).*

Dans ce colloque, nous avons l'impression que le cadre dans lequel la terminologie s'est jusqu'ici effectuée a complètement disparu. La vision d'un projet de société visant à faire du français la langue du travail semble s'être effacée pour faire place à des notions de marketing social et de marketing linguistique. Durant le colloque, Jean-Claude Corbeil (OLF 1983a : 65) fait d'ailleurs des interventions en ce sens, où il trouve dangereux d'associer langue et produit. Pour lui (OLF 1983a : 70), la langue n'est pas un produit comme un savon. Il rappelle que c'était la stratégie derrière la Loi pour promouvoir la langue française au Québec (loi 63), une loi d'incitation et de marketing. Il réitère le fait qu'il est convaincu que l'implantation de la langue doit se faire au sein de l'institution pour passer dans l'usage.

Mais de ce colloque, se dégagent deux contextes d'utilisation du mot « implantation » et les facteurs du succès de l'implantation terminologique dans les deux contextes. Jean-Claude Corbeil en fait une excellente synthèse (OLF 1983a : 179-183) à la fin du colloque. Il met en perspective le fait qu'au long du colloque, le mot « implantation » a été utilisé dans deux contextes différents : implantation terminologique dans les communications institutionnalisées (appelée « communication contrainte » par Stanley Aléong) et implantation terminologique dans les communications individualisées (appelée « communication spontanée » par Aléong).

Il rappelle que, dans les communications institutionnalisées, indépendamment de la manière dont les terminologies sont mises au point, l'implantation terminologique se fait de l'émetteur au récepteur et par conditionnement social, « c'est-à-dire par obligation d'utiliser

une certaine terminologie agréée par l'institution et du fait de la répétition du même usage dans les mêmes circonstances où la liberté de choix de l'utilisateur est fortement restreinte par l'autorité de gérance » (OLF 1983a : 179).

En se fondant sur son expérience et sur ce qui s'est dit au long du colloque, Jean-Claude Corbeil énumère les trois conditions liées à la réussite de l'implantation (OLF 1983a : 180). Premièrement, la « volonté de l'institution, affirmée clairement, d'utiliser le français et de faire usage d'une certaine terminologie », ce qu'il qualifie alors de volonté institutionnelle, ou de politique linguistique. Deuxièmement, la « participation des usagers à l'élaboration de la terminologie, dans une certaine relation avec les terminologues de métier ». Les mots clés sont alors « responsabilité et autosuffisance linguistiques et terminologiques des groupes spécialisés par rapport à l'OLF et aux terminologues ». Troisièmement, « la concertation entre les usagers du même secteur en vue de réduire ou de supprimer la concurrence terminologique au sein d'un même domaine ».

Il résume (OLF 1983a : 180-181) les moyens de diffusion de la terminologie dans ce cas. Premièrement, la mise au point en français de tous les documents de gestion employés par l'entreprise. Deuxièmement, « la formation, initiale et continue, du personnel de l'entreprise, au cours de laquelle on fait normalement usage de la terminologie agréée » (OLF 1983a : 180). « Cette formation peut comprendre des cours de recyclage en français écrit du personnel francophone au moment du passage de l'anglais au français comme langue de travail » (OLF 1983a : 180-181). Troisièmement, « [l'] affichage terminologique sur les machines, les pièces de rechange, par affiches ou circulaires » (OLF 1983a : 181). Quatrièmement, la « publication, sous diverses formes, de la terminologie adoptée, sous-produit de l'activité terminologique initiale » (OLF 1983a : 181). Et finalement, « la diffusion de la terminologie dans la vie quotidienne par ceux-là mêmes qui l'ont élaborée ». Il donne en exemple : « la gestion en français d'un magasin de pièces, comme chez Price ; les comités de terminologie d'entreprise comme chez G.E., Ultramar, les Mines Cartier » (OLF 1983a : 181). Jean-Claude Corbeil résume ainsi le processus d'implantation terminologique dans les communications institutionnalisées :

*« En somme il s'agit d'un dispositif de conditionnement linguistique et terminologique de l'individu par le groupe. La relation se fait du groupe à l'individu, d'où comme mot clé l'expression "diffusion sociale" » (OLF 1983a : 181).*

Il souligne ensuite que dans le second contexte, celui de l'implantation terminologique dans les communications individualisées (appelées « communication spontanée » par Aléong), l'implantation de la terminologie dans l'usage personnel dépend « de l'attitude de l'individu à la fois par rapport à ce qui lui est connu (son usage actuel) et par rapport à la nouveauté qui lui est proposée (le nouvel usage) » (OLF 1983a : 181).

Il retient des exposés que pour les usagers de la terminologie, il s'agit là « d'un outil de communication et non d'une fin en soi : ils sont loin de l'analyse linguistique, leur intention est de communiquer efficacement avec leurs collègues dans le cadre ordinaire de leurs activités » (OLF 1983a : 182). La relation « s'effectue alors dans le sens individu-groupe, d'où chez l'individu l'intention d'être accepté par le groupe et la crainte qu'il ressent d'être ridicule en se singularisant par une nouvelle manière de parler » (OLF 1983a : 182). Il retient enfin qu'on assiste à « la coexistence inévitable de terminologies plus ou moins divergentes entre "l'usage privé" et "l'usage officiel", phénomène par lequel se manifestent l'existence de sous-groupes dans le groupe et l'intention d'une expression personnelle chez l'individu » (OLF 1983a : 182).

Jean-Claude Corbeil souligne que la stratégie d'implantation est alors toute différente, et que le marketing social peut être utilisé (OLF 1983a : 182). Il résume les différentes stratégies énumérées lors du colloque. Premièrement, « exploiter le sentiment d'appartenance et d'identification au groupe, en somme faire naître la fierté comme antidote au ridicule ». Deuxièmement, « faire en sorte que l'utilisation de la nouvelle terminologie favorise la progression de la carrière personnelle au sein de l'entreprise ». Troisièmement, « se faire avec tact, diplomatie, tolérance, jugement, en faisant appel à une pédagogie de l'explication convaincante ». Quatrièmement, « tenir compte des attitudes de rejet ou d'hésitation des utilisateurs face à certains mots plus névralgiques que d'autres ». Et finalement, « éviter à tout

prix une pédagogie de la correction, du type "Dites...ne dites pas", qui revient à "J'ai raison...vous avez tort" » (OLF 1983a : 182-183).

À la fin <sup>de</sup> sa synthèse, Jean-Claude Corbeil émet ses idées personnelles sur le métier de terminologue et le rôle qu'il a à jouer. Selon lui (OLF 1983a : 183), la terminologie « est d'abord et avant tout l'affaire et la responsabilité des différents groupes de spécialistes. Le terminologue, avec ses méthodes de travail et ses connaissances, n'est qu'une aide technique dans une relation de multidisciplinarité ». Il pense que « dans l'état actuel du Québec, les terminologues et les experts en francisation sont, par rapport aux personnels des entreprises, dans une relation parent-enfant » ; pour l'instant, les terminologues forment et informent le personnel des entreprises, mais l'objectif à atteindre est de les rendre autonomes. Plus tard dans le colloque, il ajoute encore (OLF 1983a : 186) que l'idéal pour l'Office de la langue française serait éventuellement de disparaître et non pas de faire subsister la dépendance terminologique. « La fonction de terminologue serait appelée elle aussi à disparaître à plus ou moins brève échéance » (OLF 1983a : 186).

### 3.3 CONCLUSION

Nous avons parcouru un long chemin pour décrire et saisir l'école québécoise de terminologie. Nous avons d'abord fait une incursion dans l'histoire. C'est qu'il nous était impossible d'expliquer l'école de terminologie sans comprendre l'origine de la question linguistique et de l'intervention de l'État dans le domaine de la langue. Sans l'intervention de l'État dans le domaine de la langue, sans ce vaste aménagement linguistique, l'école de terminologie ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. C'est dans l'aménagement linguistique du Québec que l'on doit chercher les assises de la terminologie au Québec. Nous avons ensuite pris conscience de l'importance de l'Office de la langue française dans l'application de la politique linguistique et comme cerveau central de l'école québécoise de terminologie. De plus, nous avons présenté les bases théoriques qui sous-tendent l'aménagement linguistique du Québec. Nous avons pu nous rendre compte qu'une profonde analyse sociopolitique, tenant compte des données de la psycholinguistique, de la linguistique et de la sociologie, était à la base de l'élaboration de la Charte de la langue française. Enfin, nous avons étudié le contenu

des actes des colloques, dans l'espoir d'y trouver des données qui allaient nous permettre d'établir des liens avec la socioterminologie.

Les actes des colloques constituent une source riche d'information révélatrice de l'idéologie sous-jacente aux travaux de terminologie de l'école québécoise. Les colloques constituent en soi une démarche : le désir d'agir de façon éclairée et d'être à l'avant-garde, le désir d'être organisé et de faire avancer les choses, le désir de mener à bien un projet collectif. Les préoccupations des terminologues se situent sur deux plans. Un premier plan plus près de la recherche des procédés terminographiques les plus efficaces, et un deuxième plan, plus théorique, à la recherche de la définition du cadre global de la terminologie. Sur ce dernier plan, l'apport de l'école québécoise est considérable. Des principales caractéristiques de l'école québécoise, nous retenons d'abord la mise en évidence de la relativité des définitions : une bonne définition n'existe pas en soi, elle dépend du but visé, de l'optique dans laquelle elle est rédigée, du public visé. De même, l'école québécoise a su mettre en évidence la relativité de l'usage et l'importance d'inclure le maximum de paramètres possibles pour tenter de décrire l'usage : le temps, le lieu, le qui, le comment et le pourquoi. Nous retenons ensuite l'acceptation et la gestion des synonymes au point d'accepter l'emprunt (l'anglicisme) comme synonyme. Par ailleurs, l'école québécoise a poussé la réflexion sur la normalisation, la régulation linguistique et le dirigisme linguistique. Enfin, elle a étudié la manière dont se fait l'usage et comment il peut être orienté : l'usage s'oriente par des facteurs intrinsèques à la société, ce que l'on se doit d'accepter si l'on veut considérer la langue comme un phénomène social. L'usage linguistique d'une population est continuellement et normalement orienté. C'est la régulation linguistique. De l'étude de l'usage, ont été poussées plus avant deux façons d'utiliser le mot « implantation terminologique » et les stratégies qui en découlent.

Les éléments que nous avons retenus à la fin de chacune des sections sur les colloques internationaux et nationaux sont essentiels. Ce sont eux qui, à notre avis, sont à la base des principes théoriques derrière l'orientation de l'école québécoise de terminologie. Ces principes théoriques sont-ils liés de près ou de loin à la socioterminologie? C'est ce que nous pourrions constater après l'étude de la socioterminologie et de l'école rouennaise de terminologie, ce qui constitue l'objet du chapitre suivant.



## CHAPITRE 4 LA SOCIOTERMINOLOGIE

Nous allons maintenant passer à l'étude de la socioterminologie, théorie qui s'est développée à Rouen, dans les années 1980, principalement par Louis Guespin, Yves Gambier et François Gaudin. Nous essaierons d'abord de comprendre l'émergence de la théorie de la socioterminologie. Nous verrons qu'à un moment, le besoin s'est fait sentir de dépasser la théorie de la terminologie et d'y intégrer de nouveaux facteurs, ce qui est signifié par l'ajout du préfixe « socio ». Nous étudierons par la suite les critiques faites à la terminologie traditionnelle par la socioterminologie puisque que ce sont d'abord sur elles que s'est édifiée la socioterminologie. Enfin, nous présenterons le contenu du cadre donné par la socioterminologie.

### 4.1 L'ÉMERGENCE DE LA SOCIOTERMINOLOGIE

François Gaudin (1993 : 67) explique que le mot « socioterminologie » commence à apparaître dans les textes théoriques dans les années 1980. Au départ, il est prononcé de façon ponctuelle par différents auteurs<sup>34</sup>, mais le terme prend vraiment sa signification avec le texte d'Yves Gambier (1987), « Problèmes terminologiques des pluies acides : pour une socioterminologie », lorsqu'il devient une véritable désignation programmatique. À partir de ce texte, l'appel à une socioterminologie, différente de la terminologie traditionnelle, est vraiment lancé :

*« Nous croyons que la terminologie, avec ses contradictions, dépend d'une réflexion plus large sur la communication entre spécialistes [...] ; nous croyons aussi qu'elle se doit de se transformer d'urgence en socio-terminologie, pour comprendre la circulation des termes, les réactions aux néologismes, les résistances devant les listes terminologiques officielles, [...] » (Gambier 1987 : 320).*

Louis Guespin (1991 : 67) affirme encore : « Il est à nos yeux temps de reconnaître l'existence d'un nouveau courant en terminologie, un complexe d'attitudes pratiques et d'élaboration théorique que nous appelons socioterminologie. » Aujourd'hui, après qu'une vingtaine d'années se sont écoulées depuis le premier appel pour une socioterminologie,

---

<sup>34</sup> C'est en fait Jean-Claude Boulanger, au Québec, qui aurait utilisé le terme pour la première fois, dans un résumé d'un ouvrage de Jean-Claude Corbeil sur l'aménagement linguistique. Voir Boulanger (1981).

François Gaudin (2003 : 11) définit la socioterminologie comme étant l'approche sociolinguistique de la terminologie.

## 4.2 UNE THÉORIE À DÉPASSER

Pour comprendre le besoin des chercheurs de Rouen de définir le cadre de la socioterminologie, nous devons connaître les bases de la théorie traditionnelle et les raisons qui motivent les socioterminologues à les rejeter. François Gaudin rappelle que la terminologie moderne, en tant que pratique rationalisée et théorisée, apparaît en 1931, à Vienne, avec Eugen Wüster, et à Moscou, avec D.S. Lotte (Gaudin 1993 : 23). Bien que l'école russe ait cherché à adopter une vision plus réaliste du langage, en accordant le primat au contexte et au discours par exemple, ou en entrevoyant le caractère polysémique du lexique (Gaudin 1993 : 27-28), les deux écoles convergent largement. Ce qui importe et ce sur lequel François Gaudin insiste, c'est que les deux écoles « participent à un mouvement assez général marqué par un scientisme teinté d'idéalisme généreux, la recherche d'une langue unifiée de la science présentant ces deux caractères » (Gaudin 2003 : 26).

Parmi les principes de base adoptés par la terminologie classique, on observe la volonté de délimiter des domaines clos et structurés, la recherche d'une corrélation précise entre les mots et les choses, et la volonté d'éliminer la subjectivité. Les conceptions du langage derrière la terminologie classique sont à la base d'un puissant courant logico-positiviste. Elles découlent de la conviction que la connaissance scientifique procède du *raisonnement logique* et qu'il est possible de construire un système sémiotique optimal entièrement fondé sur la logique (Gaudin 2003 : 26).

La démarche de Wüster constitue un effort pour fonder une étude scientifique de la terminologie. En effet, la terminologie est entreprise, avant tout, dans le but de normaliser et d'éliminer les ambiguïtés dans les communications scientifiques et techniques (Rondeau 1984 : 6). Wüster organise la réalité de manière rationnelle, par exemple, en divisant des ensembles notionnels en domaines et sous-domaines (Gaudin 1993 : 25). François Gaudin nous fait comprendre que les idées qui inspirent la terminologie classique induisent une approche fixiste des catégorisations, en même temps qu'une structuration monolithique. Cette

approche sous-entend que les concepts soient fixes et indépendants de l'histoire (Gaudin 2003 : 27).

François Gaudin insiste sur l'importance de l'influence de la pensée de Wüster puisqu'elle s'est répandue dans le monde et a servi de base à de nombreuses pratiques terminologiques. Entre autres, la pensée de Wüster a servi de base à l'édification des recommandations ISO/TC/37 de l'Organisation Internationale de normalisation, à la rédaction du Dictionnaire de la machine-outil et à la création des organismes d'Infoterm et de Termnet (Gaudin 1993 : 23-24).

Louis Guespin (1991 : 69) caricature bien le terminologue dans la théorie classique :

*« Toutefois, dans l'ensemble, la théorie de ces terminologies "classiques" est mince, et repose sur des postulats contestable : [...] le terminologue aurait à traiter de domaines, dont les notions ou concepts seraient indifférents à la langue qui les exprime ; son rôle serait alors de décrire la structure du réseau des notions dans un domaine déterminé, l'enregistrement des formes qui correspondent à ces notions faisant ensuite l'objet d'un nettoyage, d'une rationalisation, par suppression des doublets (synonymes), et création, par des commissions de spécialistes réunis ad hoc, des néologismes nécessaires. »*

Dans la pratique cependant, les terminologues font face à des situations auxquelles la théorie de Wüster n'apporte pas de solutions et qu'elle tend même à occulter. Ainsi en est-il des termes en contexte, des ambiguïtés définitionnelles, des sources documentaires plus ou moins fiables, de la classification des domaines et du choix du corpus, et de la profusion néologique (Gambier 1987 : 320). En fait, par la pratique, les terminologues se rendent compte que de nombreux postulats de la théorie classique sont contestables. Nous présentons ici ceux que nous avons relevés.

#### **4.2.1 DES POSTULATS À CONTESTER**

##### **4.2.1.1 À une structure notionnelle doit correspondre une structure terminologique qui la reflète**

Un des premiers postulats contestés par la socioterminologie est celui de la dichotomie entre la structure notionnelle et la structure terminologique. Pour Wüster, en effet,

les notions et les termes appartiennent à deux domaines indépendants : le terme tire sa signification d'une notion qui lui est subordonnée. Mais Louis Guespin (1991 : 70) souligne justement que cette façon d'établir un rapport direct entre les termes et les notions, sans influence de la langue, ignore pratiquement l'œuvre de Saussure. Louis Guespin explique en effet qu'un des fondements de base de la théorie de Saussure est la condamnation de la vision de la langue comme une nomenclature où les mots correspondent à des concepts qui relèvent d'une étude psychologique.

Yves Gambier, quant à lui, insiste sur le fait que l'information et le terme ne sont pas des entités en soi, objectivement délimitées. Le terme ne surgit pas tout d'un coup à sens unique par un agent actif qui l'impose à un sujet passif. Les termes apparaissent à la suite de négociations entre locuteurs qui interagissent dans le cadre d'une activité. Les concepts et les énoncés se produisent en interagissant l'un sur l'autre, les deux dépendent l'un de l'autre. (Gambier 1991a : 10).

Enfin, François Gaudin met en relief que le fait d'effectuer cette scission fait passer la langue naturelle à une méta-langue et constitue une vision anti-linguistique (Gaudin 1993 : 26). François Gaudin (1993 : 75) reprend les propos d'Alain Rey pour souligner que l'opposition entre notion et terme est trop souvent pensée comme une dichotomie entre pensée et langage. Au contraire, selon François Gaudin (1993 : 75), la terminologie, pour avoir des fondements théoriques solides, doit s'appuyer sur les rapports de la pensée et du langage.

#### **4.2.1.2 La nature du concept**

Les socioterminologues rejettent également la représentation classique de la nature du concept. Yves Gambier, par exemple, insiste sur la mouvance du terme : le terme n'est pas figé, au contraire, il fonctionne comme outil dans la dynamique collective de la conceptualisation. Yves Gambier stipule qu'à trop vouloir séparer les domaines et à trop considérer les termes en soi, hors de toute énonciation, la théorie occulte l'interactivité qui est à la base de la créativité scientifique et de l'innovation technique (Gambier 1991a : 9). Pour lui,

la conceptualisation est un effort négocié entre des scientifiques dont les objets d'étude et les visées divergent (Gambier 1991b : 39).

François Gaudin (1993 : 75-76), pour sa part, fait ressortir le fait que dans la théorie traditionnelle, le concept est vu comme correspondant à une réalité en dehors de l'humain, de la société ou de l'histoire. De même, la notion est vue comme extérieure et antérieure au langage. François Gaudin (1993 : 120) adhère plutôt au postulat que la pensée et la langue font un pour former le langage. Il s'appuie sur les travaux de Schaff pour affirmer que le langage est un produit social et qu'il constitue le reflet d'un milieu physique et social historiquement formé (Gaudin 1993 : 120). Il (Gaudin 1993 : 121) rappelle la position de Louis Guilbert qui, au colloque international de terminologie tenu en 1975, avait exprimé la thèse que la construction des concepts ne reçoit pas ses impulsions essentielles du seul monde de l'être, mais aussi de l'agir. Louis Guilbert, en effet, a mis en évidence que la conceptualisation se trouve résulter de l'action sur les choses, c'est-à-dire du travail. C'est pourquoi la terminologie ne peut être dissociée de son contexte social, économique et commercial. « Dans cette perspective, la conceptualisation se trouve résulter de l'action sur les choses, c'est-à-dire du travail nécessaire à la subsistance des hommes et à la production des objets » (OLF 1976a : 16). François Gaudin (1993 : 88) envisage donc le concept de la manière suivante :

*« Au terme de ce rapide parcours, nous pouvons dire du concept qu'il s'agit bien d'une construction (produit d'un acte d'identification), volontaire (par l'instauration du sens) et validée (puisque de caractère public). Cette construction participe à un univers de connaissance et sa dénomination constitue un acte fondateur, pour autant qu'elle lie le concept à un ensemble d'usages qui réorganise (par la sémantisation conceptuelle) un pan du monde construit. »*

François Gaudin (1993 : 99) voit le concept comme une « sorte de signifié précis dont le contenu a été négocié par une communauté de locuteurs ».

#### **4.2.1.3 L'appartenance à un domaine**

Le fait d'inclure les termes dans des domaines est aussi un point sur lequel réagissent les sociotermnologues. Ainsi, Yves Gambier (1991b : 33) souligne que le partage des savoirs et des pratiques en domaines provient d'un découpage de nature idéologique. Il indique

(Gambier 1991b : 36) qu'on ne peut nier les valeurs heuristique, opératoire et pratique du domaine, mais qu'il faut en souligner la relativité, les limites et les conséquences, pour ne pas verser dans une perception dogmatique. Il insiste sur le fait que les domaines sont intégrés l'un dans l'autre, qu'ils se chevauchent et qu'ils n'ont pas de frontière fixe. Il explique qu'un domaine se compose souvent de plusieurs domaines. Il donne comme exemple l'organisation d'un vocabulaire de l'astrophysique, qui oblige à collecter des notions, entre autres, de la physique nucléaire, de l'optique et de la thermodynamique. Cette transdisciplinarité lui fait dire qu'un « "domaine" est constamment le résultat de la dialectique entre l'intégration (interdisciplinaire) et la parcellisation (hyperspécialisation) » (Gambier 1991 b : 37). Yves Gambier estime que la complexité des interférences, des réseaux de créateurs et d'utilisateurs potentiels des terminologies exige de décloisonner l'approche trop compartimentée des vocabulaires spécialisés. Il croit que la vision classique des notions de domaines et de leur classement est à remettre en cause. Il est d'avis que la terminologie doit se faire représentative du réel, porteuse de conflits, de contradictions, de tensions, de consensus provisoires, de coexistences momentanées et d'échanges dynamiques (Gambier 1991 b : 40).

François Gaudin (1993 : 76-77), quant à lui, insiste sur le fait que le terme tire sa particularité de l'usage qui en est fait au sein d'une communauté partageant une même expérience, le plus souvent professionnelle. Par le moyen du langage, cette communauté construit une expérience du monde, et se trouve à imposer une organisation du monde. Pour François Gaudin, c'est donc cette construction de l'expérience du monde qui est à structurer et non le lexique. La terminologie aurait ainsi comme rôle d'étudier les différents « sociolectes » techniques, scientifiques et institutionnels. François Gaudin (1993 : 81) nous fait constater que la séparation en domaines est forcément une séparation arbitraire, qui nie le caractère pluriel de toute activité. Au lieu de l'idée d'appartenance à un domaine, il suggère celle de *fonctionnement dans le cadre d'une activité*.

Selon François Gaudin (2003 : 51), les domaines proposent des découpages commodes, mais ne correspondent pas à la réalité du travail scientifique et des pratiques langagières qui l'accompagnent :

*« S'il existe de grands corps de connaissances, pourvus d'une histoire et qui se situent à un niveau culturel : la chimie, la physique, les mathématiques, le droit, etc., le découpage des travaux menés sur le terrain en micro-disciplines relève souvent d'une logique plus institutionnelle que proprement scientifique. »*

François Gaudin (2003 : 52) ajoute que la notion de domaine ne tient pas compte de ce nous savons du langage :

*« La notion de domaine propose à l'analyste un découpage qui n'est pertinent ni pour isoler des communautés de locuteurs, qui se caractériseront par le partage de catégories, par l'utilisation de marques de reconnaissance, ni pour sérier des textes qui formeraient des genres, ou présenteraient des conditions de production et de circulation comparables, etc. »*

Pour lui, séparer en domaines équivaut à faire une division trop large tout en séparant trop strictement des secteurs qui communiquent entre eux (Gaudin 2003 : 52).

#### **4.2.1.4 L'univocité du terme**

On sait que, dans la théorie terminologique classique, le terme a la caractéristique d'être univoque, c'est-à-dire qu'il ne peut représenter qu'une notion. On dit aussi que le terme est biunivoque, c'est-à-dire que le terme ne représente qu'une notion, mais aussi que la notion qui lui correspond ne peut être désignée que par ce terme. François Gaudin (1993 : 78-80) fait remarquer que bien qu'une certaine univocité puisse être utile dans la pratique, il ne faut pas perdre de vue qu'elle ne constitue pas une caractéristique inhérente au terme. Il souligne le fait que l'univocité est relative et des facteurs comme la métaphore la perturbent constamment. Il indique que la biunivocité ne paraît caractéristique que de terminologies extrêmement normalisées (Gaudin 2003 : 44). Enfin, François Gaudin fait ressortir que l'acharnement de Wüster à chercher qu'un terme soit biunivoque révèle qu'il conçoit la langue comme une nomenclature, ce qui suppose des idées toutes faites préexistant aux mots. Encore une fois, cela contredit le postulat de l'unité de la pensée et du langage.

#### **4.2.1.5 La monoréférentialité**

Selon la théorie de Wüster, le terme est également monoréférentiel, mais comme le souligne Louis Guespin, il existe de nombreux cas où un même signifiant, à l'intérieur d'une même sphère d'activité, recouvre des pratiques techniques ou des concepts scientifiques très

différents (1991 : 62). François Gaudin explique que la monoréférentialité ne peut résumer le sens du terme dans l'ensemble de ses emplois. Il n'y a monoréférentialité qu'à la suite d'un consensus (Gaudin 2003 : 43). Il insiste sur le fait que l'usage des terminologies par des communautés linguistiques se caractérise par un degré maximal de consensus, bien qu'il n'y ait pas de terminologie hors des forces productives qui sont en concurrence et en opposition. (Gaudin 2003 : 44).

#### 4.2.1.6 La monosémie

Dans la théorie classique, on cherche à rejeter les homonymes, les polysèmes et les synonymes. Mais Louis Guespin (1991 : 60) accepte plutôt de se rendre à l'évidence de la coexistence de nombreux cas où il existe des termes synonymes, c'est-à-dire plusieurs signifiants qui se concurrencent dans un même domaine. Contrairement à Wüster, Louis Guespin accepte qu'il ne peut en être autrement tout simplement à cause de l'histoire. Il donne l'exemple des mots « germe », « microbe » et « micro-organisme » pour montrer qu'on peut s'acharner à vouloir mettre de l'ordre et à donner à chacun des termes des contenus conceptuels clairement distincts, mais que cela ne serait pas vrai. Il en conclut donc que mieux vaut accepter la réalité de la synonymie :

*« Il faut bien accepter une possibilité de synonymie, due certes à la délimitation incertaine du concept pour chacun des trois signifiants, mais plus encore à des dates d'apparition différentes, c'est-à-dire à l'éclosion des trois termes dans des systèmes scientifiques et technologiques à la fois partiellement différents mais aussi partiellement héritiers les uns des autres. On ne voit pas qu'on puisse ici échapper à l'histoire » (Guespin 1991 : 60).*

Pour sa part, Yves Gambier accepte que la polysémie soit forcément une caractéristique des termes, une « dimension de la terminologisation », parce qu'elle a toujours lieu dans une communication. « La métaphorisation, le transfert d'un terme au statut de "mot" et inversement, le passage d'un terme de tel domaine ou tel autre sont des exemples fréquents de la formulation de la pensée savante, technique... » (Gambier 1991a : 9). Il pense que la pluralité des sens et la synonymie sont des principes universels des langues liés à leur économie (Gambier 1991b : 44).



#### 4.2.1.7 Le primat accordé à l'étude des textes scientifiques

Les socioterminologues remettent en question le fait de faire de la terminologie à partir des textes scientifiques plutôt que de la situation réelle de communication. Louis Guespin (1991 : 62) souligne que les textes scientifiques ne sont nullement premiers et que l'attitude qui consiste à donner primat à l'étude des textes scientifiques correspond à celle de chercher à décrire «le français» à partir de grands textes littéraires. Selon Louis Guespin (1991 : 62-64), lorsqu'on fait de la terminologie à partir des textes scientifiques, on cherche à établir la norme à partir d'une langue en rupture à la norme. Il explique que les textes scientifiques «purs» offrent nombre de décalages par rapport à la mise en circulation courante de l'information scientifique. On peut se trouver ainsi à étudier un texte rédigé en anglais pour des recherches qui ont été faites en français. De même, on se trouve à nier totalement le fait que la science commence par l'oral. Les textes occultent les ambiguïtés, la synonymie et l'homonymie qui font partie de la réalité du discours scientifique. Les textes scientifiques donnent l'impression d'une langue scientifique pure, limpide et précise, mais tel n'est pas le cas. « Or le laboratoire a son jargon, et celui-ci est souvent bien éloigné de la langue lisse et convenue des congrès et articles » (Guespin 1991 : 63). Enfin, Louis Guespin insiste sur le fait que l'autorégulation par le consensus des « savants » n'est qu'utopie, que la langue scientifique ne s'autorégule pas d'elle-même. Il fait remarquer qu'il y a une grande disparité entre l'idéalisation de la pureté du discours et les réalités de la pratique. Il rappelle que le discours scientifique a besoin de régulations constantes au cours même de l'interaction (Guespin 1991 : 64). Il insiste sur le besoin « d'échapper à une vision abstraite et platonicienne du discours scientifique » et de « la nécessité de prendre en compte les modes et les canaux réels de la communication scientifique et technique » (Guespin 1991 : 64).

#### 4.2.1.8 Le concept de langue de spécialité

Les socioterminologues rejettent également le concept de langue de spécialité. Pour Louis Guespin (1991 : 66), le concept de langue de spécialité n'en est tout simplement pas un : « [...] la langue de spécialité, c'e n'est pas un concept ». Il relève (Guespin 1991 : 65) différentes façons de dénommer l'expression : *language for scientific purposes*, *language for specific purposes*, le discours scientifique et technique, les vocabulaires scientifiques et

techniques. Selon Louis Guespin, on mélange alors discours scientifique et langage de spécialité, et ce qui est dit pour l'un devient établi pour l'autre. Il établit donc une distinction entre la science et la technique. Il indique que (Guespin 1991 : 65) « la langue d'une spécialité scientifique peut comporter une pointe ultime de fonctionnement presque entièrement volontariste et codé par convention », mais ce n'est pas du tout le cas de la langue d'aucune technologie. Il explique cet état de fait par la nature de chacune :

*« [...] la technologie applique la science, elle n'est donc jamais elle-même sans le discours d'une ou plusieurs sciences. Elle est le fruit de la rencontre du "scientifique" et de l'ingénieur ; il faut bien que le dialogue s'établisse, dialogue où l'un apporte sa discipline et l'autre sa connaissance des matériels et méthodes, les sciences de l'ingénieur » (Guespin 1991 : 65).*

En outre, pour Yves Gambier (1991a : 10), les langues de spécialité ne sont pas des moyens de communication exclusifs à un groupe fermé de spécialistes. Par ailleurs, il croit (Gambier 1991b : 36) qu'il n'y a pas de coupure rigide entre la langue dite générale ou les langues dites de spécialité. Pour lui, cette coupure est illusoire et ne permet pas de rendre compte des va-et-vient entre les usages quotidiens et spécialisés, ni des niveaux de langue au sein d'une même langue de spécialité. Il souligne qu'un terme ne devient pas un mot par-delà une frontière imaginaire. De même, un signifiant n'est pas tantôt mot, tantôt terme, mais, au contraire, il entre avec des degrés divers de technicité, dans des discours contraints différemment, émis et reçus selon des finalités différentes.

#### **4.2.2 CONSÉQUENCES DES POSTULATS DE L'APPROCHE CLASSIQUE**

Comme on le voit, de nombreux concepts jusqu'alors tenus pour acquis sont remis en question. Et les socioterminologues craignent que les postulats de l'approche classique n'aient de graves conséquences sur l'évolution de la terminologie. Ainsi, Yves Gambier (1987 : 319) affirme que les postulats de l'approche classique oblitèrent les conditions et les contraintes qui pèsent sur la formulation des termes ; les conditions et les contraintes qui pèsent sur la sélection, la distribution, le rejet et l'acceptation des termes ; finalement, les conditions et les contraintes qui pèsent sur la signification des termes. Il spécifie (Gambier 1987 : 319) que non seulement les postulats de l'approche classique ignorent la polysémie, les degrés

d'équivalence d'une langue à l'autre et la synonymie, mais ils occultent en plus le fait qu'il n'y a pas de terminologie hors de l'histoire et hors des rapports de force. Il souligne que les sens évoluent et qu'ils changent comme le font d'ailleurs les réalités qu'ils expriment. Il explique également que les frontières des domaines se modifient et permettent des transferts de vocabulaire. Yves Gambier (1987 : 319) ajoute encore que les postulats traditionnels occultent aussi le fait qu'il n'y a pas de terminologie hors des pratiques sociales que sont les discours, hors de conditions d'énonciation définies. Il souligne que les termes ne sont pas des objets en soi, à rattacher à des définitions coupées de toute pratique scientifique et professionnelle. Enfin, les postulats occultent qu'il n'y a pas de terminologie hors des forces productives en concurrence, que les notions n'existent pas avant tout dans des réseaux notionnels abstraits (Gambier 1987 : 320).

Yves Gambier (1987 : 320) va plus loin en avançant que les postulats de l'approche classique sont sous-tendus par une conception totalitaire de la langue et de son fonctionnement, avec une norme figée et unique, qui ne voit pas l'évolution et l'interpénétration des savoirs, la rivalité des écoles et des acteurs sociaux, la concurrence internationale, et la place et le statut réel des sciences et techniques dans une société donnée. Il est d'avis que ces postulats reflètent un volontarisme idéaliste et peuvent servir le dirigisme et l'obsession normative de certaines organisations terminologiques, intégrées au rouage de l'État.

François Gaudin (1993 : 27), pour sa part, affirme que la vision wüsterienne contribue à figer de nombreux débats et à créer de nombreuses difficultés de fonctionnement qui sont très coûteuses. Il craint qu'une terminologie coupée de l'usage et qui ne tient pas compte de la dynamique des langues risque de se perdre dans le dédale de la bureaucratie.

Voilà donc énumérée la liste des principaux concepts que les socioterminologues n'acceptent plus et exprimées les craintes des socioterminologues quant au développement de la terminologie. Mais les critiques vont plus loin : en rejetant les concepts de la théorie de Wüster qui ne cadrent pas à la réalité, c'est tout le cadre de la terminologie traditionnelle qui se voit remis en question.

### 4.3 UN NOUVEAU PROGRAMME

Mais quelles sont donc les propositions de la socioterminologie? Sur quelles affirmations s'édifie la socioterminologie? Car, comme le fait remarquer Louis Guespin (1991 : 68), « [l]e vrai problème de la socioterminologie n'est [...] pas la négation de ce qui a été abusivement porté à l'absolu, mais la prise en compte des divers facteurs en action, et de l'effet qu'ils ont ». Les socioterminologues s'attardent donc à définir le cadre de la socioterminologie, à donner un souffle nouveau à la terminologie en y intégrant des facteurs délaissés dans la théorie de Wüster, en incorporant à la réflexion l'apport d'autres disciplines, et en élargissant son champ d'action.

#### 4.3.1 DES FACTEURS À INTÉGRER

Tout d'abord, les tenants d'une socioterminologie adoptent un point de vue différent. Ils veulent intégrer à la pratique et à la théorie des facteurs jusqu'alors oubliés. Ainsi, ils gardent à l'esprit que la terminologie fait partie intégrante de la pratique sociale : elle prend place dans des discours entre des acteurs donnés et elle sert des sciences et des techniques dont elle reflète l'idéologie (Gambier 1991b : 31). Le discours est « entendu comme lieu et forme de rapports de force, de négociation de sens, d'équilibre toujours précaire entre besoins et types de dénomination, comme lieu et forme produit par des positions socio-idéologiques et les produisant aussi » (Gambier 1993 : 205).

De même, les socioterminologues placent la terminologie dans l'histoire. En effet, ils reconnaissent que les sens évoluent, qu'ils changent comme les réalités qu'ils expriment, par rapport à des savoirs antérieurs. De même, les frontières des domaines se modifient et permettent des transferts de vocabulaire (Gambier 1987 : 319). De plus l'étude diachronique des termes reflète les transformations des connaissances, les ruptures épistémologiques, l'évolution des sciences et des techniques (Gambier 1991a : 13).

Les socioterminologues critiquent aussi le peu de portée du rôle qu'on donne à la terminologie. Ainsi, François Gaudin (1993 : 77) affirme que la terminologie est bien une pratique sociale plutôt qu'une science abstraite, mais il insiste sur le fait que la terminologie ne répond pas simplement à une demande sociale : c'est lors d'enjeux historiques, politiques ou

économiques qu'elle joue un rôle particulier. Les fonctions linguistiques de la terminologie sont présentes dans toutes ses facettes, que ce soit aménagement linguistique, traduction ou édition, mais ces fonctions linguistiques sont au service de besoins sociaux.

#### **4.3.2 L'APPORT D'AUTRES DISCIPLINES**

En plus d'intégrer des facteurs jusqu'alors laissés pour compte, les socioterminologues incorporent à la réflexion l'apport d'autres disciplines.

##### **4.3.2.1 La sociolinguistique**

La première de toutes est sans doute la sociolinguistique par laquelle non seulement les facteurs internes à la langue sont pris en compte, mais aussi les facteurs externes. Louis Guespin (1991 : 66) nous rappelle l'apport de la sociolinguistique qui prend le relais d'une discipline qui a échoué sur son opposition entre langue et parole. « Cette dichotomie fondatrice, qui a permis la naissance d'une linguistique du système, a échoué à intégrer l'aspect social du langage : elle empêchait toute vision en continuum ». Il rappelle (Guespin 1991 : 66-67) que la sociolinguistique s'intéresse à nombre de paramètres sociaux nécessaires à l'établissement de la causalité en matière de variation langagière. « Elle va s'interroger sur qui parle, avec qui et en quel lieu. » Elle est soucieuse de prendre en compte les actes de langage : « ce que l'on fait en tant qu'acte social quand on parle » (Guespin 1991 : 67).

Pour Yves Gambier, il faut intégrer la sociolinguistique dans sa dimension épilinguistique et la psychologie sociale pour comprendre des phénomènes tels que le recours à telle langue et à telle terminologie, et aussi découvrir les opinions des individus et les perceptions qu'ils se font sur certaines réalités, sur la francisation, sur les interventions sur la langue, sur leurs propres comportements. De même, il pense qu'on doit se servir de la sociolinguistique pour mettre au jour, par exemple, les intérêts derrière le désir de favoriser ou non le changement et à employer les termes officiels (Gambier 1993 : 206).

François Gaudin (2003 : 78), quant à lui, remarque que lors de la pratique de la terminologie, nombre de phénomènes qui caractérisent les pratiques langagières scientifiques et techniques concernent la sociolinguistique. Il mentionne en exemple les problèmes concernant les contacts de langues, les choix en matière de politique linguistique, l'équipement terminologique des langues minorées, les marques d'individuation et les dimensions identitaires.

#### 4.3.2.2 Le dialogisme

Dans la lignée de la sociolinguistique, François Gaudin (2003) trouve aussi utile d'intégrer les acquis de la linguistique de l'interaction. Il retient (Gaudin 2003 : 87) le concept de dialogisme de Bakhtine : « [t]oute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci, etc. ». François Gaudin (2003 : 88) indique que ce concept illustre que le sens que nous donnons au monde se construit constamment, en même temps que le monde se construit par le langage et de par le rapport entretenu avec les autres. L'utilité du dialogisme se reflète dans son utilité à comprendre comment sont produits les textes scientifiques<sup>35</sup>, mais son intérêt principal tient du fait de la vision unitaire de la pensée et de la parole. On pense par la parole et la parole se forme par la pensée. Les activités cognitive et langagière sont dialogiques (Gaudin 2003 : 89).

#### 4.3.2.3 La praxématique

François Gaudin (2003 : 93-97) propose aussi la praxématique, une branche de la linguistique matérialiste, qui remet en cause la fixité des significations, comme un modèle intéressant pour remettre en cause les présupposés de la terminologie. « L'intérêt du modèle praxématique résidait [sic] dans le fait qu'il permet de prendre en compte le lien entre les termes et les pratiques scientifiques tout en intégrant la construction en langage du monde de référénciation, que les praxématiciens appellent "logosphère". Par ailleurs, les notions de

---

<sup>35</sup> Voir Gaudin (2003 : 88-89).

"schèmes de sens", et "d'allégement praxématique" sont utilisés pour comprendre le fonctionnement des métaphores, et plus largement, les phénomènes de déplacement du sens qui sont liées à des opérations cognitives » (Gaudin 2003 : 94).

#### **4.3.2.4 L'ethnolinguistique**

Une dernière discipline, apparentée à la linguistique, est celle de l'ethnolinguistique. Yves Gambier considère que l'ethnolinguistique peut être mise à contribution pour sa mise à jour des contraintes entre traditions, normes culturelles et pratiques langagières, avec leurs conventions et leur rhétorique (Gambier 1993 : 206). Il prône une approche ethnographique de la terminologie qui présuppose une certaine typologie des métiers, des postes, des grades en fonction des degrés de nécessité de la parole, de la fréquence des interactions, de l'importance de l'accès aux technologies nouvelles. Une approche ethnographique présuppose la maîtrise conceptuelle de la dynamique de groupe, des structures de sociabilité dans la mesure où chacun est exposé à d'autres éléments de l'intertexte que ceux connus lors de la formation initiale. Une telle approche permet alors de s'éloigner des enquêtes descriptives ponctuelles réalisées sur la circulation des termes officiels (Gambier 1991a : 11-12).

Yves Gambier (1993 : 206) mentionne que l'ethnographie de la parole s'avère utile pour comprendre les réseaux interactionnels au sein d'une entreprise ou d'un bureau, et les positions hiérarchisées des interlocuteurs. L'ethnographie est utile également pour saisir la continuité entre discours interne entre collègues et discours externe, de même que pour définir les rapports entre la division du travail, les types de technologie mise en œuvre et la fréquence des prises de parole, ainsi que leur nature.

Enfin, Yves Gambier relève l'apport de l'analyse du discours et de l'analyse conversationnelle pour analyser les stratégies interactives, les processus de construction de sens, les rapports entre énonciateurs et communauté interprétative, pour caractériser les liens entre les modalités de recherche, de travail et les modalités des pratiques langagières (orales, écrites) (Gambier 1993 : 206).

#### **4.3.2.5 La sociologie**

Après l'apport de la linguistique et des disciplines qui lui sont proches, celui de la sociologie est aussi reconnu par les socioterminologues. Yves Gambier croit que la sociologie est utile à la terminologie pour appréhender les lieux de travail, l'organisation, l'innovation et la communication, de même que pour élaborer des typologies de métiers ou de postes, et pour établir des corrélations entre certains facteurs occupationnels et certaines variables sociodémographiques comme l'âge, le sexe et le niveau de scolarité (Gambier 1993 : 205). Il considère aussi que des études sur les médias, les sciences politiques et la philosophie des sciences sont également utiles à la terminologie (Gambier 1987 : 207).

La sociologie des sciences apporte aussi beaucoup à la terminologie selon François Gaudin. Il pense qu'elle est utile pour mieux comprendre et situer les modes de production des différents types de textes qui accompagnent le travail scientifique (Gaudin 2003 : 91). Il cite à ce sujet des travaux qui offrent des outils pour décrire la part écrite du travail scientifique. Il pense que ces travaux constituent un apport précieux pour l'étude de l'usage des termes, car ils mettent en lumière l'importance et la diversité des textes dont la rédaction accompagne le travail en laboratoire (Gaudin 2003 : 91-92).

#### **4.3.3 UN CHAMP D'ÉTUDE ÉLARGI**

En plus d'intégrer des notions et l'apport d'autres disciplines à la terminologie, les socioterminologues lui attribuent de nouveaux rôles. Ils désirent que le rôle de la terminologie dépasse celui de produire des lexiques et que sa finalité ne soit pas la seule normalisation (Gambier 1991b). Les socioterminologues s'attardent donc à définir les niveaux de pertinence et d'intervention d'une socioterminologie (Gambier 1991a : 14).

##### **4.3.3.1 L'émergence, la circulation et les transformations des notions et des termes**

Yves Gambier (1991b : 51) croit que la socioterminologie se fonde sur l'émergence, la circulation et les transformations des notions et des termes. Dans sa conception de la socioterminologie, ces transformations s'effectuent constamment, au cœur des activités humaines concrètes et au cœur du réel contradictoire. Cette socioterminologie accepte la



variation et cherche à rendre compte des différences entre les pratiques des sciences, des techniques et des industries. Yves Gambier donne aussi à la socioterminologie la tâche d'observer et de décrire les usages réels, avec leurs variations dans le temps, l'espace et la société et la définition des enjeux de la terminologie comme discipline, entre autres dans le cadre en évolution des industries de la langue, de l'intelligence artificielle et de l'ingénierie des connaissances (1993 : 205).

Yves Gambier (1991b : 54) est d'avis que la socioterminologie pose des questions sur la complexité et l'instabilité des rapports entre les notions et les formes de dénomination, qu'elle pose des questions sur les glissements de sens et le changement linguistique, notamment les déplacements par polysémie, par métaphorisation et par savoir-faire. Pour lui, les terminologues doivent chercher à comprendre les manières dont les notions et les termes cheminent dans le corps social, dépassent ou assimilent d'autres concepts voisins ou opposés, se transforment, s'épuisent ou s'affadissent. Ils doivent chercher à comprendre la circulation des termes, les réactions aux néologismes et les résistances devant les listes terminologiques officielles (Gambier 1987 : 320). La socioterminologie doit tenter de modéliser la circulation terminologique : modéliser la genèse, l'implantation et la diffusion des terminologies (Gambier 1991a : 11-13). Yves Gambier (1991a : 9) préconise de constituer une « socio-genèse » des termes, dans l'interaction des occupations quotidiennes.

#### **4.3.3.2 L'étude de la communication entre spécialistes**

La terminologie, selon les socioterminologues, devrait servir à l'étude de la communication entre spécialistes (Gambier 1987 : 320). Ainsi, Yves Gambier (1991b : 47) pense que la socioterminologie pose des questions sur la conceptualisation constituée dans l'interaction des forces productives et intellectuelles, et dans l'interaction interne et externe des savoirs : les notions ne sont pas des entités pré-linguistiques et a-historiques. Il veut sans doute dire par là que « les terminologies en discours sont liées à un "objet", à une histoire, à des locuteurs, à des rapports hiérarchiques, à une division du travail, à la compétition commerciale, à la concurrence des théories et des techniques, aux rivalités de carrière, au brouillage des "domaines", au contact inégal des langues... » (Gambier 1991b : 47). Yves Gambier (1991a : 9-10) pense que la socioterminologie cherche à comprendre les rapports

entre dénominations, ou productions langagières, et besoins conceptuels, ou pratiques sociales. Il attribue à la socioterminologie le rôle de modéliser la médiatisation qui s'opère lors du passage du concept à l'énoncé et celui de chercher à comprendre le rôle cognitif du terme chez le sujet connaissant.

François Gaudin, quant à lui, s'intéresse à la communication entre spécialistes, au style scientifique et à la vulgarisation scientifique. Il estime que la terminologie doit jouer un rôle dans l'accès aux connaissances par tous, et que pour ce faire, il est primordial que la conception de la science soit remise en question. Pour lui, une recherche sur la vulgarisation scientifique est inséparable d'une réflexion sur le rôle et les fonctions économiques, sociales et politiques des sciences. Il émet l'idée que de réfléchir sur les écrits des scientifiques, des journalistes ou des chercheurs équivaut à réfléchir sur le rapport d'un groupe à une communauté qui l'inclut, le légitime et le finance. Il lui apparaît comme essentiel de remettre en question le processus qui conduit à produire des savoirs normalement emmurés dans le laboratoire. Il propose de réfléchir aux stratégies linguistiques des auteurs, ce qui impose d'élargir l'analyse à une dimension sociolinguistique (Gaudin 2003 : 116).

#### **4.3.3.2.1 L'apport de l'éditologie**

Nous ouvrons ici une parenthèse sur l'apport de l'éditologie que les socioterminologues considèrent utile justement pour l'analyse du discours scientifique. L'éditologie est l'analyse sociolinguistique de la science qui insiste sur les conditions sociales du processus d'édition (Baudet 1995 : 216). Elle considère la science comme un ensemble de textes édités. Dans cette optique, les termes et l'édition sont les éléments constitutifs de la science. Voici la définition qu'en donne Jean-Claude Baudet (1995 : 217) : « étude épistémologique de l'édition des savoirs scientifiques, techniques et industriels, qui prend en compte la nature sociale (c'est-à-dire communicationnelle) des mécanismes de leur production et de leur validation ». Dans l'optique de l'éditologie, les textes ne sont scientifiques que dans la mesure où ils ont été reconnus comme tels par la communauté scientifique. L'éditologie tente de déterminer si les critères permettant cette reconnaissance sont liés aux termes, par exemple l'utilisation de certains termes spécialisés, ou à l'édition, par exemple le fait que les

résultats de la recherche sont apparus dans une revue spécialisée. L'éditologie se donne donc pour tâche l'étude critique des termes et l'étude de l'édition (Baudet 1995 : 218).

L'éditologie cherche à examiner les réalités sociales et les comportements de la communauté scientifique. Ce type de recherche permet de découvrir, par exemple, que les motivations du chercheur qui publie sont davantage d'ordre personnel que d'ordre purement scientifique (Baudet 1995 : 219). L'éditologie s'intéresse donc non seulement à la transmission et à la validation des savoirs, mais bien à leur production même. Dans l'optique de l'éditologie, l'étude des termes ne peut se séparer de l'étude de leur édition. L'éditologie s'appuie sur les données de la sociolinguistique selon lesquelles les conditions sociales d'une langue influencent sa forme. Elle essaie donc d'étudier les termes et les concepts, de comprendre, en partant du terme et de sa position dans un texte édité, comment naissent les idées nouvelles dans l'histoire de la science (Baudet 1995 : 220).

Les recherches en éditologie ont permis la prise en compte de la nature scientifique de la technique et de l'industrie (Baudet 1995 : 221). L'examen critique des mécanismes d'édition confirme qu'il y a interpénétration des activités de recherche pure et de recherche appliquée. Au lieu d'utiliser le mot science, le terme STI — science-technique-industrie — est utilisé, ce qui met en évidence leur interpénétration, et permet de démystifier le mot science, surtout quand il est utilisé de manière absolue, la science. Baudet trouve l'analyse de Louis Guespin à ce sujet excellente. Louis Guespin montre que la science et la technique ne font de plus en plus qu'une : «...on ne connaît qu'en transformant, et donc, la connaissance scientifique du monde entièrement humanisé, socialisé, où nous vivons, ne peut progresser sans transformation constante de nos moyens d'agir sur lui par les techniques » (Guespin 1991 : 76).

L'éditologie a aussi permis un renouveau d'intérêt pour les questions liées à la vulgarisation scientifique (Baudet 1995 : 222). Baudet rappelle que c'est en partant de l'éditologie que François Gaudin a vu le rôle de la terminologie dans la prise de conscience de la nature des obstacles auxquels se heurte le corps social dans la communication du savoir. La vulgarisation scientifique est d'ailleurs un sujet d'étude qui passionne François Gaudin

(1993 : 130), qui voit dans la vulgarisation un moyen pour la science de ne pas se couper du corps social. François Gaudin (1993 : 214-215) juge qu'il est important pour la terminologie d'avoir une vision plus juste de ce qu'est réellement la science. Il croit qu'on ne doit plus reproduire « une vision fondée sur une autarcie des savoirs et une hiérarchisation des compétences ». Il insiste sur le fait que la science n'est pas un discours pur. Il croit également qu'on ne doit plus reproduire une vision fondée sur la clôture des disciplines. Pour François Gaudin, la terminologie a un rôle à jouer dans la diffusion des connaissances, l'accès au savoir. La terminologie a une responsabilité par rapport à la démocratie du savoir.

Enfin, Baudet voit en l'éditologie la possibilité d'apporter des idées et moyens d'action à ceux que préoccupe le sort des diverses langues européennes face à la domination de l'anglo-américain dans la communication scientifique, technique et industrielle. Selon lui, l'étude de la communication scientifique dans toutes ses dimensions peut aider à comprendre cette domination et à établir des stratégies de défense (Baudet 1995 : 222).

#### **4.3.3.3 L'étude de la dynamique des domaines du savoir et de la production**

Après cette parenthèse sur l'apport de l'éditologie, nous revenons aux rôles de la socioterminologie. Nous avons vu jusqu'ici celui de l'émergence, de la circulation et des transformations des notions et des termes, et celui de l'étude de la communication entre spécialistes. Nous abordons maintenant celui de l'étude de la dynamique des domaines du savoir et de la production. Cela est mis de l'avant par Yves Gambier qui croit que la terminologie dépend d'une réflexion plus large sur la dynamique des domaines du savoir et de la production. Il souligne (Gambier 1987a : 314) que les modes de production et la circulation des savoirs et des biens sont rendus tels qu'on ne peut presque plus circonscrire de domaines de connaissance et de fabrication. Il poursuit en expliquant que les domaines ont maintenant tendance à s'intégrer à cause de facteurs comme la concurrence internationale, l'informatisation, le rôle social et le fonctionnement des médias, mais qu'en même temps, il y a spécialisation et division du travail. C'est ce qui l'amène à dire que « [...] la terminologie, avec ses contradictions, dépend d'une réflexion plus large entre spécialistes pris entre l'hyperspécialisation et l'interdisciplinarité, sur la dynamique des "domaines" du savoir et de la production (dialectique de l'intégration et de la division) » (Gambier 1987 : 320). Selon lui, la

socioterminologie doit chercher à comprendre les rapports entre travail (forces productives) et savoir/savoir-faire (dynamique cognitive) (Gambier 1991a : 9).

#### **4.3.3.4 L'étude des actions de gestion des langues : la glottopolitique**

Une quatrième fonction allouée à la socioterminologie est celle de la glottopolitique. Louis Guespin la définit comme suit : « toute action de gestion de l'interaction langagière où intervient la société » (Guespin 1985 : 21). Le mot « glottopolitique » a été retenu plutôt que l'expression de « politique de la langue » pour que ce ne soit pas la conception d'une langue hors des pratiques langagières qui vienne à l'esprit. Le terme « glottopolitique » tente de neutraliser les oppositions entre langue, parole et discours, car les actions de gestion de l'interaction langagière ont lieu sur tous ces points. De plus, les créateurs du terme glottopolitique lui donnent un sens plus élargi que celui de politique de la langue. Selon Louis Guespin (1985 : 21), une politique de la langue n'a pour objet que la défense, la promotion ou l'interdiction de grands ensembles systématiques plus ou moins abstraits. La glottopolitique tant qu'à elle se constitue de l'ensemble de tous les petits et grand actes, aussi anodins ou importants qu'ils soient, et sous n'importe quelle forme.

La glottopolitique se propose donc d'observer l'action de la société sur le langage : qui fait l'action, comment elle se fait, quand, où et pourquoi. Elle met aussi de l'avant l'idée de gestion de pratiques langagières par divers intervenants, qu'ils soient linguistes ou autres, et avec l'appui des membres de la société. Louis Guespin utilise le terme glottonomie « pour désigner un double mouvement : la glottonomie propose à la suite de l'analyse d'une situation langagière particulière, les modalités d'une intervention sur les pratiques langagières propres à cette situation » (Guespin 1985 : 26). Selon lui, il est du devoir de la société de gérer les pratiques langagières : les linguistes ont le devoir de mener une analyse glottopolitique et de proposer des modalités d'intervention « glottonomiques », les citoyens ont à imposer le recours à une intervention bien pensée, le recours à la glottonomie, contre les improvisations et les aventurismes, et finalement, les dirigeants doivent s'éclairer de la glottonomie pour parvenir à une gestion des langues (glottopolitique) démocratique. La glottonomie est une

« glottopolitique soucieuse de tous les maillons de la chaîne langagière, évaluant l'impact de toute décision » (Guespin 1985 : 30).

Les tenants de la glottopolitique sont persuadés que le langage est un agence de socialisation essentielle, qu'il est un facteur causal de la structuration des sociétés et des individus (Guespin 1985 : 13). Ils ont une conception à tout le moins sociolinguistique du langage et même psycholinguistique, comme le révèlent les propos de Louis Guespin (1985 : 25) :

*« L'idée est mieux admise que tout passe par le langage, tout sentiment, toute conceptualisation, toute socialisation, toute conscience ; que le temps langagier, c'est le temps fondamental de la formation de la personnalité, par l'incorporation individuelle de la réalité sociale. Et que, chaque fois que cette dynamique est troublée par le conflit linguistique, par le mal être ou le désarroi linguistique, il y a manque à gagner, parfois dramatique, pour la société et pour l'individu, manque à gagner pour tous dans le mal être du locuteur d'une langue régionale, d'un créole, d'un français "populaire", etc. »*

Le but de la glottopolitique est de permettre au langage d'assurer son rôle de constituant des communautés sociales et des personnalités (Guespin 1985 : 13).

Enfin, la glottopolitique devrait apporter un éclairage nouveau à la socioterminologie lorsqu'elle s'intéresse aux problèmes des normes, des besoins linguistiques, et du recueil, de la gestion et de la connaissance des pratiques langagières dans les structures sociales et les rapports de production (Gambier 1991a : 14).

#### **4.3.3.5 L'histoire des termes, de leur signification, des idées et des façons de dire**

En dernier lieu, les socioterminologues ne peuvent concevoir la socioterminologie sans la prise en compte de l'histoire. Louis Guespin rappelle d'abord que la théorie de Wüster chasse l'histoire par la porte, mais que ce n'est que par l'histoire qu'on peut expliquer les constantes survivances lexicales, en terminologie comme dans le langage quotidien. En outre, comme on l'a déjà vu, c'est en considérant l'histoire que la synonymie peut s'expliquer et se tolérer, comme l'expliquent bien les propos de Louis Guespin (1991 : 60) :

*« Il faut bien accepter une possibilité de synonymie, due certes à la délimitation incertaine du concept pour chacun des trois signifiants, mais plus encore à des*

*dates d'apparition différentes, c'est-à-dire à l'éclosion des trois termes dans des systèmes scientifiques et technologiques à la fois partiellement différents mais aussi partiellement héritiers les uns des autres. On ne voit pas qu'on puisse échapper à l'histoire. »*

Yves Gambier (1987 : 319) va dans le même sens quand, lui aussi, il remet en cause le présupposé de l'absence de synonymie dans la théorie traditionnelle :

*« [...] il n'y a pas de terminologie hors de l'histoire, hors des rapports de force : les sens évoluent, changent comme les réalités qu'ils expriment, par rapport à des acquis, des savoirs antérieurs ; les frontières des domaines, on l'a vu, se modifient et permettent des transferts de vocabulaire ; [...] »*

Enfin, François Gaudin (2003 : 17) explique que l'on doit considérer l'histoire des vocabulaires :

*« En effet, la linguistique étant une science sociale, réfléchir à ces vocabulaires comme à des entités culturelles oblige à considérer leur histoire. L'histoire de ces noms, de leurs sens, c'est aussi l'histoire de nos idées et de nos façons de les dire. Et dans cette direction, les travaux en histoire des sciences, techniques et de leurs vocabulaires avaient précédé les investigations propres à des terminologies. »*

#### **4.4 CONCLUSION**

Nous avons vu que, autour des années 1980, les théoriciens de la terminologie ont commencé à ajouter de façon sporadique le préfixe « socio » au mot terminologie. De même que la sociolinguistique par rapport à la linguistique, la socioterminologie désigne une discipline à part entière qui intègre l'aspect social de la terminologie. D'abord émergée de la critique des fondements de la terminologie traditionnelle instituée par l'école de Eugen Wüster, en Autriche, la socioterminologie a maintenant un cadre propre qui tient compte de facteurs sociaux jusqu'alors oubliés et de l'effet qu'ils ont. Le cadre de la socioterminologie intègre aussi l'apport d'autres disciplines, liées à la sociolinguistique et à la sociologie, et donne à la discipline des rôles élargis.

Les théoriciens de l'école rouennaise de terminologie, se rendant compte des incohérences de la théorie traditionnelle, dessinent un nouveau cadre théorique de la terminologie, mieux adapté à la réalité. Pour ce faire, ils se servent des avancées de la sociolinguistique, de la philosophie et de la sociologie pour réfuter des concepts aussi établis

que ceux de la monosémie du terme et de l'appartenance du terme à un domaine. De là, ils assignent de nouveaux rôles à la terminologie. Ce faisant, ils élargissent les horizons de la terminologie et la sortent de sa vocation terminographique quasi unique. La terminologie ne se limite plus à la création de lexiques. Elle sert plutôt à étudier l'émergence, la circulation et les transformations des notions et des termes, à étudier la communication entre spécialistes, la dynamique des domaines du savoir et de la production, les actions de gestion des langues, et l'histoire des termes, de leur signification, des idées et des façons de dire.

L'école rouennaise de terminologie, contrairement à l'école québécoise qui est née d'un projet de société, tire son origine d'une réflexion philosophique sur le langage et le discours scientifique. Malgré les différentes voies empruntées par les deux écoles, nous sommes maintenant en mesure de nous demander si l'école québécoise de terminologie, surtout parce qu'elle l'a précédée d'au moins une quinzaine d'années, n'aurait pas joué un rôle dans le développement de la socioterminologie. Cela constitue l'objet du prochain chapitre.



## CHAPITRE 5 L'APPORT DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE DE TERMINOLOGIE À LA SOCIOTERMINOLOGIE

Nous voici enfin arrivée au terme de notre présentation : montrer l'apport de l'école québécoise de terminologie à la socioterminologie. Cela n'est pas une tâche facile. En effet, les théoriciens de l'école québécoise, comme Jean-Claude Corbeil, Jean-Claude Boulanger et Pierre Auger, ne sont presque jamais cités par les auteurs de la socioterminologie. Comment peut-on alors mesurer l'apport de l'école québécoise quand les auteurs de la socioterminologie n'en attribuent le développement qu'au seul fruit de leur pensée? Il est relativement facile d'établir les liens qui unissent les deux écoles de terminologie, mais il est plus difficile d'établir un lien de causalité entre les deux. Il est facile de constater que la théorie développée par les socioterminologues reprend des éléments d'abord relevés par l'école québécoise de terminologie, mais cela ne montre pas l'influence de la seconde sur les premiers.

Nous allons donc plutôt commencer par nous efforcer d'établir les liens qui existent entre l'école québécoise de terminologie et la socioterminologie. Bien que l'école québécoise de terminologie ait eu une orientation essentiellement axée sur la pratique, elle s'est toujours appuyée sur une réflexion théorique solide et les liens qui l'unissent à la terminologie sur le plan théorique sont nombreux. Nous les établissons sur trois plans. D'abord, sur le plan des critiques adressées à la théorie traditionnelle par la socioterminologie. Ensuite, sur le plan des éléments et facteurs que la socioterminologie considère comme essentiels à intégrer. Enfin, sur le plan du champ d'étude de la terminologie. L'école québécoise, par la théorie de l'aménagement linguistique, a contribué à élargir le champ d'étude de la terminologie. Nous verrons que le rôle de l'étude des actions de gestion des langues ou glottopolitique, identifié par la socioterminologie, correspond de très près au programme de l'aménagement linguistique.

### 5.1 LES CRITIQUES ADRESSÉES À LA THÉORIE TRADITIONNELLE PAR LES DEUX ÉCOLES

Les socioterminologues remettent en question les principes de base de la théorie traditionnelle, c'est-à-dire la volonté de délimiter des domaines clos et structurés, la recherche

d'une corrélation précise entre les mots et les choses, et la volonté d'éliminer la subjectivité. Ils contestent ainsi différents postulats, notamment celui de l'appartenance à un domaine et de la monosémie du terme. Les terminologues de l'école québécoise ont vite laissé tomber les principes figés de l'école wüstérienne et intégré des éléments de subjectivité, ce que nous avons vu dans les thèmes suivants des actes des colloques : les domaines d'emploi, la définition terminologique et la synonymie.

### **5.1.1 LES DOMAINES D'EMPLOI**

Dès 1972, lors du premier colloque international de terminologie, les terminologues du Québec se heurtent à la difficulté de classer les termes dans des domaines d'emploi. Ils décident alors, plutôt que de se préoccuper d'un problème qui relève plus de l'organisation de la connaissance, de chercher à décrire l'usage et de donner le maximum d'indications extralinguistiques : qui emploie telle expression, pour qui et pourquoi, où et quand, et finalement comment. Le but devient alors de répertorier les données essentielles qui caractérisent tout usage terminologique. De plus, on souligne déjà que c'est la « situation » qui est valorisante et qui permet l'utilisation de la fiche, d'où la nécessité de traiter le terme en contexte ou en situation. Les terminologues de l'école québécoise sont déjà bien éloignés de la notion de « domaine ».

### **5.1.2 LA DÉFINITION TERMINOLOGIQUE**

Nous avons déjà mis en perspective le fait que, lors du huitième colloque international de terminologie en 1982, les terminologues n'acceptent pas les conceptions généralement admises dans les milieux terminologiques, mais se rangent plutôt du côté de la relativité de la définition terminologique. En effet, ils se rendent à l'évidence que les critères qui servent à juger d'une bonne définition sont relatifs et qu'il n'existe pas de bonne définition terminologique en soi. Ils établissent que les définitions que l'on donne dépendent du public visé, du point de vue que l'on adopte et de l'objet visé.

### **5.1.3 LA SYNONYMIE**

Nous avons également déjà noté que les terminologues rejettent très tôt le postulat selon lequel les synonymes n'existent pas. Dès 1973, lors du deuxième colloque international

de terminologie, Jean-Claude Corbeil, en se fondant sur les travaux effectués à l'Office, émet l'idée que les causes de synonymes sont si nombreuses qu'il serait surprenant qu'il n'en existe pas. De même, lors du septième colloque international en 1982, il explique que la langue doit être prise dans sa totalité et que les variations linguistiques doivent être incluses dans les travaux terminologiques, de même que les emprunts.

Nous sommes donc en mesure de constater que, dès le début de leurs travaux, les terminologues de l'école québécoise remettent en cause certains postulats de la théorie terminologique traditionnelle. Ils n'ont pas eu pour objet de redéfinir le cadre de la terminologie, mais ils ont tout de même rejeté les postulats qui ne cadraient pas à la réalité et modifié leur pratique en conséquence.

## **5.2 LES ÉLÉMENTS ET FACTEURS INTÉGRÉS PAR LA SOCIOTERMINOLOGIE ET L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE DE TERMINOLOGIE**

Les sociotermnologues, comme on l'a vu, ont le désir d'adopter un point de vue différent et d'intégrer à la pratique et à la théorie des facteurs et des disciplines jusqu'alors oubliés. Ils gardent à l'esprit que la terminologie fait partie intégrante de la pratique sociale. Les terminologues de l'école québécoise de terminologie ont dû, eux aussi, adopter un point de vue totalement différent afin de se sortir d'une impasse sociopolitique. Ils ont également intégré à leurs réflexions des éléments de la sociolinguistique, de l'anthropologie, de la sociologie, et de la psycholinguistique.

### **5.2.1 UNE ATTITUDE NOUVELLE ET UN POINT DE VUE DIFFÉRENT**

Sur le plan d'une attitude nouvelle et de l'adoption d'un point de vue différent, nous trouvons assez révélatrice la démarche qui sous-tend l'organisation des colloques. Nous nous rappellerons que, dès le départ, en 1972, bien avant l'aboutissement de la Charte de la langue française, les colloques se veulent, dans l'esprit des organisateurs, le lieu privilégié d'exploration, de découvertes et de création. Les terminologues du Québec développent leur école avec une attitude d'ouverture et de réceptivité sur tous les éléments de réponse que peuvent leur apporter leurs réflexions intellectuelles. Ils sentent que le projet de société qui

prend cours est unique et nouveau et ils ne se restreignent pas au seul cadre offert par la théorie traditionnelle. De plus, dès le départ, le cadre des colloques internationaux s'inscrit dans la pratique sociale, c'est-à-dire en lien direct avec le projet de société qui se dessine.

### 5.2.2 LA PRISE EN COMPTE DE L'APPORT D'AUTRES DISCIPLINES

Les sociotermnologues voient les avantages d'intégrer les données de la sociolinguistique, de la linguistique de l'interaction, de la linguistique matérialiste, de l'ethnolinguistique et de la sociologie. À la lecture de l'ouvrage de Jean-claude Corbeil (1980) sur l'aménagement linguistique et des actes des colloques, l'influence de la sociolinguistique *transparaît constamment*. Faire une analyse sociolinguistique, c'est aussi incorporer des éléments de l'anthropologie, ou de la sociologie, puisque la sociolinguistique met en relation la sociologie et la linguistique. L'école québécoise intègre également des éléments de la psycholinguistique.

L'influence de la sociolinguistique se reflète dans la conception même de la langue comme une institution sociale. C'est d'ailleurs parce qu'il avait cette conception que Jean-Claude Corbeil a pu émettre l'hypothèse de la possibilité d'influencer consciemment la situation linguistique sur un territoire donné. Les hypothèses relèvent en elles-mêmes d'une approche sociolinguistique. La première, « il est possible d'identifier les forces sociales qui définissent la situation sociolinguistique des langues en présence sur un territoire et d'agir sur elles pour obtenir une situation désirée » et, la deuxième, « puisque le statut juridique de la langue sur un territoire donné est presque toujours défini, il est possible de faire une politique linguistique générale qui regroupe en une seule loi, tous les domaines imaginables qui touchent l'utilisation de la langue ». Nous voilà bien ancrés dans les relations entre la langue et la société, et la sociolinguistique.

Toute la démarche de l'aménagement linguistique s'appuie sur la sociolinguistique. Avant d'élaborer des stratégies pour améliorer le statut du français, Jean-Claude Corbeil a fait une analyse solide des facteurs déterminants de la situation linguistique et s'est rendu compte que le moyen de protéger le statut de la langue française sur le territoire du Québec était

d'assurer la conservation de ses pouvoirs politique, économique, scientifique et linguistique. De même, il a effectué une analyse sociolinguistique des notions de bilinguisme, des fonctions de la langue au sein de l'organisation sociale, et de la distinction entre communication individualisée et communication institutionnalisée. Les choix effectués dans la définition du projet de loi, comme le rejet du bilinguisme et la francisation des entreprises, s'appuient sur cette analyse.

L'école québécoise intègre aussi des éléments de l'anthropologie. D'abord dans le point de vue adopté sur la conception de la langue où, dans l'approche anthropologique, la langue est un phénomène social, qui est partie intégrante de la culture. Ensuite, sur l'aspect des concepts de norme et de normalisation. En effet, l'approche anthropologique accorde une grande importance à l'aspect épistémologique de toute étude. Par rapport à la norme, l'approche anthropologique permet d'entrevoir qu'il existe plusieurs normes hiérarchisées, différents usages et différentes descriptions de ces usages qui varient selon diverses composantes. Cette approche anthropologique des concepts de norme et de normalisation aura sans doute permis aux terminologues de l'école québécoise d'être à l'aise avec la variation et d'incorporer les variations d'usage dans leurs travaux.

Enfin, l'école québécoise intègre des éléments de la psycholinguistique que l'on perçoit, entre autres, dans l'énonciation du quatrième principe directeur derrière la Charte de la langue française<sup>36</sup> : « Les manifestation extérieures de la langue sont le reflet d'une situation et elles jouent un rôle dans l'édification de la personnalité des individus ». Des éléments psycholinguistiques sont aussi apparus lors du colloque international sur la néologie, où Jean-Claude Corbeil mentionne qu'un des buts de la pratique de la néologie au Québec est de libérer les individus du poids psychologique qui les empêche de créer de façon spontanée comme dans le fonctionnement normal d'une langue.

---

<sup>36</sup> Voir la section 2.2.3 de la présente recherche sur les stratégies élaborées et les principes directeurs.

### 5.2.3 UN CHAMP D'ÉTUDE COMMUN : L'ÉTUDE DES ACTIONS DE GESTION DES LANGUES

Les tenants de la socioterminologie désirent voir attribuer à la terminologie un autre rôle que celui de la rédaction de lexiques et que la finalité de la terminologie ne soit pas la seule normalisation. Ainsi, ils pensent que la terminologie devrait servir à l'étude de l'émergence, la circulation et les transformations des notions et des termes, à l'étude de la communication entre spécialistes, à celle de la dynamique des domaines du savoir et de la production, à l'étude des actions de gestion des langues et, finalement, à l'étude de l'histoire des termes, de leur signification, des idées et des façons de dire.

De ces sujets d'étude, celui des actions de gestion des langues retient notre attention. Nous ne pouvons en effet passer outre les ressemblances entre la théorie de la glottopolitique et celle de l'aménagement linguistique. Nous voyons ces ressemblances sur presque tous les points : celui de la définition de la discipline, du champ d'étude, du champ d'action, de la conception du langage et de son rôle.

Nous avons vu que Louis Guespin définit la glottopolitique comme toute action de gestion de l'interaction langagière où intervient la société et que la glottopolitique est constituée de l'ensemble de tous les petits et grands actes, aussi anodins ou importants qu'ils soient, et sous n'importe quelle forme. Nous avons vu aussi que la glottopolitique se veut interventionniste puisqu'elle met de l'avant l'idée de gestion des pratiques langagières par divers intervenants, qu'ils soient linguistes ou autres, et avec l'appui des membres de la société. En effet, Louis Guespin pense qu'il est du devoir des linguistes de mener une analyse glottopolitique et de proposer des modalités d'intervention glottonomiques, que les citoyens ont à imposer le recours à une intervention bien pensée, et que les dirigeants doivent s'éclairer de la glottonomie pour parvenir à une gestion des langues démocratique. Le terme « glottonomie » est utilisé pour désigner, à la suite de l'analyse d'une situation langagière particulière, la proposition des modalités d'une intervention sur les pratiques langagières propres à cette situation. Pour résumer la pensée de Guespin, le terme « glottopolitique » renvoie à la gestion des langues tandis que celui de « glottonomie » renvoie à la proposition de modalités d'intervention après l'analyse d'une situation.

En s'amusant un peu avec les mots, on pourrait dire que les terminologues du Québec ont fait de la glottopolitique en analysant et identifiant les petits et grands actes qui influencent le statut de la langue sur le territoire du Québec, et qu'ils ont fait de la glottonomie en proposant, après l'analyse de la situation socio-politico-linguistique sur le territoire du Québec, des modalités d'intervention. Les terminologues du Québec se définissent pourtant comme des aménagistes de la langue. On pourrait dire aussi que les citoyens du Québec ont réclamé, au fil des ans, une intervention bien pensée et que les dirigeants politiques du Québec se sont éclairés de l'analyse glottonomique pour en arriver à la rédaction de la Charte de la langue française.

Les liens entre la théorie de la glottopolitique et celle de l'aménagement linguistique sont trop forts pour qu'on ne soit porté à penser que l'idée de l'étude de l'action de la société sur le langage n'ait été inspirée de la théorie de l'aménagement linguistique. La glottopolitique, décrite dans un ouvrage de Guespin en 1985, traduit mot pour mot le cheminement qu'ont suivi les aménagistes de la langue au Québec, avant d'en arriver à l'élaboration de la Charte de la langue française, décrite dans l'ouvrage de Jean-Claude Corbeil en 1980.

Les similarités entre les deux théories sont présentes également dans une conception commune du langage et du rôle qu'elles s'attribuent. Ainsi, tout comme les aménagistes de la langue, les tenants de la glottopolitique sont persuadés que le langage est un agent de socialisation essentiel et qu'il est un facteur causal de la structuration des sociétés et des individus. De même, le but de la glottopolitique de permettre d'assurer son rôle de constituant des communautés sociales et des personnalités a été relevé à maintes reprises par les aménagistes de la langue.

Nous aimerions terminer cette section par la citation du résumé de Jean-Claude Boulanger (1981 : 11), dans lequel serait apparu le terme de « socioterminologie » pour la première fois :

*« L'ALQ [L'aménagement linguistique du Québec] est l'un des premiers ouvrages de base en français qui fouille et explique en détail les rapports entre les questions de législation linguistique et la science linguistique elle-même. À cet égard, le Québec s'est posé comme un terrain privilégié, unique et*

*exemplaire, d'observation et d'analyse des corrélations entre le politique et le linguistique. Les réflexions de l'auteur s'articulent autour du concept "aménagement linguistique" qui suppose des interventions de type linguistique (axées autour de deux pôles primordiaux : la sociolinguistique et la socioterminologie) tout autant que des interventions politiques diverses (des législations, des réglementations portant sur la langue, par exemple). »*

De là à se croire dans un contexte de glottopolitique et de socioterminologie, il ne faut qu'un pas.

### 5.3 CONCLUSION

Nous espérons avoir montré les liens qui unissent l'école québécoise de terminologie à l'école rouennaise de terminologie et la socioterminologie. Nous avons d'abord montré que certaines incohérences de la terminologie traditionnelle relevées par la socioterminologie ont en premier lieu été soulevées par les praticiens de l'école québécoise de terminologie. Nous avons ensuite souligné l'originalité du cadre dans lequel la terminologie s'est effectuée au Québec. En effet, la terminologie au Québec a découlé d'un projet de société unique et les terminologues ont adopté une attitude nouvelle en choisissant l'organisation de colloques comme un lieu privilégié d'exploration, de découvertes et de création. Enfin, nous avons établi les ressemblances exceptionnelles entre la théorie de l'aménagement linguistique et celle de la glottopolitique de Louis Guespin.

À la lecture des ouvrages sur la socioterminologie, nous sommes frappée du peu de mention du travail de défrichage accompli par l'école québécoise de terminologie et qui ne peut qu'avoir contribué à l'élaboration de la théorie de la socioterminologie. François Gaudin (2003 :13) tente bien d'accorder une certaine reconnaissance à l'école québécoise de terminologie, mais les points sur lesquels il accorde la reconnaissance ne rendent pas justice à cette dernière. D'abord, dans son dernier ouvrage, François Gaudin (2003 : 68) reconnaît que l'apport de la sociolinguistique est apparu très nettement au Québec dans les années 1980 avec des travaux comme ceux de Monica Heller *et alii* (1982). Ils citent encore les travaux de Jacques Maurais (1984) et de Denise Daoust (1995). Loin de nous l'idée de diminuer



l'importance des auteurs cités, mais nous ne comprenons tout simplement pas comment il se fait que tout le travail effectué par les autres terminologues du Québec, à partir des années soixante-dix, soit passé sous silence. François Gaudin (1993 : 68) accepte bien, dans son premier ouvrage, que les travaux menés au Québec sont décisifs et que de nombreuses réflexions et initiatives s'inscrivent dans le courant de la socioterminologie, mais là encore, il explique cet état de fait par l'influence qu'ont eue Alain Rey et Louis Guilbert dans le champ des études terminologiques québécoises. Par ailleurs, il relève bien (Gaudin 1993 : 68-69), au passage, des éléments qui lui « paraissent » relever pleinement d'une approche sociolinguistique, comme l'analyse des mécanismes de l'usage, l'apparition de concepts comme ceux de passerelle linguistique, la préparation de la francisation des entreprises et le souci de prise en compte de la réalité de l'usage et de ses résistances, mais jamais il ne mentionne les relations évidentes entre la glottopolitique et l'aménagement linguistique.

Cette absence de reconnaissance, en attisant notre volonté d'en savoir plus long, a sans doute été le point de départ de notre recherche. Après avoir fait l'étude de l'école québécoise de terminologie et de la socioterminologie, nous nous trouvons bien rassurée quant à l'édification sur des bases saines de la théorie de l'aménagement linguistique et des pratiques terminologiques qui en découlent. Et, bien qu'il ne semble par reconnaître avoir été inspiré par la thèse de l'aménagement linguistique, Louis Guespin (1991 : 70-71) apaise un peu notre sentiment d'amertume, par ses propos sur l'évolution de la terminologie :

*« La terminologie a manqué les rendez-vous que lui proposait la linguistique. La discipline a toutefois évolué, essentiellement sous la pression de la pratique. Le cas le plus net est celui du Québec, où la politique volontariste en matière de sauvegarde du français pas son équipement terminologique a amené à poser en vraie grandeur et de façon globale les problèmes de l'adéquation de l'équipement terminologique à la demande sociale, ainsi que de l'aide que peut apporter la terminologie à l'expression de ces besoins. »*

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous nous sommes proposé d'étudier les liens qu'entretient l'école québécoise de terminologie avec la socioterminologie. Pour ce faire, nous avons divisé notre recherche en trois parties principales. Une première partie sur l'école québécoise de terminologie, une autre, sur celle de l'école rouennaise de terminologie, et une dernière sur l'analyse des liens unissant l'école québécoise de terminologie à la socioterminologie. Pour bien comprendre l'école québécoise de terminologie, nous avons cru bon de faire une incursion dans l'histoire de l'origine de la question linguistique au Québec. Sans la connaissance de cette histoire, on ne peut saisir l'importance de la crise identitaire du peuple québécois ni le cadre dans lequel a éclot la théorie de l'aménagement linguistique. Nous avons également porté une attention particulière à la description du rôle qu'a joué l'Office de la langue française dans l'application de la politique linguistique. Nous espérons avoir mis en lumière le fait que l'Office de la langue française est à l'origine de l'école québécoise de terminologie. En effet, les dirigeants de l'Office ont été tour à tour en position d'orienter la théorie sous-tendant les travaux de terminologie et de les orienter.

Le lecteur se sera sans doute rendu compte du fait que nous avons été éblouie par la pensée de Jean-Claude Corbeil, son leadership et sa clairvoyance dans l'orientation de la théorie et de la pratique de la terminologie. Nous avons d'ailleurs présenté la théorie de l'aménagement linguistique qu'il a élaborée, qui a mené à l'élaboration de la Charte de la langue française et à la redéfinition du statut de la langue française sur le territoire du Québec.

Nous avons ensuite consacré une grande partie de notre recherche à l'étude et à l'analyse des actes des colloques de terminologie. Les colloques se sont révélés une source riche d'informations sur la démarche adoptée par les terminologues de l'école québécoise et des éléments théoriques qu'ils ont élaborés au cours de plus de trente années de pratique de l'aménagement linguistique. Les colloques nous ont permis de constater l'étendue et la profondeur de la réflexion théorique derrière les travaux terminologiques.

C'est après cette longue attention à l'école québécoise de terminologie que nous avons présenté l'école rouennaise de terminologie. Nous avons pu nous rendre compte que les terminologues de l'école rouennaise ont eu le mérite de réfuter les éléments incohérents

énoncés par la théorie traditionnelle et de définir un nouveau cadre théorique, qualifié de socioterminologie, dans lequel, pour reprendre les mots de Yves Gambier, la terminologie a été remise sur ses pieds. Cela nous a bien sûr conduite à l'analyse des liens unissant l'école québécoise de terminologie à la socioterminologie, et nous espérons avoir semé l'idée que l'émergence de la théorie de la socioterminologie découle des pratiques en terminologie observées au Québec.

Dans la présente recherche, nous regrettons de n'avoir pu étudier aussi à fond que nous ne l'avons fait pour l'école québécoise, l'école rouennaise de terminologie. Nous aurions aimé, par exemple, établir ses origines, définir le cadre social dans lequel elle prend place et comprendre à quoi est liée son activité. Malgré cette étude moins profonde de l'école rouennaise de terminologie, nous sommes malgré tout en mesure de constater que l'origine des deux écoles est totalement différente. La théorie de l'école québécoise de terminologie s'est développée par la pratique de cette dernière et a été liée au projet de société que le Québec s'est donné. La théorie de la socioterminologie s'est développée quant à elle par la réflexion philosophique et intellectuelle sur la discipline. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement. Définir un nouveau cadre théorique exige que l'on réfléchisse à cette théorie et que l'on fasse l'effort intellectuel d'en définir un nouveau.

Toutefois, par la pratique de la terminologie et de l'aménagement linguistique, l'école québécoise a grandement contribué à l'édification théorique de la socioterminologie. Lorsqu'on prend connaissance de la théorie de la socioterminologie telle qu'énoncée par l'école rouennaise, on peut s'interroger sur le peu de liens qu'elle établit avec l'aménagement linguistique. En effet, toute théorie qui se respecte ne peut passer sous silence les acquis qu'ont pu apporter trente ans d'exercice de la discipline au Québec. La théorie de la socioterminologie aurait donc gagné à en tenir compte dans la description qui en est faite par les principaux auteurs.

## BIBLIOGRAPHIE

BAKHTINE, Mikhail (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 233 p.

BAUDET, Jean Claude (1991). « Éditologie et sociolinguistique », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, Rouen, éd. URA CNRS 1164 Sudla, pp. 59-80.

BAUDET, Jean Claude (1995). « Éditologie : une linguistique de la science », *Meta*, 1995, vol. 40, n° 2, pp. 216-223.

BOULANGER, Jean-Claude (1981). « Jean-Claude Corbeil, *L'aménagement linguistique du Québec*, coll. " Langue et société ", n° 3, Montréal, Guérin éditeur limitée, 1980, 154 p. », *Terminogramme*, n° 7/8, pp. 11-12.

CABRÉ, Maria Teresa (1998). *La terminologie : théorie, méthode et applications*, Traduit du catalan, adapté et mis à jour par Monique C. Cormier et John Humbley, Ottawa/Paris, Les Presses de l'Université d'Ottawa/Armand Colin, 322 p.

CHOLETTE, Gaston (1993). *L'Office de la langue français de 1961 à 1974 : regard et témoignage*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 487 p.

CORBEIL, Jean-Claude (1980). *L'aménagement linguistique du Québec*, coll. « Langue et société », Montréal, Guérin éditeur limitée, 154 p.

CORMIER, Monique C. et Noëlle GUILLOTON (dir.) (2001). « Interventions sociolinguistiques et pratiques langagières. L'Office de la langue française de 1961 à 2001 », *Terminogramme*, n° 101-102, Hors série, 192 p.

DAOUST, Denise (1995). « Quelques facteurs sociodémographiques qui sous-tendent le choix des langues pour la terminologie en milieu de travail et leur interrelation avec des attitudes », *Meta*, vol. 40, n° 2, pp. 260-283.

DELAVIGNE, Valérie et François GAUDIN (dir.) (2000). *Sociolinguistique, usage et devenir de la langue : Actes de la journée en hommage à Louis Guespin, terminologue*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 96 p.

GAMBIER, Yves (1987). « Problèmes terminologiques des pluies acides : pour une socio-terminologie », *Meta*, vol. 32, n° 3, pp. 314-320.

GAMBIER, Yves (1991a). « Travail et vocabulaires spécialisés : prolégomènes à une socio-terminologie », *Meta*, vol. 36 n° 1, pp. 8-15.

GAMBIER, Yves (1991b). « Présupposés de la terminologie : vers une remise en cause », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, Rouen, éd. URA CNRS 1164, Université de Rouen, pp. 31-59.

GAMBIER, Yves (1993). « Officialisation de termes : perspectives et enjeux socioterminologiques », *Les actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques) : Colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi*, coll. « Langues et sociétés », Tome II, Montréal/Chicoutimi, Office de la langue française/Université du Québec à Chicoutimi, pp. 201-238.

GAMBIER, Yves (2000). « Politique linguistique et aménagement terminologique », *Sociolinguistique, usage et devenir de la langue : Actes de la journée en hommage à Louis Guespin, terminologie*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, pp. 42-58.

GAMBIER, Yves (2001). « Socioterminologie : une terminologie remise sur ses pieds », *Terminogramme*, n° 101-102, pp. 107-118.

GARDIN, Bernard ; Daniel BAGGIONI et Louis GUESPIN (1980). *Pratiques linguistiques, pratiques sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 210 p. + ill.

GAUDIN, François (1993). *Pour une socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 255 p.

GAUDIN, François (2003). *Socioterminologie : une approche sociolinguistique de la terminologie*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 286 p.

GUESPIN, Louis (1985). « Problèmes de glottopolitique », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 7, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, pp. 13-31.

GUESPIN, Louis (1991). « La circulation terminologique et les rapports entre science, technique et production », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, Rouen, éd. URA CNRS 1164 Sudla, Université de Rouen, pp.59-80. Repris dans *Meta* 1995, vol. 40 n° 2, pp. 206-216.

GUILBERT, Louis et Jean PEYTARD (dir.) (1973). « Les vocabulaires techniques et scientifiques », *Langue française*, n° 17, 127 p.

GUILBERT, Louis (1975). *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 285 p.

HELLER, Monica et alii (1982). *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise : une analyse sociolinguistique*, coll. « Langues et société », Québec, Office de la langue française, 203 p.

LAMY, Gaétane (1988). *L'Office de la langue française et la francisation des entreprises (1978-1986)*, Mémoire de maîtrise ès sciences en science politique, Montréal, Université de Montréal, xvii + 319 p.

LAROSE, Gérald (2001). *Le français, une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, i + 285 p.

LECLERC, Jacques (2005a). « Histoire du français au Québec » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, [http://www.tfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC\\_s4\\_Modernisation.htm](http://www.tfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s4_Modernisation.htm), consulté le 30 janvier 2005, 51,5 ko.

LECLERC, Jacques (2005b). « Histoire du français au Québec » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, [http://www.tfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC\\_s5\\_Reorientations.htm](http://www.tfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s5_Reorientations.htm), consulté le 30 janvier 2005, 60,4 ko.

LECLERC, Jacques (2005c). « Les modifications à la Charte de la langue française » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, <http://www.tfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecmodif.htm>, consulté le 30 janvier 2005, 33,4 ko.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT (1989a). *Histoire du Québec contemporain, De la confédération à la crise (1867-1929)*, tome I, nouvelle édition refondue et mise à jour, Québec, Les Éditions du Boréal Express, 660 p.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT (1989b). *Histoire du Québec contemporain, Le Québec depuis 1930*, tome II, nouvelle édition refondue et mise à jour, Québec, Les Éditions du Boréal Express, 739 p.

MAURIS, Jacques (1984). *La langue et la publicité des chaînes d'alimentation : Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique*, coll. « Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches », n° 18, Québec, Conseil de la langue française, 84 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1973). *Colloque international de terminologie, Baie Saint-Paul, Québec, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre 1972*, Québec, Publications officielles, IV + 172 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1974). *La normalisation linguistique : actes du Colloque international de terminologie, Lac Delage, Québec, 16, 17, 18 et 19 octobre 1973*, Québec, Éditeur officiel du Québec, IV + 253 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1975). *L'aménagement de la néologie : actes du Colloque international de terminologie, Lévis, Québec, du 29 septembre au 2 octobre 1974*, Québec, Office de la langue française, IV + 214 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1976a). *Essai de définition de la terminologie : actes du Colloque international de terminologie, Québec, Manoir du Lac Delage, du 5 au 8 octobre 1975*, Québec, Éditeur officiel du Québec, VIII + 209 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1976b). *Première rencontre des traducteurs et terminologues du Québec, Château Montebello, 18, 19 et 20 janvier 1976 : compte rendu*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 20 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1977). *Deuxième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec, Château Montebello, 23, 29 et 30 novembre 1976 : compte rendu*, Québec, Éditeur officiel du Québec 39 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1978a). *Les relations entre la langue anglaise et la langue française : actes du Colloque international de terminologie, mai 1975, Paris*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 182 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1978b). *Les implications linguistiques de l'intervention juridique de l'État dans le domaine de la langue : actes du Colloque international de sociolinguistique, Lac Delage, Québec, du 3 au 6 octobre 1976*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 206 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1979a). *Actes du sixième Colloque international de terminologie, Pointe-au-Pic, Québec, du 2 au 7 octobre 1977*, Montréal, Office de la langue française, 753 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1979b). *Table ronde sur les problèmes de découpage du terme, tenu lors du V<sup>e</sup> Congrès de l'Association internationale de linguistique appliquée, à Montréal, du 20 au 26 août 1978, par la Commission de terminologie de l'AILA*, Montréal, Office de la langue française, 214 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1981a). *Rapport d'activité 1980-1981*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 78 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1981b). *Actes du Colloque international sur l'enseignement de la terminologie : sous les auspices de la Commission de terminologie de l'AILA, Université Laval, Québec, 28 au 30 août 1978*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 341 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1982). *Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie : actes du troisième Colloque OLF-STQ de terminologie, Sainte-Marguerite (Québec), du 13 au 15 février 1980*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 281 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1983a). *Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation. Actes du quatrième colloque OLF-STQ de terminologie, Québec, du 28 au 30 mars 1982*, Montréal, Office de la langue française, 207 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1983b). *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie : actes du Colloque international de terminologie, Université Laval, Québec, 23-27 mai 1982*, Québec, GIRSTERM/Office de la langue française, x + 551 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1986). *Terminologie et communication : actes du cinquième Colloque OLF-STQ de terminologie, Montréal, du 13 au 15 février 1984*, Montréal, Office de la langue française, 387 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1988a). *L'ère nouvelle de la terminologie : actes du sixième Colloque OLF-STQ de terminologie, Montréal, du 27 au 29 novembre 1985*, Montréal, Office de la langue française, 328 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1988b). *Terminologie et technologies nouvelles : actes du Colloque, Paris - La Défense du 9 au 11 décembre 1985*, Montréal, Office de la langue française, 383 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1994a). *Les actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques) : Colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi*, coll. «Langues et sociétés», Tome I, Montréal/Chicoutimi, Office de la langue française/Université du Québec à Chicoutimi, 345 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1994b). *Les actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques) : Colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi*, coll. «Langues et sociétés», Tome II, Montréal/Chicoutimi, Office de la langue française/Université du Québec à Chicoutimi, 347 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1994c). *Actes du Colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique : communications, discussions et synthèses, Magog, du 24 au 27 septembre 1991*, coll. «Études, recherches et documentation», Montréal, Office de la langue française, 382 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1998). *Les marques lexicographiques en contextes québécois : actes de la Table ronde tenue à Montréal les 3 et 4 novembre 1994*, « Études, recherches et documentation », Montréal, Office de la langue française, 298 p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2004a). « Charte de la langue française : repères et jalons historiques » dans *La toile de l'Office québécois de la langue française*, <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/reperes/reperes.html>, (consulté le 31 janvier 2005), 23,4 ko.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2004b). « À propos de l'Office : mission et rôle » dans *La toile de l'Office québécois de la langue française*, Montréal, Gouvernement du Québec, <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/mission.html>, (consulté le 30 janvier 2005), 10,8 ko.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2004c). « À propos de l'Office : rapports annuels : 2002-2003 » dans *La toile de l'Office québécois de la langue française*, Montréal, Gouvernement du Québec, [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/rapports/rap20022003/rapport\\_annuel\\_oqlf\\_2002\\_2003.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/rapports/rap20022003/rapport_annuel_oqlf_2002_2003.pdf), (consulté le 30 janvier 2005), 830 ko.

RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1975). *Premier rapport annuel 1975*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 111 p.



REY, Alain (1979). *La terminologie : noms et notions*, coll. « Que sais-je? », Paris, Presses universitaires de France, 128 p.

RONDEAU, Guy (1984). *Introduction à la terminologie*, 2<sup>e</sup> édition, Québec, Gaëtan Morin éditeur, 238 p.

SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE (2004). « Service de la langue française : Terminologie » dans *Le site internet de la Communauté française de Belgique*, <http://www.cfwb.be/franca/pg012.htm>, consulté le 31 janvier 2005, Communauté française de Belgique, 10,2 ko.

VILLERS, Marie-Éva de (1990). *Francisation des entreprises (1970-1989). Analyse de l'activité terminologique québécoise*, coll. « Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches », n<sup>o</sup> 18, Québec, Conseil de la langue française, 138 p.

## ANNEXE I : LES COLLOQUES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DE TERMINOLOGIE

### Les colloques internationaux

Date	Événement	Sujet
Octobre 1972	Premier colloque international de terminologie	Les données terminologiques
Octobre 1973	Deuxième colloque international de terminologie	La normalisation linguistique
Sept.-oct. 1974	Troisième colloque international de terminologie	L'aménagement de la néologie
Mai 1975	Quatrième colloque international de terminologie	Les relations entre la langue anglaise et la langue française
Octobre 1975	Cinquième colloque international de terminologie	Essai de définition de la terminologie
Octobre 1976	Colloque international de sociolinguistique	Les implications linguistiques de l'intervention juridique de l'État dans le domaine de la langue
Octobre 1977	Sixième colloque international de terminologie	Thèmes divers
Mai 1982	Septième colloque international de terminologie	Définition et synonymie en terminologie
Mai 1993	Huitième colloque international de terminologie	Problématique de l'aménagement linguistique

### Les colloques nationaux

Date	Événement	Sujet
Janvier 1976	Première rencontre des traducteurs et terminologues du Québec	Organisation et coordination
Novembre 1976	Deuxième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec	Organisation et coordination
Août 1978	Activités de La Commission de terminologie de l'ALLA	Les problèmes du découpage du terme
Février 1980	Troisième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec	Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie
Mars 1982	Quatrième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec	Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation
Février 1984	Cinquième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec	Terminologie et communication
Novembre 1985	Sixième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec	L'ère nouvelle de la terminologie

